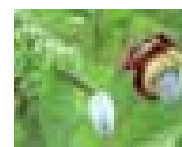


Disponible:
Cayes
Jacmel
Jérémie
Gonaïves
Mirebalais
Miragoane
Cap-Haïtien
Port-de-Paix
Ouanaminthe
Zone Ouest

Le Matin

• Dossier P19-28



Production
nationale:
le grand défi

Prix de l'exemplaire : 25 gourdes

Vendredi 29 avril- jeudi 5 mai 2011

104^e année • un siècle d'information

www.lematinhaiti.com

No 34255

EN DO MAJEUR

Hold - up !

P2

par Daly Valet

ACTUALITÉ



La 49^e législature entre
en fonction

P3

par Joseph Chanoine Charles

Michel Martelly revient
tout feu tout flamme

P7

par Patrick Réma

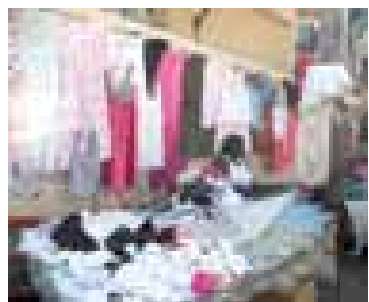
AGORA

Au regard du futur
de la CIRH

P13

par Jean-Max Bellerive

SOCIÉTÉ



De la disparition
des petits métiers...

P18

par Walter Paquin Cameau

CULTURE

Liminaire autour d'un film
initiatique

P30

par Claude Clément Pierre

SPORT

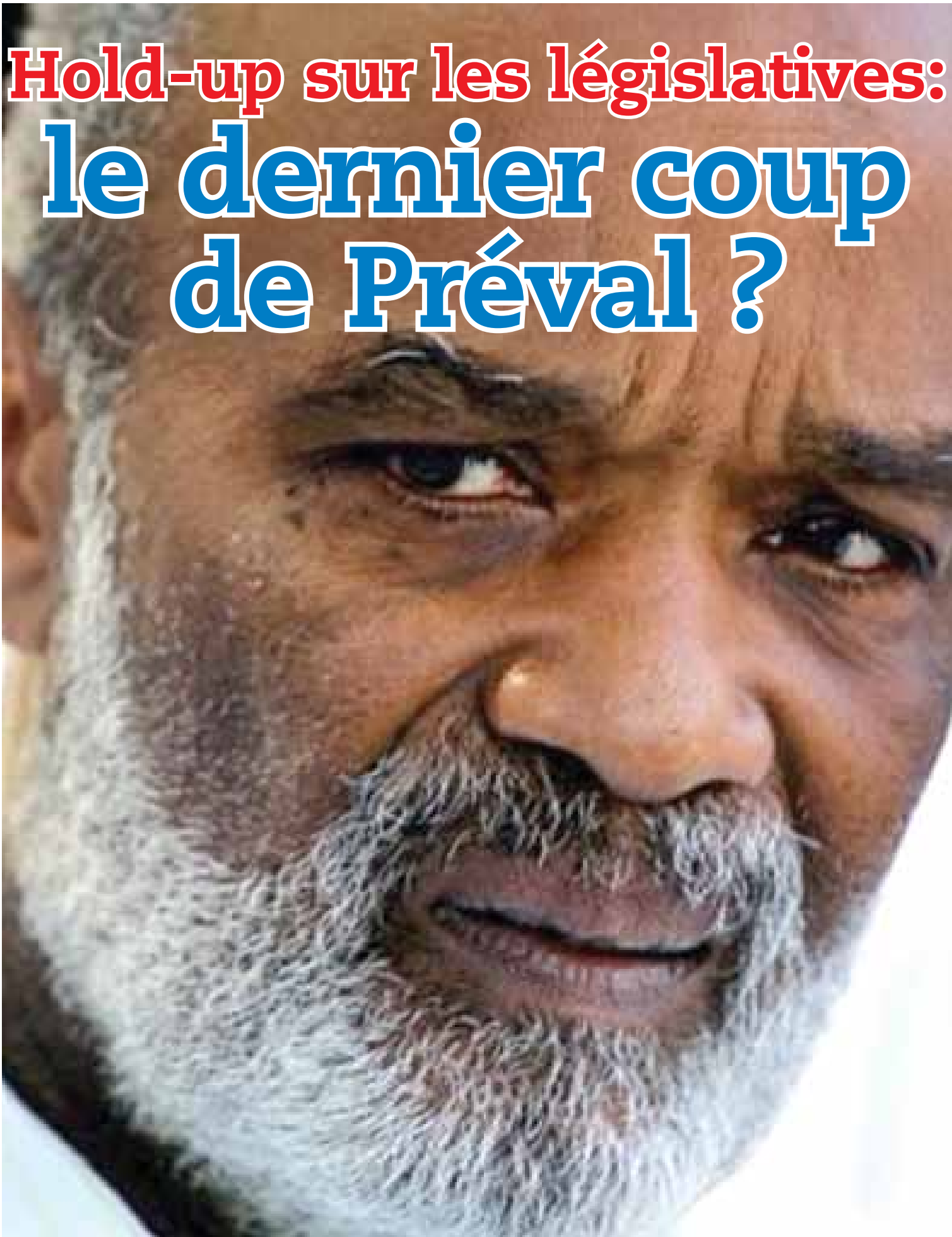


Championnat national Digicel:
C'est parti!

P39

par Gérald Bordes

Hold-up sur les législatives: le dernier coup de Préval ?



Ak Digicel, mwen fè 3 SMS
nan yon jounen, mwen jwenn
yon lòt 20 SMS GRATIS !

5

Digicel
5 sou 5



Ak Digicel, kòb mwen gen plis valè !



Hold-up !

Bis repetita ! Les criminels reviennent souvent sur les lieux de leurs crimes. Soit pour les parfaire, soit pour en perpétrer de nouveaux, s'ils se croient suffisamment malins et intouchables au point de n'avoir de comptes à rendre à la justice des hommes. L'histoire des sociétés nous enseigne, pourtant, qu'ils finissent toujours par être rattrapés. Rattrapés et trompés lors d'un coup de trop. Un excès de culot. Une récidive outrancière. Ainsi, le Conseil électoral provisoire semble être, à nouveau, surpris la main dans le sac. Un autre coup bas de trop ? Sa décision d'attribuer 17 sièges parlementaires de plus à la plateforme Inite du président sortant, René Prével, a tout l'air d'un véritable hold-up sur les législatives. Comment des sièges, initialement remportés par des candidats d'autres partis, ont-ils pu être rétrocédés au camp de M. Prével lors d'un renversement dramatique des résultats préliminaires officiellement annoncés ?

Il y a anguille sous roche, voire, de mauvaises anguilles dans cette sauce électorale sortie tout droit des cuisines de l'instance contentieuse de dernier recours du CEP. Ce Conseil électoral, que préside l'atypique Gaillot Dorsainvil, avait, bien longtemps déjà, porté à son summum l'indécence dans la conduite des récentes affaires électorales du pays. Ses multiples entorses à la Constitution, la loi électorale et la morale publique, l'avaient suffisamment disqualifié pour la noble mission de gestion du scrutin présidentiel et législatif.

Evidemment, pour une équipe politique qui fait, du viol de la confiance publique, du mépris de l'intégrité des processus électoraux et du détournement du vote populaire, des instruments de combat pour se reproduire et se perpétuer au pouvoir, il n'y a rien d'étonnant qu'elle ait pu manœuvrer d'autorité pour imposer, au pays, une machine électorale viciée et vicieuse jusqu'à la moelle. Inite avait besoin de ce CEP et ce CEP avait besoin de son Inite. Un rapport de dépendance mutuelle qui fait, de ces deux entités, de parfaits complices et des partenaires idéaux pour des crimes électoraux en série.

Le pays croyait avoir eu raison de ce tandem controversé depuis les contestations populaires et les pressions de l'international des mois de décembre et de janvier. Ces protestations avaient favorisé la tenue d'un second tour relativement acceptable. On était en droit d'espérer, depuis, un minimum de raison de la part de ces messieurs et dames aux commandes, au regard de cette soif exprimée, rageusement et désespérément par une population aux abois et en mal de changement, pour des élections intègres et le respect de son vote et de ses choix. Mais, c'était sans compter avec leur détermination inébranlable à continuer de frauder à la ronde, sans gêne et sans remords, pour se maintenir aux affaires même quand ils ont été massivement rejetés par les urnes. Si la présidence leur a échappé de justesse, il faut faire main basse sur le Parlement en contrepartie. Il doit y avoir quelque chose d'aphrodisiaque et d'halucinogène dans la jouissance du pouvoir en Haïti, quelque chose qui rend notre faune politique si déraisonnable et insensée.

Le président élu, Michel Martelly, décide juste en demandant une enquête indépendante sur les allégations de fraudes et de ventes de sièges parlementaires aux plus offrants dirigées contre des conseillers électoraux précis. Des accusations et insinuations troublantes montent de partout en protestation contre les résultats définitifs annoncés pour les législatives. Des villes du pays s'enflamment et s'enfièvent. La lumière doit être faite. Les responsabilités pénales des uns et autres devront être également déterminées, comme le réclame M. Martelly, s'il se confirme qu'il y a eu machinations et que le vote du peuple a été bel et bien trafiqué au profit des candidats de la plateforme politique de M. Prével. Les Etats-Unis sont, enfin, sur ce dossier, du bon côté de l'histoire dans leurs rapports avec Haïti en exigeant, sans équivoque, la vérification des résultats définitifs des législatives et en se faisant, de manière agissante et vigilante, les défenseurs des choix souverains de l'électorat haïtien.

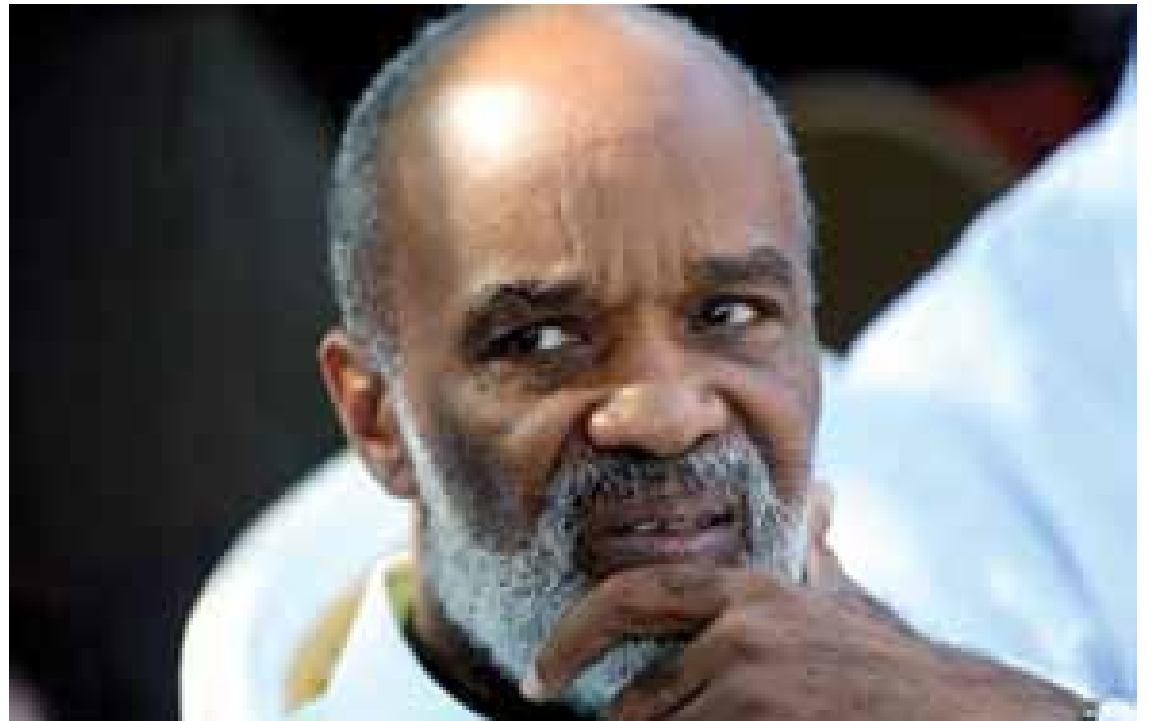
Le président sortant avait récemment promis sa collaboration dévouée à son successeur élu, afin que ce dernier puisse réussir son mandat et conduire à terme ses projets. Ce n'est, certes, point en peuplant, par tous les moyens, le Parlement de ses créatures illégitimes, ni en voulant demeurer au pouvoir à travers ces dernières, que M. Prével peut mieux traduire, dans les faits, sa volonté d'aider M. Martelly. Jusque-là, les actions et les prétentions déclarées des dignitaires de Inite ne pourront que contrarier les initiatives du nouveau président. Ces actions et prétentions vont dans le sens d'un contrôle absolu du Pouvoir législatif et d'un partage forcé du Pouvoir exécutif. S'ils veulent vraiment coopérer, ils doivent d'abord s'amender et se faire valoir autrement. D'abord, en commençant par respecter le verdict réel des urnes. Et sans hold-up sur le processus démocratique.

D.V.

■ Législatives / 2^e tour

Le dernier coup de Prével

L'Inite frappe et le changement chancelle. La publication des résultats définitifs du second tour des législatives place la nouvelle équipe dirigeante à la merci des forces de la continuité. Martelly dénonce, l'international constate et l'OEA/Caricom enquête pour désamorcer la tension politique.



Le chef de l'État René Prével.

Après le premier tour des élections, nombre d'analystes avaient annoncé la fin de René Prével et la probable dissolution de la plateforme Inite. La fièvre du changement dans laquelle était plongée une certaine fraction de l'électorat devait, croyait-on, accélérer cette défaite. Il n'en est rien, le chef de l'État et son équipe renaissent et trouvent un second souffle. Ils auront toutefois attendu l'ultime moment, savoir le second tour des législatives et la période de contestation des résultats, pour porter l'estocade finale. Avec 33 députés et 6 sénateurs élus lors de cette dernière phase, Inite redevient une force politique incontournable au Parlement.

Après le défavorable verdict de la présidentielle du 28 novembre, les législatives représentaient donc le dernier recours pour les responsables de la plateforme à cinq feuilles, leur dernière chance de jouer un rôle prépondérant dans les affaires politiques du pays au cours du prochain quinquennat. Haïti a adopté le régime parlementaire, c'est-à-dire un régime où, théoriquement, le parti majoritaire au Parlement détient le contrôle du gouvernement dont le chef d'ailleurs est choisi par ce parti. Dans le contexte actuel, Inite n'a pas la majorité absolue qui lui aurait accordé le privilège de choisir le Premier ministre. Cependant, en constituant un bloc parlementaire majoritaire, cette plateforme peut influencer la décision

du chef de l'État et des présidents des deux Chambres auxquelles, constitutionnellement, il revient, dans le présent cas, d'opérer le choix du chef du gouvernement.

Avec la publication des résultats du second tour des législatives, l'Inite embrase une fois de plus l'actualité. L'ombre de la continuité plane sur la vie politique du pays. Le changement promis par le président fraîchement élu, Michel Martelly, paraît dans l'impasse. Le successeur élu de René Prével dénonce les décisions du CEP et demande que lumière soit faite. En tout cas, ce dernier tour de passe-passe place, dit-on, le pouvoir dans une posi-

tion confortable à la Chambre basse. La décision du Bureau du contentieux électoral national (BCEN) étant sans recours, sauf coup de théâtre, la plateforme à cinq feuilles va garder ses 16 nouveaux élus, bien que ceux-ci soient contestés par différents secteurs de la vie nationale ainsi que des acteurs impliqués directement dans le processus électoral.

Comme à l'accoutumée, les conseillers électoraux, notamment le président Gaillot Dorsainvil, sont sous les feux des critiques. Ils sont accusés de travailler à la solde du pouvoir et de contribuer au maintien du statu quo.

(suite page 3)

Le Matin

Fondé le 1er avril 1907 par Clément Magloire
Propriétaire: Le Nouveau Matin S.A.
ISSN 1413 2002
Le Conseil d'Administration: Président, Raymond Boulet,
Vice-Président, Jerry Tardieu,
2^e Vice-Président, Gérard Poncelet, Patrick Magloire Jr
3^e Vice-Président, Jean-Paul Foubert
Trésorier: Françoise Auguste Marzouk
Secrétaire: Anais Chénouet
Membre: Guy Rivière
Directeur de la Publication et de la Distribution: Dany Vallet
Rédacteur en Chef: Clément Fortin
Secrétaire: Scott Patrick Dumont
Rédaction: Joseph Charville Charles - Jackson Joseph
Gérald Bonté - Nadier Joseph - Patrick Rena
Jose Flécher - Pierre Ricardo Flacide
Erianda Sully - Lionel Édouard
TÉL: (809) 2256-6456 / 29431248
Email: lematinpublicite@gmail.com
Infographie et Photographie: James Balle
Marc Rigot - Jean Jacques Augustin
Distribution et Abonnements: Grégoire Ricardo Bonté
TÉL: (809) 3474 9488
Publicité: Marie-Christine F. Bonté
TÉL: (809) 3004 7885
Le Nouveau Matin S.A.
15, rue Godard, Pétron-Ville, Haïti
www.lematinhaïti.com

■ Parlement

La 49^e législature entre en fonction

Le lundi 25 avril 2011 marque un tournant assez décisif dans la vie politique haïtienne. Une nouvelle législature est entrée en fonction. Amputée de dix-neuf (19) membres qui font l'objet de contestation, cette législature porte sur son dos de grandes responsabilités et devra statuer, dans peu de temps, sur la révision de la Constitution. La composition mosaïque et les multiples divergences de cette législature rendent encore plus épais le voile sur l'horizon politique.

Les sénateurs ont prêté serment vingt-quatre heures après que les députés eurent fait de même. Les deux sénateurs du département du Centre n'ont pas pu entrer en fonction à cause de la contestation de leur élection. Accusation, corruption : des secteurs de la vie nationale et de la communauté internationale ont crié au scandale. Le Conseil électoral provisoire (CEP) est mis à l'index et est soupçonné de faire le jeu du pouvoir en renversant, à travers les résultats définitifs des législatives, la tendance en faveur des candidats de Inite.

La séance de validation des pouvoirs des sénateurs a été marquée par des débats houleux entre le bloc majoritaire de l'Inite et des sénateurs retranchés dans la minorité et conduits par Youri Latortue. Ces sept sénateurs contestent l'élection de deux de leurs pairs du parti au pouvoir, lesquels n'ont pas satisfait aux exigences de la Constitution. Le nouveau sénateur des Nippes, Jocelme Privert, n'avait pas eu le certificat de décharge exigé par la Constitution lors de son inscription au bureau élec-



Le bureau d'âge de la chambre des députés lors de la prestation de serment. (photo JJ Augustin)

toral de son département.

Le sénateur Lucas Saint-Vil (Inite) du Nord-Ouest a lui-même fait l'objet de contestation. Selon la requête déposée par le groupe de sénateurs contestataires, le sénateur St-Vil aurait recueilli 41% des voix lors du premier tour et qu'il a été donné vainqueur de ces élections sans que le BCEN n'ait statué sur son cas. Pour Edmonde Supplice

Beuzile (Fusion/Centre), le sénateur Saint-Vil n'aurait pas eu le procès-verbal du jugement de sa contestation qui l'avait donné gagnant dès le premier tour des élections.

La commission devant statuer sur ces cas, composée en majorité de membres du parti jaune et vert, a défendu du bec et des ongles les deux sénateurs mis sur la sellette. Comme d'habitude, les

tuer un handicap majeur pour les hommes de René Préal, malgré qu'ils disposent d'une majorité relative.

Plus d'une vingtaine de députés, pour la plupart anciens membres de la Concertation des parlementaires progressistes (CPP) de la quarante-huitième (48^e) législature, sont retournés au Parlement. Ce qui augure, peut-être, une nouvelle ère dans la politique haïtienne. Une carrière parlementaire semble possible en Haïti.

À l'instar de la 48^e législature, les nouveaux élus semblent démarrer sous la couleur d'une profonde dissension. Dès la formation du bureau définitif, des incidents notables ont émaillé la deuxième séance des députés. Le bloc majoritaire formé pour



Le Sénateur Steven Benoit prêtant serment. (photo JJ Augustin)

Le dernier coup de Préval

(suite de la page 2)

Edmonde Supplice Beauzile, sénatrice du Centre et membre de la Fusion des sociaux démocrates, est parmi les contestataires de la décision du tribunal électoral. Elle accuse les conseillers de corruption et de favoritisme. En effet, soutient-elle, au cours de la période de contestation, de fortes sommes d'argent ont été distribuées, par certains candidats, aux différents membres du CEP. Cette déclaration a amené plusieurs sénateurs, notamment Youri Latortue et William Jeanty, à réclamer la mise sur pied d'une commission pour enquêter sur ces prétendus cas de corruption.

De nombreuses organisations de la société civile et d'observation électorale comme le Conseil national d'observation électorale (CNO), le Réseau national de Défense des Droits humains (RNDDH), le Conseil national des Acteurs non étatiques (CONHANE) et

autres ont également contesté les décisions du tribunal électoral. D'un autre côté, la communauté internationale très impliquée dans le processus électoral, dit ne pas comprendre les changements opérés lors de la publication des résultats définitifs du scrutin du 20 mars. Les principaux bailleurs de fonds du CEP, notamment les Nations unies, l'Union européenne, le Brésil, le Canada, l'Espagne et autres disent avoir pris note de ces modifications qui ne correspondent pas forcément à la réalité des urnes.

En tout cas, Inite est de retour au-devant de la scène politique. D'entre de jeu, elle frappe fort. Malgré un problème, dit-on, de quorum lors de la séance de rentrée parlementaire, les élections des membres du bureau ont pu quand même avoir lieu. Accusation démentie par Sorel Jacinthe, le nouveau président

de la Chambre basse, qui estime que 54 députés étaient présents dans l'assemblée. Le sénateur Joseph Lambert, déjà dans les jours qui suivaient la publication des résultats, avait annoncé la constitution d'un bloc pro-Inite comptant dans ses rangs plus de 72 parlementaires. Ces vagues de contestations placent le président de la République et les conseillers électoraux dans une position inconfortable. Malgré tout, Inite avance.

Dans ce contexte tendu, la communauté internationale, une fois de plus, semble détenir le dernier mot. Une commission d'enquête OEA/Caricom est investie de la mission de faire lumière sur la situation ; elle devra contribuer à désamorcer cette nouvelle crise politique postélectorale qui menace la stabilité de la République. 🇸

doulion29@yahoo.fr

hommes de René Préal n'ont pas pu tenir le débat. Ils ont évité de faire face aux arguments des sénateurs Beauzile, Latortue et Beauzile. Le bloc Inite, sûr de sa majorité, a vite recouru au vote pour mettre fin aux débats. Comme il fallait attendre, les neuf sénateurs de la plateforme ont tous prêté serment. Encore une fois, les pairs conscrits annoncent la couleur et la minorité ne semble pas avoir peur du bloc Inite renforcé au cours des dernières élections.

Contrairement aux sénateurs, la séance de validation des pouvoirs des députés s'est déroulée dans une ambiance plutôt bon enfant. Sur les quatre-vingt-dix-neuf (l'effectif régulier), soixante-dix-neuf (79) seulement ont juré, au début de la semaine écoulée, de respecter la Constitution haïtienne et les règlements intérieurs de cette Chambre. Ce qui peut consti-

la plupart des hommes d'Inite (Groupe des parlementaires du renouveau) commence déjà à imposer sa loi. Il a rafié tous les postes disponibles. Les nouveaux membres du bureau ont été tous plébiscités malgré que le groupe minoritaire ait déserté la séance et dénoncé l'absence de quorum pendant le déroulement de cette séance.

Dans une telle ambiance, on peut commencer à se poser des questions sur la faisabilité du calendrier de ces nouveaux loups dans l'arène politique. Aucun groupe ne dispose encore d'une grande majorité. Les dix-sept (17) nouveaux députés attendus à la Chambre basse joueront un rôle clé dans l'avenir de cette législature. Les enjeux sont de taille. Les défis sont énormes et la tâche est ardue. 🇸

Joseph Chanoine Charles
cjchanoine@yahoo.fr

■ Législatives / Résultats

Ceux qui financent ont repris les commandes !

Les grands partenaires du Conseil électoral provisoire ne le félicitent pas cette fois. Si la victoire de Michel Martelly à la présidence est saluée de toutes parts, les résultats des législatives laissent des points d'ombre. Avant que les nationaux ne lèvent le bouclier, ceux qui ont délié les cordons de la bourse ont adressé leurs admonestations, à peine voilées, à Gaillot Dorsainvil et son équipe. Sur demande de certains donateurs, la mission OEA / Caricom a dû aller voir si les juges électoraux n'ont pas péché quelque part.

« En tant que partenaire qui a été invité par le gouvernement haïtien pour supporter et participer au processus électoral, les Etats-Unis appellent le Gouvernement d'Haïti et le Conseil électoral provisoire à fournir des explications approfondies et publiques en ce qui concerne ces 18 cas où ces revirements ont été notés », a précisé un communiqué, daté du 22 avril, de l'ambassade américaine à Port-au-Prince. Les États-Unis ont clairement souhaité que la Mission conjointe OEA-Caricom d'Observation électorale vienne faire la lumière là où les résultats du CEP paraissent nébuleux. Sans cette nouvelle vérification de l'OEA, sollicitée également par le président élu, Michel Martelly, l'administration américaine croit que les députés et sénateurs, bénéficiant de ces changements de résultats, souffriront d'un déficit de légitimité.

La reconsidération de certains procès-verbaux, mis à l'écart dans le processus de tabulation des votes, est l'une des graves irrégularités soulevées par les partenaires financiers du CEP. Les États-Unis ont noté que « le nombre de suffrages exprimés dans cette élection affiche une augmentation de plus de 33 000 voix, passant de 111 575, suivant les résultats préliminaires à plus de 145 000 selon les résultats définitifs du CEP ». La république étoilée a aussi retenu que la majorité des corrections apportées aux résultats préliminaires profitent aux candidats de Inite, la plateforme au pouvoir.

La mission OEA / Caricom a effectivement répondu à la demande de ceux qui ne voulaient croire qu'à sa version. Sous la direction de Collin Granderson, la mission s'est mise au travail dès le 23 avril, promettant son rapport dans un délai de 48 à 72 heures. Jusqu'au mercredi 27 avril dans l'après-midi, ce rapport n'était toujours pas rendu public. Les responsables de la mission ont confirmé que leur rapport était prêt, mais se refusaient à donner le moindre détail sur sa teneur.

Entre-temps, les Nations unies et des donateurs, tels le

Brésil, le Canada, l'Espagne, les Etats-Unis, la France et l'Union européenne (UE), ont questionné « des changements intervenus dans les résultats définitifs pour 17 sièges à la Chambre des députés et un pour le Sénat par rapport aux résultats préli-

minaires du second tour des élections. » Dans une note conjointe publiée peu après la publication des résultats définitifs, ces pays ont rappelé que les résultats préliminaires « semblaient conformes » au vote populaire et déploré les doutes qui planent sur la



transparence et la crédibilité des résultats définitifs.

Soixante-dix-neuf députés sur 96 ont fait leur rentrée à la Chambre basse dans le cadre d'une hâtive cérémonie de prestation de serment, tenue le lundi 25 avril dernier. Avec le même empressement, les

députés ont organisé, le lendemain, une séance controversée qui aura quand même vu l'élection d'un nouveau bureau. Un groupe de 23 députés a dénoncé cette élection, faite en l'absence d'au moins 17 autres collègues qui attendent encore la bénédiction de la mission OEA/Caricom. Trois autres députés ne seront pas connus avant le mois de juin prochain, le second tour du scrutin ayant été annulé dans les circonscriptions de Verrettes, Fonds-Verrettes et dans la Vallée de Jacmel. La reprise est programmée pour le 29 mai prochain.

Eddy Laguerre
edgu85@yahoo.fr

CONCOURS NATIONAL DE CHANSONS HAITI 2011

-----Thèmes à chanter-----

1. **HAITI** - Hommage a notre pays, sa beauté, notre drapeau, notre histoire. Chantons notre amour, notre patriotisme, nos rêves pour la venue d'une ère nouvelle
2. **La FEMME** - Hommage a celle qui donne la vie. Chantons sa beauté, son importance, et supportons ses luttes, ce dans la foulée de la 100ème journée de la femme, des 25 ans de Sofa et du lancement d'ONU-Femme
3. **Les ENFANTS** - "Unissons nous pour les enfants" et chantons en support a la cause des petits, pour leurs droits a un avenir meilleur, tel que rêvé par l'unicef et sans 'restavek' selon le voeu de la Fondation Sixto et l'USAID.
4. **La SANTE** - Chantons haut et fort l'importance de vivre en santé, le rôle clé de la propreté et de la protection contre les virus, dans la quête d'une bonne santé, "etat complet de bien être" pour tous, que recherchent l'OMS/OPS, le MSP.
5. **Le TRAVAIL** - C'est la liberté, la clé du progrès, la base de la production nationale, du succès pour tous et un besoin majeur pour chaque adulte responsable. Chantons les vertus du labeur autour du 1er mai.
6. **L'AGRICULTURE** - Planter pour manger, garantir la sécurité alimentaire, embellir et protéger notre environnement, "remembre lagrikilti pou rebâti Ayiti", tel que prôné par la Usaid, la FAO et nos partenaires. Chantons en hommage a nos paysans, notre force agricole, base vitale de notre économie.
7. **L'EDUCATION** - Clé de la réussite dans la vie et base du développement, l'éducation pour tous, un des OMD de l'ONU et de l' UNESCO, est une nécessité.

8. **BONNE FETE** - Composez et Chantez des airs pour célébrer, jour après jour, l'anniversaire d'un être cher, un événement heureux une institution qui bouge. Créons des chants pour commémorer entre autres:
 - Le 1er anniversaire de la CIRH ou de la JCI
 - 2 ans de la Capital Transfer / Western Union
 - 5 ans, 5 sou 5, de la Digicel
 - La journée mondiale des enfants
 - 6 ans de Kreyol La
 - 10 ans de la AIC
 - 14 ans de radio IBO
 - Le Sweet sixteen de la PNH et du FAES
 - 17 ans de Radio Ginen
 - 20 ans de Tropic FM et de Mizik Mizik
 - 21 ans de la Galaxie -
 - 23 ans de Sweet Micky
 - 24 ans de Notre Constitution
 - Un Quart de Siècle de la Sogebank
 - 27 ans d'Antilles International
 - 32 ans de la BNC et de la BRH
 - 35 ans de Métropole
 - 40 années de la Francophonie
 - 42 ans du Conatel
 - 62 ans de l'AEB des jeunes Chrétiens
 - 87 ans de la DGI
 - 104 bougies de Le Matin
 - Le Tricentenaire des Archives Nationales
 - 208 ans de notre bicolore, ce 18 Mai 2011
 - La fête de la musique, ce 21 Juin

🎵

Durée de la musique: Trois (3) minutes maximum. - **Langue:** Kreyol Ayisyen ou Français

Présentation: Enregistrement professionnel stéréo sur CD, du **chant**, de la **version instrumentale**, sans voix et de la **version playback** avec chœurs. Texte dactylographié en caractère Arial ou Times New Roman format 12.

-Nom du groupe, de l'artiste, du manager, référence de la carte CIN des responsables respectifs, numéros de téléphone, adresse e-mail des personnes contact, sur une feuille dactylographiée.

Primes:

1er prix: US \$5000, réalisation du video clip de la chanson et CD des oeuvres non publiées de l'artiste.

2ème prix: US \$3000 et réalisation du video clip de la chanson primée

3ème prix: US \$2000 et video clip - **4ème prix: US \$1500** et video clip - **5ème prix: US \$1000** et video clip

6ème a 10ème prix US \$500 et réalisation du video clip des chansons respectives primées.

Tous les finalistes participeront au concert de la remise des prix.

Les oeuvres réalisées devront être livrées, texte dactylographié et musique sur CD, du **23 Mai au 18 Juin 2011**.

Les émissions de présentation commenceront le 21 Juin, Jour de la "Fête de la Musique"

Surveillez nos annonces pour d'autres Informations.

konkouchante2011@yahoo.fr

Des organismes de la société civile se positionnent sur les résultats définitifs des élections

Le Conseil national d'Observation (CNO), l'Initiative de la Société civile (ISC), le Conseil national des Acteurs non étatiques (CONHANE), le Réseau national de Défense des droits humains (RNDDH), le Centre d'Etudes et de Recherche en Sciences sociales et pénales (CERESS), Mouvman Fanm Kafou (MOFKA) et le Centre Cécuménique des Droits de l'homme (CEDH), tous des organismes impliqués dans l'observation électorale, ont, dans une note commune, condamné les actes de violences enregistrés après les résultats définitifs du second tour des législatives. « Ceux qui sont responsables des élections devront finir par comprendre que le peuple haïtien garde aujourd'hui les yeux ouverts et suit avec une attention soutenue le déroulement des élections, qu'elles soient présidentielle ou législatives, et entend faire respecter ses droits politiques », soulignent ces organismes selon lesquels « les responsables électoraux auraient pu prévoir et prévenir cette violence préjudiciable à des individus, à des familles et à la nation tout entière

». Les avertissements n'ont pas manqué, rappellent ces organismes qui soulignent que les observateurs nationaux et internationaux ont tiré la sonnette d'alarme et appelé le Conseil électoral à un traitement équitable des dossiers.

Selon ces organisations, maintes défaillances ont conduit à ces violences. D'abord, les Bureaux de Contentieux départementaux (BCED) n'ont pas assumé leurs responsabilités. La plupart des contestations avaient comme objet le recomptage des bulletins, l'annulation de certains centres ou bureaux de vote. La loi électorale dans son article 190 dispose : « Dans les cas nécessitant des vérifications soit dans les bases de données de l'institution électorale (BED, BEC), soit sur le terrain, l'organe contentieux, par avant dire droit, ordonne que les vérifications soient effectuées par une commission de trois membres. La partie ou son avocat, si elle le juge nécessaire, peut assister à l'opération de vérification et fournir tout renseignement utile ». Les BCED n'ont pas utilisé cette provision légale pour trancher les diffé-

rends, établir la vérité et mettre d'accord les parties. Ils ont préféré renvoyer les causes par-devant le Bureau de Contentieux électoral national (BCEN) qui s'est retrouvé avec plus de 60 cas à trancher dans des séances marathon, souvent nocturnes, sans avoir les éléments factuels pour porter un jugement objectif, regrettent ces organisations de la société civile.

Le BCEN se serait alors octroyé un pouvoir énorme et discrétionnaire pour décider du résultat des élections législatives et de la composition du Parlement, décision qui peut être lourde de conséquences sur le fonctionnement de l'Etat haïtien, l'action gouvernementale et, partant, le bien-être de la population, estiment ces organisations. En prenant sur elle cette lourde responsabilité, le Bureau de Contentieux national et les conseillers électoraux se sont certainement exposés à de fortes pressions partisans aussi biens politiques qu'économiques.

En tout cas, écrivent ces organisations, c'est le sentiment général qu'inspirent ces résultats, particulièrement en ce qui

concerne les législatives. Il a été constaté que la plateforme INITÉ est le grand bénéficiaire des décisions prises par le BCEN. En effet, dans environ 70% des cas de contestation où cette plateforme était concernée, à un titre ou à un autre, les décisions prises l'ont été en sa faveur. De plus, toutes ces décisions sont prises en marge de la loi électorale, vu qu'aucune intervention au Centre de tabulation n'a été décidée et effectuée par le BCEN. Il est inconcevable de modifier, dans de telles circonstances, les résultats préliminaires et de recomptabiliser les procès-verbaux mis à l'écart par décision du Centre de tabulation pour des cas de fraudes avérées (absence de LEP, profils de remplissage anormaux, faux CIN, ...). De tels procès-verbaux, sont irrécupérables et ne peuvent être pris en compte dans aucun résultat définitif, lit-on dans la note commune.

La non-publication des décisions du BCEN avant la diffusion des résultats, l'absence de procès-verbal de proclamation des résultats les rendent invalides. Face au climat de violence et de méfiance, dû à l'absence

de transparence et de justification des décisions prises par le BCEN, les organismes d'observation électorale, signataires de la note précitée, estiment qu'il est encore temps de réparer les injustices commises, rétablir la vérité des urnes ainsi que la paix publique. Notons que l'Exécutif a publié officiellement, mais partiellement, les résultats du second tour des législatives en attendant le rapport de la commission de vérification de l'OEA. Ces vérifications concernent 19 cas qui sont l'objet de contestations. Le 25 avril dernier, les membres de la commission ont commencé leurs travaux au Centre de tabulation en présence d'observateurs nationaux.

Il faut rappeler que des scènes de violences ont suivi la publication de ces résultats dans plusieurs villes de provinces dont Léogâne, Mirebalais, Petite-Rivière de Nippes, Thomonde, Saut-d'Eau (où on a signalé deux morts dus à des actes répréhensibles), Aquin, La Gonâve, Grand-Goâve, Bombardopolis. Dans cette dernière commune, on souligne que des maisons ont été incendiées. A Carice dans le Nord-Est, des maisons ont été également incendiées. Dans la plupart des cas, on pointe du doigt des partisans de candidats qui se disent lésés.

Jean François Alexis

SOGEBEL



SOGEBEL

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE HAÏTIENNE DE BANQUE
D'ÉPARGNE ET DE LOGEMENT S.A.

Une équipe qui s'engage!

BILAN (non vérifié) TRIMESTRIEL

au 31 mars 2011
exprimé en gourdes

ACTIF	
Disponibilités	2,081,729,564
Portefeuille Titres	55,233,301
Prêts nets	1,444,175,316
Autres Actifs	270,964,879
Total de l'Actif	3,852,103,060
PASSIF & AVOIR DES ACTIONNAIRES	
PASSIF	
Dépôts à Vue	602,822,749
Dépôts d'Épargne	397,477,502
Dépôts à Terme	1,936,594,253
Total des Dépôts	2,936,894,504
Autres éléments de Passif	527,143,802
Total du Passif	3,464,038,306
AVOIR DES ACTIONNAIRES	
Capital-Actions & Bénéfices non répartis	262,671,434
Réserve légale	125,393,320
Total de l'Avoir des Actionnaires	388,064,754
Total du Passif et de l'Avoir des Actionnaires	3,852,103,060

Nous certifions que les montants ci-dessus sont sincères et conformes à nos livres.

Daniol Martial
Directeur Administratif et Financier

Adrien Tassy
Directeur Général

■ CEP / Grise

La conseillère Ginette Cherubin jette l'éponge

Après tant de dénonciations et prises de position différentes du reste de ses collègues, la conseillère électorale Ginette Cherubin a enfin décidé de se retirer du Conseil électoral provisoire (CEP). Dans une note d'information rendue publique le lundi 25 avril dernier, la représentante des organisations féministes au Conseil électoral provisoire a annoncé en effet avoir remis sa lettre de démission au président de la République, René Préval. Elle se déclare révoltée dans sa conscience par l'attitude de certains membres du CEP, intégrés au BCEN comme juges électoraux, lesquels ont, selon elle, atteint des seuils que ses convictions ne lui permettent pas de franchir. « Je suis rendue à la phase où aucun de mes arguments n'arrive à me convaincre. A ce tournant, comme je l'avais promis dans des écrits, je dois reconnaître, humblement, n'être plus à la hauteur d'un tel combat. Aussi, le moment est-il venu pour moi, de partir », peut-on lire dans la note publique de Mme Cherubin.

Ginette Cherubin informe qu'après une longue période d'épreuves au cours de laquelle le CEP était discrédité, les dernières élections avaient ouvert une brèche pour la réhabilitation de l'institution électorale. Mais, selon elle, la dernière phase du processus, ayant conduit à des résultats définitifs douteux, a encore entaché l'honorabilité et le prestige du CEP. Elle dit avoir mis en œuvre toutes ses ressources pour accomplir honnêtement sa mission et valoriser l'institution électorale par un engagement inconditionnel pour le respect du droit, des principes, des va-



Lex conseillère électorale Ginette Cherubin.

leurs éthiques et morales et, également, pour innover en terme de transparence et de communication avec les acteurs concernés, et en terme de reddition de compte par les hauts responsables de l'Etat. Mais elle pense avoir été très mal comprise au CEP, car trop de scandales se sont répétés entre-temps. « La solidarité, comme je l'ai toujours dit au CEP, ne pouvant être inconditionnelle et devant se fonder, avant tout, autour d'un consensus sur les principes, n'a absolument rien à voir avec la complicité quand celle-ci est malsaine », ajoute-t-elle.

La conseillère estime avoir

suffisamment fait montre de patience et de courage pour éviter le coup de tête d'une démission anticipée, en dépit de toutes sortes de pressions, mue par l'intuition que la victoire est bien dans la persévérance et non dans la fuite, et qu'il importe, pour reconstruire l'Etat haïtien, de mener, en synergie, un combat sur deux fronts: de l'espace extérieur d'où doivent s'exercer des forces de pression dissuasives et possédant certaines capacités de nuisance, aptes à exiger une rupture avec les pratiques courantes néfastes et à prévenir ou sanctionner socialement toute imposture; de l'espace intérieur où il faut

exercer une veille permanente et une vigilance pragmatique. Ginette Cherubin s'est interrogée sur sa réussite ou non. Pour elle, un fait demeure certain, c'est qu'elle aura contribué à enclencher une dynamique novatrice au sein de l'Appareil d'Etat. « Mon départ du CEP me permettra de reprendre mes activités professionnelles d'architecte et de me remettre au service des nouvelles générations à l'Université », conclut-elle.

Rappelons que Ginette Cherubin a été nommée conseillère électorale par arrêté présidentiel, sur désignation d'un ensemble d'associations de femmes intéressées à la démarche de consensus établie, en 2007, entre l'Exécutif et une représentation significative du secteur politique. En 2009, Mme Cherubin a été reconduite à son poste suite à des consultations avec des secteurs impliqués initialement alors que des discussions avaient été entamées en vue de la formation d'un nouveau Conseil électoral provisoire. Au terme de consensus, Ginette Cherubin avait encore bénéficié de la confiance des associations féministes qui l'avaient désignée. Et, depuis, elle s'est retrouvée au CEP de 2009 jusqu'à sa démission. Elle pense ne pas avoir démérité de la confiance que ces organisations avaient placée en elle.

Bien avant sa démission, Ginette Cherubin avait désapprouvé les résultats définitifs du second tour des législatives, résultats dus au verdict du Bureau du Contentieux électoral national (BCEN). Elle n'a pas signé ces résultats, arguant l'absence d'un rapporteur pour la rédaction du procès-verbal de séance, rejetant le principe d'endos

des résultats sans connaissance des jugements qui n'ont pas été présentés en séance, déplorant le manque d'équité pour usage arbitraire et fantaisiste des critères d'analyse, l'absence de motifs et l'incohérence de certains dispositifs de jugement. L'ex-conseillère déplore aussi que des procès-verbaux, mis à l'écart pour la présidentielle et les sénatoriales, aient été comptabilisés, selon les intérêts, par le BCEN; que des duplicatas dûment signés, présentés au BCEN en vue de prouver l'erreur d'une mise à l'écart commise par le Centre de tabulation de votes (CTV) pour prétendue insuffisance de signatures – selon données postées sur le site du CEP – aient été rejetés, d'un revers de main, par des juges électoraux, sans vérification au Centre de Tabulation. Elle cite en appui les articles 174.1 alinéa 2 et 190 de la loi électorale. Ginette Cherubin estime enfin impensable que le BCEN ait conduit à des changements aussi significatifs comme il l'apparaît dans le tableau des résultats.

On retient de Ginette Cherubin la non-signature des résultats du 1er tour des élections du 28 novembre, résultats qui avaient suscité beaucoup de remous. On note aussi ses déclarations intempestives qui signifiaient ses distances par rapport à certains actes des ses collègues du CEP. Personnage controversé, elle s'était brouillée avec le responsable du BED du Sud lors du premier tour, avant de s'excuser publiquement. Elle a été désignée à l'époque pour superviser les opérations électorales dans ce département. ■

Jean François Alexis

■ Cayes / Fête du Travail et de l'Agriculture

Une foire agro-artisanale pour promouvoir la production nationale

L'Organisation des planteurs et pêcheurs du Sud et la Fondation des paysans du Sud organisent, du 28 avril au 1er mai 2011, dans la ville des Cayes, une foire agro-artisanale, écotouristique et de production. Cette foire se tient sur le thème « Agrikilti se baz pou rekonstwi

Ayiti nan rasinn li ».

Selon les organisateurs, l'initiative vise à promouvoir l'agriculture durable dans le pays et valoriser la production nationale. « C'est une occasion de regrouper les agriculteurs et de les sensibiliser à l'importance de la grande plantation », affirme un des

organisateurs, le révérend père Yves Edmond. Pour lui, la démarche offre l'opportunité de favoriser l'émergence de la culture locale à travers des groupes de jeunes, de revaloriser l'image de la commune des Cayes et de promouvoir les possibilités écotouristiques de la zone.

Pour sa part, le révérend père Jean Valbrun croit que la foire permettra de sensibiliser les jeunes à la protection et à la réhabilitation de l'environnement. En Haïti, le problème de la protection de l'environnement demeure une préoccupation pour les autorités et différentes organisations

de la société civile. Malgré la multiplication des colloques et autres activités de sensibilisation, aucune politique véritable n'est encore mise en branle pour stopper le déboisement et la déforestation.

Selon les responsables de l'Organisation des planteurs et pêcheurs du Sud (OPPESH) et la Fondation des paysans du Sud (FPS), l'objectif est de faire de cette foire un rendez-vous annuel incontournable dans le département du Sud et un espace de rencontres et d'échanges entre les agriculteurs de la région.

■ Haïti / Présidence / Voyage

Michel Martelly revient tout feu tout flamme

De retour d'une tournée aux Etats-Unis, le président fraîchement élu Michel Joseph Martelly s'engage, une fois de plus, à respecter ses promesses de campagne. Il dévoile les plans qui lui permettront de les réaliser.



par Patrick Réma

Après son premier voyage à l'étranger à titre de président élu de la République d'Haïti,

Michel Martelly revient et continue de faire rêver. Tout ce qui paraissait impossible pour ses prédécesseurs durant les 25 dernières années, lui semble d'une simplicité enfantine. Education gratuite, Sécurité, Double nationalité pour les Haïtiens de l'étranger : tout est déjà dans la poche, à entendre celui qui fut à la fois un amuseur public et l'agresseur des oreilles chastes.

Lors de sa conférence de presse à Port-au-Prince, le 26 avril écoulé, il a réitéré sa volonté de garantir la gratuité de l'éducation en Haïti, comme le recommande la Constitution de mars 1987. Le plan pour y parvenir est déjà bien élaboré. Du moins, dans sa tête. Il cible d'abord les compagnies de borlette qu'il projette de taxer de 10% sur chaque transaction. Cette initiative, il l'avait déjà annoncée durant sa campagne électorale. Selon M. Martelly, la restructuration de la Loterie nationale pourrait permettre de générer des revenus pour couvrir les frais scolaires de tous les enfants.

Les maisons de transfert d'argent et les compagnies de téléphonie constituent, pour le président élu, d'autres sources capables de générer des revenus pour financer le projet d'éducation gratuite. Il le dit très clairement : « Mon gouvernement va collecter 8,5 millions de dollars par mois en prélevant 5 centimes par minute sur chaque appel international et 1 dollar sur chaque transfert de la diaspora pour financer la scolarisation de 500 000 enfants d'Haïti ». A ce sujet, Michel Martelly dit avoir déjà rencontré les compagnies de téléphonie mobile opérant en Haïti. Il confie qu'il cherche à obtenir des entreprises de transfert qu'elles donnent un dollar par transaction pour financer un fonds destiné à l'éducation.

Michel Martelly a par ailleurs encouragé les Haïtiens vivant à l'étranger, aux États-Unis notamment, à revenir investir dans leur pays et leur a promis de faire voter, par le Parlement, le principe de la double nationalité. Selon les chiffres disponibles, près



Le président fraîchement élu Michel Joseph Martelly.

de quatre millions d'Haïtiens vivent à l'étranger du pays, dont près de la moitié en Amérique du Nord. Les transferts d'argent de la diaspora en Haïti s'élèvent à 1,8 milliard de dollars, soit près de 25% du Produit intérieur brut (PIB) national. « L'éducation est l'avenir d'Haïti [...] Disons que vous transférez 100 dollars de Miami en Haïti, un petit pourcentage, sera directement versé au fonds pour l'éducation, afin de payer l'école, le transport et un repas par jour pour plus de 500 000 enfants de 6 à 12 ans qui n'ont actuellement pas accès à l'école », avait lancé Martelly aux membres de la diaspora haïtienne des États-Unis, avant de rentrer à Port-au-Prince.

Combinée avec le projet de la Banque interaméricaine de Développement (Bid) qui s'est engagée, le 6 octobre 2010, dans le cadre de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), sous le titre « Projet # 4 : Reconstruction du secteur de l'enseignement (SE) », à fournir 250 millions de dollars sur 5 ans (autant reste à trouver), ce projet de fonds pour l'éducation, financé par la diaspora, pourrait être un financement complémentaire non négligeable pour permettre, à plus ou moins long terme, la réalisation de la promesse électorale du président élu.

La double nationalité, une affaire garantie

« La diaspora demande la double nationalité, nous la lui accorderons. Elle demande la sécurité pour revenir au pays, nous accèderons à sa requête », a affirmé, lors de la conférence de presse du retour de

voage, le président élu Michel Martelly. « L'amendement sur la double nationalité est actuellement par-devant la 49e législature et il doit être voté avant ma prise de fonction le 14 mai », a déclaré le président. M. Martelly se rappelle qu'il a, lui aussi, vécu à l'étran-

Une nouvelle force armée

Michel Joseph Martelly promet de mettre sur pied une nouvelle force de défense nationale qui jouera un rôle déterminant dans le cadre des efforts visant à attirer les investisseurs étrangers. Michel

Martelly dit avoir besoin de plus de 15 millions de dollars pour créer cette armée. « Sur la question de la sécurité du pays, nous disons que nous allons monter une force de défense qui pourrait coûter entre 15 à 25 millions de dollars », a-t-il dit.

Le président élu d'Haïti compte, à cet effet, solliciter l'appui de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah), présente dans le pays depuis 2004. « Nous savons tous que la Minustah est une force provisoire, nous allons demander à la mission de nous accompagner pour commencer à former cette force nationale afin que le peuple puisse trouver la sécurité Tèt Kale », a déclaré M. Martelly.

La présence de la Minustah depuis 2004 est mal vue par certains secteurs qui ont toujours souhaité le départ des soldats onusiens qu'ils considèrent comme une « force d'occupation ». Dans sa déclaration du 26 avril sur la nouvelle force armée, le président élu Michel Martelly n'a pas parlé de retrait des troupes onusiennes. 🇸🇰

patrickrema@yahoo.fr



SCIOP S.A.
Société de Construction
d'Immeubles et d'Ouvrages Publics

Assemblée Générale ordinaire de la SCIOP S.A.

Les actionnaires de la Société de Construction d'Immeubles et d'Ouvrages Publics S.A. (SCIOP SA) sont invités à prendre part à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société qui aura lieu le vendredi 6 mai 2011 à 3.00 PM à la salle de conférence de Palm Events sis à Pétion-Ville, au # 21 de la rue Borno.

La Direction Générale

■ EDH / Modernisation

Les syndicats ne sont pas sur la même longueur d'onde

Lors d'un meeting tenu mercredi dernier au local de l'Électricité d'État d'Haïti (EDH), des syndicalistes ont exprimé leur opposition à la privatisation de l'entreprise. Selon eux, la faillite de l'EDH est la résultante de la mauvaise gestion des principaux administrateurs qui l'ont dirigée durant les vingt dernières années.



Le directeur général de l'EDH Serge Raphael.

La demande de la modernisation de l'Électricité d'Haïti (EDH), faite par le directeur du Centre de modernisation des entreprises publiques (Cemep), Yves Bastien, à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH), a provoqué la colère de certains employés de l'entreprise. Toutefois, les syndicats de cette entreprise ne se retrouvent pas sur la même longueur d'ondes. Selon Gillot Clerveau, secrétaire général et porte-parole du Syndicat des employés consécutifs de l'EDH (Secedeh), le contrat de gestion intérimaire proposé ne vise qu'à privatiser l'institution. Dukens Raphael, président de la Fédération des syndicats des travailleurs de l'EDH (Festredh), quant à lui, pense que ce changement serait une bonne chose pour l'institution qui, de nos jours, est en faillite.

En Haïti, la grande majorité de la population n'a pas accès en permanence à l'électricité. De ce fait, il faut moderniser l'EDH à l'exemple de la Minoterie et de la Cimenterie d'Haïti qui sont devenues des entreprises rentables, a expliqué M. Yves Bastien, directeur du Cemep. M. Bastien croit qu'il est urgent de pas-

ser la gestion de l'EDH à une entreprise privée, car l'État est en train de perdre des ressources importantes dans le secteur de l'énergie. Se référant à une étude effectuée par le gouvernement, la Banque mondiale et l'USAID, M. Bastien propose un contrat de gestion de 2 ans avant de décider l'avenir de l'EDH.

Dysfonctionnement et mauvaise gestion

Les directeurs généraux qui se sont succédé durant les vingt dernières années sont les principaux responsables de la faillite de la compagnie. D'après Jules Rochemam, coordonnateur de la Cellule des cadres de l'EDH (CR-CEDH), tout ce qui doit se faire en vue de redonner vie à l'entreprise doit faire l'objet de discussions entre tous les « forces vives », incluant les travailleurs, de l'EDH. Les déficits enregistrés au cours de ces dernières années sont les résultantes d'une mauvaise gestion. Les dirigeants de la boîte n'ont aucune expertise en ce qui a trait à la gestion de la chose publique. Les employés seront les principales victimes au cas où le projet de moderniser l'EDH se réalise.

Reconnaissant le fonction-

nement boiteux de l'EDH, M. Rochemam invite tous les employés à faire montre de maturité afin de ne pas se trouver « sur le béton » comme ceux de la Téléco. « Les cent millions de dollars de subvention de l'État chaque année

est une goutte d'eau par rapport au gaspillage qui se fait dans cette boîte. Les autorités du ministère des Travaux publics ont donné plusieurs centaines de milliers de dollars à Sogener et à Haytian-Tractor chaque année pour quelques mégawatts, tandis qu'elles traitent la compagnie publique en parent pauvre. Tout cela ne vise qu'à justifier leur plan de soi-disant modernisation », critique Rochemam.

Le Premier ministre Jean-Max Bellerive a jugé la situation de l'EDH catastrophique. Les subventions du Trésor public à l'EDH s'élèvent à plus de 12% des recettes annuelles, soit quatre milliards

(4 000 000 000) de gourdes. Ce qui handicape les autorités dans l'objectif d'investir dans d'autres secteurs-clés de la vie nationale. Mais soulignant que la production nationale n'a rien gagné de la privatisation des entreprises publiques, les syndicalistes disent que cette formule ne peut être en aucune façon une solution au problème de couverture énergétique du pays. Une sortie de crise négociée serait l'option idéale, estime Moïse Ernest, président du syndicat des employés consécutifs de l'EDH.

Jose flécher
flecherjosew@yahoo.fr

	联合国 粮食及 农业组织	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	منظمة الغذية والزراعة للأمم المتحدة
--	--------------------	---	--	---	---

16, Rues A. Holly & Debussy - B.P. 13225 (Delmas) Port-au-Prince

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de la mise à jour périodique de la base de données des fournisseurs potentiels de son Unité Locale d'Achats en Haïti, la FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations/Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) invite les personnes morales qui souhaitent être prises en compte dans les appels d'offres pour la fourniture de biens, de travaux ou de services dans les domaines suivants (ou connexes), à compléter le formulaire d'enregistrement des fournisseurs potentiels dans la base de données.

- Machinerie & Equipement agricoles
- Intrants agricoles, d'élevage et de pêche
- Equipement d'irrigation / drainage
- Equipement de laboratoire
- Equipement de Communication
- Matériel roulant et pièces détachées
- Matériel & consommables électriques & électroniques
- Matériel & consommables bureautiques et informatiques
- Mobilier
- Travaux de génie civil
- Travaux de génie rural
- Travaux divers de conception et de consultation
- Services de transport de biens
- Services de maintenance et de réparation de matériels divers

Le formulaire d'enregistrement peut être obtenu sur demande

- Soit par e-mail à Faoht-procurement@fao.org ou à thierry.ebo@fao.org,
- Soit directement à la réception de la Représentation de la FAO à Port-au-Prince
- ou à travers les sous-bureaux régionaux de la FAO

Les manifestations d'intérêt le formulaire rempli et les documents administratifs demandés peuvent être déposés à l'attention de :

Unité Locale d'Achats - FAO
16, Rues A. Holly & Debussy
B.P. 13225 (Delmas) Port-au-Prince

soit dans les bureaux de la FAO sur toute l'étendue du territoire

ou envoyés au mail Faoht-procurement@fao.org ou à thierry.ebo@fao.org.

Il est important de rappeler que, pour les prochains appels d'offres, ne seront prioritairement invitées que les structures recensées, validées et enregistrées dans la base de données des fournisseurs potentiels de la FAO.

Pour tout complément d'information, appeler le (+509)31519386 ou le (+509)34466287



Tous vos appels à un seul numéro. **3115-5000**

Air France. Toujours près de vous.

www.airfrance.ht

Démocratie ou finance?

par Robert Skidelsky*

Londres. Le « shorting » est une tactique bien connue des spécialistes de la finance. Cela revient à parier contre un actif avec de l'argent emprunté avec l'objectif de réaliser un profit lorsque sa valeur baissera.

Un spéculateur peut « shorter » un gouvernement en empruntant sa dette à son prix courant dans l'espoir de la revendre ultérieurement à un prix inférieur pour empocher la différence. Par exemple : le 1er janvier 2010, je me dis que les dés sont jetés pour les Grecs. J'emprunte à valeur faciale à Goldman Sachs 10 millions d'euros en obligations d'état 2016, qui se négocient alors à 0,91 euro pour six mois. Pour cela, je dois payer Goldman Sachs le rendement qu'elle percevrait de ces obligations – autour de 5% par an à ce prix, soit environ 2,5%, ou 250 000 euros – pendant six mois.

Je vends immédiatement ces obligations sur le marché, pour 0,91 euros, je perçois donc 9,1 millions d'euros (€0,91 x €10 millions à valeur nominale). Fort heureusement, la perspective baissière se confirme en mai, alors que se confirme aussi l'ampleur des problèmes budgétaires du pays. Dès le 30 juin, date à laquelle je suis supposé rembourser les 10 millions d'euros à valeur nominale des obligations 2016 grecques à Goldman Sachs, l'obligation ne se négocie qu'aux alentours de 0,72 euro. Donc je rentre sur le marché, j'achète 10 millions d'euros à une valeur nominale

de 0,72 euros, soit 7,2 millions d'euros, et rends les certificats d'obligations à Goldman Sachs comme convenu.

Mon bénéfice pour avoir misé sur une tendance baissière est donc de 1,65 millions d'euros – les 9,1 millions d'euros que j'ai perçu par la vente des obligations empruntées en janvier 2010, moins les 7,2 millions d'euros que j'ai dû payer pour les racheter le 20 juin, moins les 250 000 euros d'intérêts que je devais payer à Goldman Sachs pour six mois. Voilà – une transaction « short » réussie.

Bien sûr, un seul et unique vendeur ne peut « faire » le prix d'un actif (à moins de s'appeler George Soros, dont le fameux pari contre la livre sterling britannique en 1992 l'avait rendu milliardaire et avait obligé la Grande Bretagne à se retirer du mécanisme de change européen). Mais si un groupe de spéculateurs décide (pour de bonnes comme pour de mauvaises raisons) qu'une dette d'état est surévaluée, ils peuvent forcer le prix à la baisse, et donc forcer à la hausse son rendement (le taux d'intérêt que le gouvernement doit payer).

Si l'attaque persiste, les spéculateurs peuvent obliger un état à faire défaut sur sa dette, à moins qu'il ne trouve un moyen de financer son emprunt moins cher. C'est exactement ce que fait le fond de garantie créé l'année dernière par le Fond Monétaire International et la Banque Centrale

Européenne pour permettre à la Grèce et à d'autres pays souverains en difficulté, comme l'Irlande et maintenant le Portugal, de fonctionner, mais à condition qu'ils mettent en place des programmes d'austérité pour résorber rapidement leurs déficits.

« Eliminer le déficit » signifie, assez simplement, éliminer un grand nombre d'emplois, tant dans le secteur public que privé, dont l'existence dépend du déficit. Les coûts économiques et humains de la réduction du déficit dans une économie affaiblie sont effarants, et les objectifs ne seront pas atteints non plus, parce que les réductions de dépenses affaiblissent les revenus de l'état compte tenu de la baisse de la demande globale.

Quel est donc le rôle des élus politiques face à une attaque spéculative ? Est-il simplement d'accepter les désirs du marché et d'en imposer les inévitables conséquences à leurs concitoyens ? Ce serait une conclusion raisonnable si les marchés financiers fixaient toujours, ou même régulièrement, correctement le prix des actifs.

Mais ce n'est pas le cas. L'effondrement financier de 2007-2009 était la conséquence d'une manipulation massive du prix des actifs par les banques privées et les agences de notation. Donc, pourquoi devrions-nous croire que les marchés ont correctement évalué le prix de la dette grecque, irlandaise, ou portugaise ?

La vérité est que ces prix sont « établis » par un instinct grégaire. John Maynard Keynes en avait déjà il y a fort longtemps expliqué la raison : « l'extrême précarité des connaissances sur lesquelles sont fondées nos estimations prospectives de rendement. » Lorsque l'on ne sait pas quoi faire, on fait comme le voisin.

Cela n'enlève rien au fait que certains états ont vécu au-dessus de leurs moyens, et shorter leurs dettes est la manière que les marchés financiers ont trouvé pour leur en faire assumer la responsabilité. Mais, en dernier ressort, ce sont les électeurs, et non les marchés, qui obligent les gouvernements à assumer leurs responsabilités. Lorsque ces deux axes de responsabilité divergent, c'est l'axe populaire qui doit primer pour préserver la démocratie.

La tension entre démocratie et finance est à l'origine du mécontentement croissant en Europe. La colère populaire provoquée par les coupes budgétaires imposées par les spéculateurs et les banquiers a fait tomber des dirigeants en Irlande et au Portugal et ont forcé le départ à la retraite du Premier ministre espagnol.

Bien sûr, il y a d'autres cibles : les immigrants musulmans, les minorités ethniques, le bonus des banquiers, la Commission Européenne, la BCE. Les partis nationalistes gagnent du terrain. En Finlande, le parti anti-européen True Finns est sorti de nulle part pour accéder aux portes du pouvoir.

Jusqu'à présent, rien de cela n'a encore ébranlé la démocratie, mais lorsqu'un nombre

suffisant de personnes se sentira contrarié par une concomitance croissante d'éléments, on aura tous les ingrédients d'un breuvage politique toxique. Le nationalisme est la traduction classique d'une démocratie déçue.

Pour les politiques, l'important n'est pas de prendre des décisions difficiles, mais de le faire selon leur propre volonté et à leur propre rythme. Lorsqu'un gouvernement élu est assailli par les marchés obligataires, l'unité de la classe politique est essentielle.

Il est naturel de la part de l'opposition de chercher à exploiter les difficultés d'un gouvernement dans sa course pour le pouvoir. Mais la crise budgétaire exige une retenue de la part des politiques. Les partis d'opposition devraient éviter de shorter politiquement leur gouvernement lorsque les marchés le font sur le front financier.

Idéalement, il devrait y avoir un accord limité dans le temps entre tous les partis autour d'un plan d'action qui établirait les limites de ce qui est politiquement envisageable. Malheureusement, lorsque confrontée à la pression financière, la désunion politique est toujours finalement bien plus dommageable à la démocratie et à l'économie que l'instinct patriotique.

Copyright: Project Syndicate, 2011.

www.project-syndicate.org

Traduit de l'anglais par Frédérique Destribats

* Robert Skidelsky, membre de la Chambre des Lords britannique, est professeur émérite en économie politique à l'Université Warwick.



PANEXUS

HAITI

Expert en Réparation



21 ans d'expérience

"Nous consolidons votre succès"

- Expertise
- Réparation de bâtiments
- Renforcement de structures endommagées
- Jacking
- Ventes de produits et de matériaux pour la construction

Nos clients satisfaits:
Digital-ETC - Total - Sainte Rose de Lima - Marché en Fer - CDT

Building Dynamic Enterprises
Rte de l'Aéroport Tél: 2945-0099 / 2944-0099
www.panexus.com

■ Editions de l'Université d'Etat d'Haïti / Publication / Essai

Pauvreté: exhorter le microcrédit !

Comment peut-on prétendre combattre la pauvreté sans prendre en compte la distribution du crédit, maintes fois suggéré pour épauler les actions des institutions de soutien ou de financement dans la lutte contre l'indigence ? Quelles stratégies envisager ? Tous ces questionnements se retrouvent dans un intéressant ouvrage de 121 pages, qui vient d'être publié aux Editions de l'Université d'Etat d'Haïti.

Du constat

Le livre propose un long débat sur la pauvreté en prenant comme échantillon Haïti dont, selon l'auteur, 80% de la population est au chômage, avec un PIB – en termes réels par habitant – accablant. L'instabilité qui se répand semble, à première vue, être parmi les premiers indices de la pauvreté.

La prise en considération, dans sa démarche, des deux paliers (politique et économique) de cette instabilité nous conduit à comprendre l'exactitude de la conjoncture. L'une des causes fondamentales de l'instabilité politique est, pour Banet Jean, l'exclusion de la majorité de la population dans la gestion du pays. Avec un niveau élevé de risque, soit un revenu par tête inférieur à 250 dollars US l'an, l'instabilité économique entraîne sans cesse le retrait de certains investisseurs nationaux et internationaux.

Impacts des méthodes adoptées

Dans ce livre « Lutte contre la pauvreté et Microfinance en Haïti », l'auteur, tout en évaluant

les impacts des méthodes généralement adoptées, insiste sur des avancées néolibérales. La croissance doit pointer à tout prix. Et l'Etat, en dépit de sa position de conciliateur, doit garder sa distance et « laisser libre jeu aux forces du marché ».

De telles mesures contre la réduction de la pauvreté doivent aussi et d'abord inclure les pauvres eux-mêmes et « envisager des programmes d'ajustements structurels ». Mais alors, peut-on toujours partir d'un modèle capitaliste à l'américaine, souvent servi pour orienter les gouvernements du Sud ? Banet Jean admet en effet qu'il pourrait aussi avoir des politiques analogues d'ajustement structurel – qui tiennent toujours compte des limites de l'intervention de l'Etat – dans les secteurs de production et dans la commercialisation des produits et services.

L'Etat amorphe

Son analyse accuse le système haïtien de n'être pourvu d'aucune stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, du point de vue, entre autres, de planification ou d'un pro-

gramme cohérent de mise en œuvre. Cette difficulté à s'organiser et à mettre en place une structure sommaire rend sombre le ciel du développement.

Qu'est-ce qui a vraiment changé en faveur d'un équilibre économique à même de permettre aux classes pauvres de sortir du borbier ? Les hommes politiques, de 1986 à nos jours, même s'ils ont toujours, à travers leurs discours, exprimé leur souhait de réduire la pauvreté, n'y sont jamais parvenus. « Nous continuons à assister à la détérioration des conditions de vie des pauvres ».

Microfinance: l'alternative

L'auteur voit une classification complexe des pauvres en Haïti. Ils ne sont pas tous dans la même catégorie. La pauvreté est « strictement conduite par l'environnement culturel et socio-économique local de la personne qui la souffre ».

Le microcrédit reste une alternative. Parce qu'il privilégie les masses défavorisées qui, à coup sûr et suivant les méthodes dont ils disposent déjà, seront à

même de faire face à la pauvreté. Banet Jean évoque bien Darley S. Harris qui soutient que « le développement des masses défavorisées contribue en outre à l'avancement de la démocratie et au respect des droits de la personne ».

En offrant le Nobel de la paix 2006 à Muhammad Yunus et à la Grameen Bank, le comité Nobel a appuyé toutes les démarches qui mènent vers le microcrédit. Il considère subseqüemment le microcrédit comme une force libératrice importante, en particulier dans des sociétés où les femmes sont soumises à des conditions sociales et économiques oppressives.

De la distribution du microcrédit

Dans « Lutte contre la pauvreté et Microfinance en Haïti », l'auteur parle en sa qualité de licencié ès sciences économiques et en tant que coopérateur dans le domaine de la microfinance à côté des microentrepreneurs haïtiens depuis la fin de ses études universitaires. Cette expérience lui a permis d'étudier quelques cas d'institutions de microfi-

nance (IMF), telles que Action pour la Coopération avec la Microentreprise (ACME), la Société générale de Solidarité SA (SOGESOL), le Microcrédit national (MCN)... dont l'apport contre le développement de la pauvreté en Haïti est considérable.

En effet, comme l'auteur le scande dans le paragraphe qu'il consacre à la microfinance et à sa plaidoirie contre la pauvreté, « l'offre du microcrédit, en dehors des autres services et depuis plusieurs décennies, a des impacts assez significatifs sur les activités commerciales des individus ». Mais reste à savoir comment peut-il vraiment arriver à soigner, au milieu des masses défavorisées et sur une plus longue période, la contusion sociale. Le problème reste encore entier. Il faut faire le procès de la distribution du crédit.

Néanmoins, d'autres éléments doivent être envisagés. D'entrée, inviter, à part la contribution de l'Etat, des bailleurs de fonds, notamment ceux qui investissent dans la lutte contre la pauvreté, à octroyer des subventions aux IMF. Ensuite, l'ouvrage nous exhorte à réfléchir sur la mise en place de nouvelles technologies au service du secteur... Cela pourra en effet aider à diminuer le taux d'intérêt et à pénétrer d'autres marchés, comme les milieux ruraux, etc.

Jean Emmanuel Jacquet
zebaklandy@yahoo.fr

AYITIDANS 2011

Du 14 au 30 avril

Dance against violence with Haiti's dynamic Hip-Hop generation

Vendredi 29 avril @ 7:00 PM

@ Studio Theatre Dansepyenou @ Articho Danse

Chorégraphes/Danseurs invités: Yannick "Datta" Lucol et Rosan "Chiclets" Logis Artistes invités: West-I

Ayitidans 2011 est une initiative du Projet Dansepyenou proposé par Jeanguy Saintus

www.ayitidans.com / jeanguystainus@gmail.com - 3714 29 21 / 37148867 / 37148833 / 37148832

Sponsors Officiels: FOKAL, Partenaires: WIN, CER, ERSE, FANAL, OKAY, WEST-I

L'élection de Martelly: la déroute de l'esprit d'analyse ou les cris des pleureuses

L'élection de Michel Martelly donne lieu à une série de plaintes, protestations, indignations témoignant d'un refus de l'évidence : il a été élu et bien élu, avec environ 67% des voix. La démocratie a parlé. Rien ne sert de pleurnicher sur le mode des lamentations de Jérémie et de parler de « déroute de l'intelligence », de « République exterminatrice », de « poison d'avril » et d'employer, sur un ton qui relève du délire verbal, tout un langage d'apocalypse. Qu'est-ce qui empêche d'analyser les causes de la défaite de Mme Manigat et du succès de Martelly ?

Le temps des ruptures en Amérique latine

Dans les années 90, on a vu arriver au pouvoir en Amérique Latine une série de dirigeants qui n'étaient pas prévus par les météos politiques traditionnelles : Evo Morales, un Indien président en Bolivie (c'est une première dans ce pays à majorité d'Indiens !), Lula, un syndicaliste sans diplôme prestigieux au Brésil, suivi par une femme, Dilma Rousseff, des femmes présidentes au Chili et en Argentine. En Haïti le signal avait été donné par l'élection d'un prêtre, un « curé des bidonvilles » sans grande for-

mation politique non plus, le père Aristide. L'Amérique du Nord a vu deux outsiders non prévus par la météo politique : Barak Obama et une gouverneure du Canada, femme noire et immigrée. Dans la mesure où la classe politique traditionnelle est engluée dans un certain immobilisme et enfermée dans sa bulle de verre, comme un aquarium au milieu de l'océan, les réponses politiques en termes de message électoral ont donné lieu à des « surprises ».

La campagne de Mme Manigat : une anthologie de ratages

La plus grande partie de l'aura de la candidate tient au statut d'ancienne première dame, un peu à la Hillary Clinton et à son profil respectable. Cependant son âge tout aussi respectable a pu être un handicap dans un pays où la jeunesse de la majorité de la population est actuellement déterminante. L'image de Manman pèpè la est devenue caduque dans un pays qui a été très mal gouverné par des figures paternalistes : Papa Doc et ses tontons macoutes, suivi d'un Baby Doc. Papa, Tonton, bébé, bonjour la famille ! La déroute de l'intelligence était celle du petit père du peuple, le père Aristide. Se



Le président élu Michel Martelly. (photo JJ Augustin)

présenter comme une « mère du peuple » n'était pas une très bonne idée. D'autant plus que cette mère respectable annonçait « une pantalette en acier » ! Il y avait déjà eu le « kanson fè » de Paul-Eugène Magloire. Ce langage de « pantalette en acier » n'est pas très compatible avec la respectabilité de la Première dame. Au lieu d'apparaître comme une maman sauveur, pourquoi n'a-t-elle pas mis en évidence une équipe à nouveau visage, dont elle serait la coordinatrice ? Elle a moins utilisé le créole que Martelly, dans un pays essentiellement créolophone malgré une francophonie très officielle. Le ratage majeur est celui de ses positions équivoques sur les OGM et le gros monstre Monsanto qui les symbolise. Les OGM et Monsanto, c'est la

mort de l'agriculture paysanne haïtienne, celle des « moun an deyò », les gens du dehors, puisque c'est ainsi qu'on appelle nos paysans. En dehors ? Pas si sûr... Le mouvement de Martelly s'appelle précisément Repons peyizan. Il serait intéressant de regarder quels sont les départements où Martelly a fait un bon score.

Des changements profonds

De l'après Duvalier aux années Préval l'immobilisme et les jeux politiques parlementaires ont continué, au grand désespoir de la population. Pardonnez moi l'expression en créole : mouch yo chanje men kaka bèf la la toujou. (Les mouches ont changé mais la bouse de vache est toujours là). Ce qu'on oublie, en particulier une certaine bourgeoisie intellectuelle, ce sont au moins 4 choses :

- la bombe démographique que représente une masse de population jeune confrontée à une absence de perspective d'avenir. Avant on pouvait « naje pou soti », nager pour s'en sortir, mais les Etats-Unis sont eux aussi confrontés à une crise économique grave.

- la grande masse paysanne des « gens du dehors » qui depuis l'indépendance est mise

hors jeu de la vie politique, sauf quand elle intervenait sous forme de révoltes ou quand elle suivait des potentats locaux d'avant l'Occupation Américaine (1915-1934).

- l'intervention du peuple comme acteur électoral. Le peuple s'est mis à voter, notamment depuis l'élection d'Aristide et si on ne sent pas ses frustrations profondes on est fortement pénalisé.

- le rejet d'une certaine classe politique discréditée. C'est ce que traduit le choix de non-professionnels de la politique, comme ce fut le cas pour le prêtre Aristide. Le séisme en Haïti a révélé l'ampleur des dysfonctionnements en matière d'infrastructure et de bricolage administratif généralisé. Les privilégiés (woch nan dlo disait Aristide) peuvent s'en sortir mais la grande masse, non. Le choc du séisme a radicalisé le besoin de changement.

On saura très vite

Que fera Martelly ? Il est évidemment trop tôt pour le savoir. Sera-t-il plus proche d'un Hugo Chavez, d'un Jerry Rawlings ex-président du Ghana ou retombera-t-il dans les travers de ces dernières années ?

On le saura très vite.

Rafael Lucas

■ Sénat / Validation

Des exceptions soulevées à l'encontre des sénateurs Jocelerme Privert et Lucas Sainvil

(Lettres d'un groupe de sénateurs au président du Sénat)

Monsieur le Doyen d'Age, Président du Sénat,
Monsieur le Président, les honorables Sénateurs ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Que lors de son élection aux dernières législatives, le citoyen Jocelerme Privert, candidat aux sénatoriales au département des Nippes, n'a pas soumis au Bed la quittance de sa gestion que l'article 96 alinéa 6 de la constitution de 1987 en vigueur stipule ainsi « Pour être élu Sénateur il faut avoir obtenu décharge, le cas échéant, comme gestionnaire des fonds publics », tout en notifiant que déjà, la candidature du surnommé n'avait pas été retenue faute de décharge lors des élections de mai 2009.

Qu'il est indispensable pour le Sénat d'analyser ladite décharge, pourquoi il vous plaira honorable Président, de communiquer aux sus désignés et à l'assemblée des Sénateurs la quittance, la décision du BCEN et tout autre document généralement quelconque habilitant la commission à valider le citoyen Jocelerme Privert.

Ainsi, qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de surseoir à la validation de Monsieur Jocelerme Privert et que son cas soit confié à une commission d'enquête spéciale pour les suites utiles.

Suivent les signatures des sénateurs:

Maxime Roumer
Edmonde Supplice Beauzile
Jean William Jeanty
Mélius Hyppolite
Jean Willy Jean Baptiste
Youri Latortue
Evallière Beauplan

Monsieur le Doyen d'Age, Président du Sénat,
Monsieur le Président, les honorables Sénateurs ont l'honneur de vous exposer ce qui suit :

Que lors du 1^{er} tour des législatives, les résultats proclamés par le CEP ont attribué 41% des votes exprimés au citoyen Lucas Sainvil, ce qui ne représente pas la majorité absolue conformément à l'article 94-2 de la constitution de 1987 en vigueur et l'article 45 de la loi électorale.

Dans cette ambiance de corruption de discrédit qui a entouré le processus électoral et les décisions prises par le BCEN, en témoignent les 19 cas mis à l'écart dans la dernière publication au journal officiel, qu'il est indispensable pour le Sénat de constater que nous sommes en présence d'une forfaiture et d'une fraude caractérisée pourquoi il vous plaira honorable Président, de communiquer aux sus désignés et à l'assemblée des Sénateurs la décision du BCEN et tout autre document habilitant le citoyen Lucas Sainvil à être validé.

Ainsi, qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de surseoir à la validation de Monsieur Lucas Sainvil et que son cas soit confié à une commission d'enquête spéciale pour les suites utiles.

Suivent les signatures des sénateurs et de la sénatrice :

Maxime Roumer
Edmonde Beauzile
Nenel Cassy
Mélius Hyppolite
Jean Willy Jean Baptiste
Youri Latortue
Evallière Beauplan

Au regard du futur de la CIRH

par Jean-Max Bellerive, Premier ministre et co-président de la CIRH

La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) n'a pas bonne presse. M. Jean-Max Bellerive, Premier ministre sortant et co-président de cette commission, en est conscient. Suite à la publication, la semaine dernière, de notre dossier « CIRH : antagonismes, insatisfaction et incertitudes », M. Bellerive croit de son « devoir de restaurer la vérité et de dissiper un ensemble de malentendus ». Aucun esprit polémique ne le motive. Sa démarche, qui vient combler quelque peu le déficit de communication de la CIRH, est pensée dans l'objectif d'éclairer l'opinion publique sur les faits et actes, réalisés et à réaliser, de cette commission dont on doute encore de l'efficacité.

Depuis plusieurs semaines, quelques acteurs de la société civile se sont engagés dans une analyse souvent incomplète, mal informée et parfois biaisée du travail de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) et du contexte dans lequel cette structure évolue. Je veux croire que le caractère lacunaire de leur analyse est tout simplement le produit d'un déficit en communication, pour lequel la CIRH doit assumer au moins une partie des responsabilités. Cependant, à un moment où la Commission vient de commémorer le premier anniversaire de sa création, la population est encore en attente de changement profond de ses conditions de vie. Alors que le pays s'engage résolument dans une nouvelle page d'histoire, j'ai pensé qu'il était de mon devoir, en tant que Premier Ministre sortant et coprésident de la CIRH, de restaurer la vérité et de dissiper un ensemble de malentendus qui ne peuvent que dévier des réflexions sérieuses et si nécessaires sur l'avenir de la reconstruction d'Haïti.

Dans un contexte historique très particulier, mon but dans cette tentative de réponse est d'offrir aux nouveaux décideurs politiques, à la société civile et à la population dans son ensemble une perspective objective et le fruit de l'expérience des 12 derniers mois de fonctionnement de la CIRH. Je ferai donc le choix d'ignorer les accusations fallacieuses et les critiques intéressées reprises çà et là, pour éviter d'être entraîné dans une polémique stérile et surtout incompatible avec mes attributions de chef de gouvernement. Par contre, sur les questions de fonds mon point de vue est simple : i) la CIRH a-t-elle été un instrument essentiel à l'engagement des différents partenaires de la reconstruction d'Haïti à un moment tellement critique ? Ma réponse est : Oui; ii) est-elle perfectible ? Absolument ! ; iii) quel devrait être son devenir, en tenant compte de l'évolution de la situation en Haïti ? Je propose quelques options ci-dessous.

Avant toute analyse de la performance de la Commission, il faut d'abord rappeler que la CIRH a vu le jour à un moment où le pays, déjà fragilisé par les intempéries de 2008, venait de

perdre l'équivalent de 120 % de son PIB et le tiers des ses fonctionnaires publics. Le bilan des pertes en infrastructures, en archives et en mémoire institutionnelle, bien qu'incomplet au moment de la création de la CIRH, laissait déjà entrevoir l'étendu des défis qu'il fallait surmonter. Le tout exacerbé par les urgences humanitaires, les risques d'instabilité politique et d'épidémies, les menaces de nouvelles catastrophes naturelles à la veille de la saison cyclonique de 2010 et la préparation des élections, tous réclamant des actions urgentes alors que les cadres de mon gouvernement n'avaient pas fini de panser leurs blessures et d'enterrer leurs morts. A ce propos, j'ai encore à l'esprit le sacrifice des nombreux cadres et membres du gouvernement qui se sont rendus à leur poste alors qu'ils venaient d'enterrer parents et amis ou recherchaient encore leurs proches disparus.

Dans ce contexte encore chaotique, mon gouvernement avec l'appui de ses partenaires a préparé et présenté à la communauté internationale un programme de refondation sans précédent. Ce programme a reçu l'aval du monde entier et a constitué le cadre programmatique pour la mobilisation de plus de 5 milliards de dollars en engagements pour les années 2010 et 2011, triplant ainsi le montant de l'assistance externe reçue pour la période 2008/2009. Cependant, avec l'expérience d'Aceh en Indonésie en 2005 encore présente dans ma mémoire et la perception généralement acceptée que le gouvernement haïtien n'aurait pas la pleine capacité d'absorber ces fonds, je savais que pour que ces promesses se transforment en soulagement pour le peuple haïtien, il nous faudrait créer rapidement un instrument transitoire qui rassurerait nos partenaires internationaux et offrirait les garanties de transparence, d'efficacité et de cohésion, sans pour autant remplacer ou mettre en doute l'autorité de l'État et le rôle primordial de ses institutions, même fragiles. Notre objectif était d'avoir une plateforme efficace pour faire face aux besoins urgents de la population dans un contexte de quasi disparition des institutions de l'État. Il était crucial de tout mettre en oeuvre pour aider

le pays à se relever. Cette idée était d'autant plus pertinente, que dans l'histoire passée de la coopération externe, chacun des partenaires institutionnels ou privés impliqués dans des programmes de développement en Haïti avaient une latitude telle, qu'ils décidaient souvent unilatéralement de la mise en oeuvre des programmes. La technique de la valse entre les administrations était couramment employée et mettait par ailleurs en conflit permanent, les directeurs de projets, les ministères, les collectivités territoriales, les ministères de la Planification et des Finances et en fin de parcours, le Premier Ministre et le Président de la République. Pour avoir travaillé pendant plusieurs années au ministère de la Planification, j'en suis le premier témoin.

Le pari se sera révélé payant. L'existence de la CIRH aura facilité en 2010 deux fois plus de décaissement de l'aide publique au développement qu'en 2009, accompagnée d'une inflexion nettement positive du flux de décaissement, au fur et à mesure que les priorités du gouvernement étaient mieux définies (voir tableau ci-dessous).

De plus, la présence de personnalités de grande envergure comme celles du Président Clinton ou du Premier Ministre PJ Patterson et la participation active de représentants des capitales étrangères ont permis de garder l'attention internationale sur le processus de reconstruction.

La CIRH constitue donc une réponse stratégique, volontaire, limitée dans le temps, modélisée sur des structures similaires bien documentées qui ont fait leur preuve et bien adaptées au contexte haïtien. Elle trouve son fondement dans la loi d'urgence votée par le Parlement en avril 2010. Contrairement au BRR (la structure similaire d'Aceh en Indonésie sur laquelle elle est modélisée), elle n'est pas un instrument d'exécution et ne gère pas de financement programmatique. Elle ne construit donc pas de logements, de routes, d'hôpitaux ou d'écoles.

Enfin, elle ne définit pas les grandes orientations stratégiques du gouvernement haïtien.

Cette structure regroupant des représentants des secteurs nationaux et internationaux,

sans précédent en Haïti, est un espace de dialogue, de transparence et de cohérence de l'aide. La Commission rassemble autour d'une table de concertation les représentants des principaux acteurs impliqués dans la reconstruction du pays et les tient imputables de leurs engagements. Dans ce rôle, la Commission soutient et amplifie le travail de coordination de l'action gouvernementale que continue à jouer (de mieux en mieux de l'avis de tous!) le ministère de la Planification et de la Coopération Externe. Celui-ci est d'ailleurs amené à prendre en main certaines fonctions de la CIRH dans le processus de reconstruction au fur et à mesure que les différentes phases du renforcement institutionnel seront achevées.

La Commission a permis au gouvernement haïtien de définir un ensemble de priorités devant aboutir à des résultats visibles et mesurables dans un temps bien défini, de participer à la sélection des partenaires de la mise en oeuvre et de mobiliser l'assistance externe centrée sur ces priorités. Les axes identifiés et les projets financés émanent directement du plan d'action proposé par le gouvernement haïtien à New York et reconfirmé, sur une base continue, par les différents ministères sectoriels. Elle s'est dotée d'instruments lui permettant de veiller à la réalisation effective de projets et programmes qui vont au-delà des capacités du gouvernement et sont essentiels à la refondation du pays.

De par ses règlements internes, la CIRH ne remplace aucune des institutions ou organismes prévus par la Constitution et les lois du pays. Au contraire, aucun projet ne peut être présenté au Conseil de la Commission sans l'aval explicite du ministère concerné. Dans ce contexte, les tables sectorielles jouent déjà un rôle central dans la coordination et la mise en oeuvre des stratégies et seront renforcées afin d'assurer i) que le gouvernement s'approprie entièrement des programmes et activités des secteurs en question, comme condition sine qua non de leur pérennité, ii) que la mise en place d'un système d'information soit accessible à tous les acteurs pour ainsi optimiser les ressources disponibles, iii) et que les parties prenantes puissent disposer d'un forum unique pour la coordination stratégique et opérationnelle du processus de reconstruction.

De ce fait, aucune des décisions prises par la CIRH ne peut aller à l'encontre de l'environnement administratif et légal haïtien et aucune des prérogatives des institutions nationales n'est déléguée à la CIRH. Ceci est garanti non seulement par les

règlements internes, mais aussi par la présence d'une presse vigilante, du Premier Ministre et des représentants du pouvoir judiciaire, du Parlement, de la société civile haïtienne et de la Diaspora.

Depuis la mise en place de la CIRH, les institutions étatiques et para étatiques haïtiennes n'ont fait que gagner en participation dans les décisions sur les investissements dans le pays. Elle a aussi facilité de façon cohérente un renforcement institutionnel sur le moyen terme. Aujourd'hui, tout le monde est assis en même temps autour de la même table et l'information est transmise de façon transparente et équitable à tous les acteurs et bénéficiaires. Sur son site web, la Commission expose pour la première fois le détail des projets présentés dans le cadre de la reconstruction, le montant des financements alloués, les partenaires impliqués dans la mise en oeuvre et l'état d'avancement des projets ainsi que les zones d'intervention. Ces informations sont publiées en temps réel en vue d'assurer une plus grande transparence et participation de tous les acteurs de la reconstruction.

Le travail de la Commission couplé aux autres efforts du gouvernement auront permis en 15 mois la mobilisation de ressources et la réalisation de résultats concrets dans les domaines suivants :

- des millions de litres d'eau potable ont été distribués aux populations, notamment à travers la DINEPA et autres organisations, évitant ainsi l'accroissement de la grande cause de mortalité en Haïti que constituent les maladies hydriques. De fait, l'incidence de ces maladies a dramatiquement diminué en Haïti depuis le tremblement de terre ;
- des millions de rations alimentaires ont été distribuées, limitant ainsi l'impact des conditions précaires et des conséquences du chômage sur l'alimentation des populations ;
- des centaines de milliers de tentes, abris et prélatos ont été distribués dans la phase d'urgence, permettant ainsi aux victimes de se protéger contre les intempéries ;
- plus d'une centaine de postes de soins et de nombreux centres de traitement du choléra ont été montés dans toutes les zones sinistrées avec le leadership du ministère de la Santé publique afin d'augmenter l'accès aux services de santé à la population ;
- des centres de santé ainsi que des hôpitaux de référence sont en train d'être construits dans différentes régions du pays ;
- la distribution électrique a été rétablie à près de 95% dans les zones où le courant était distribué avant le tremblement de terre et de nouvelles

Conduire la réforme de l'État pour impulser l'émergence de l'État stratège

par Guichard Doré

L'un des piliers des politiques publiques de la présidence de Michel Joseph Martelly est la réforme de l'État comme il l'a annoncé dans la campagne électorale. Et tout observateur averti sait que la réforme de l'État est une nécessité pour permettre au pays d'avoir une gouvernance stratégique, libérer la croissance et accompagner le changement.

L'organisation institutionnelle et l'aménagement spatial de l'appareil de l'État sont du ressort exclusif du chef de l'État telles sont les conséquences pratiques et opérationnelles de l'article 136 de la Constitution de 1987 qui stipule que « Le Président de la République, chef de l'État, veille au respect et à l'exécution de la Constitution et à la stabilité des Institutions. Il assure le fonctionnement régulier des Pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État ». Aujourd'hui, la refonte de l'architecture ministérielle pour mieux faciliter le pilotage stratégique de l'État en créant des ministères de plein exercice en les adjoignant des secrétariats d'État ou de Hauts commissariats aux fonctions spécifiques apparaissent comme une nécessité pour Haïti de l'après 12 janvier 2010.

La clarification de l'organisation de l'État et l'émergence d'un État stratège constituent des facteurs susceptibles de réduire les dépenses de fonctionnement des pouvoirs publics et accroître l'efficacité de l'appareil administratif. La réforme de l'administration territoriale d'État est nécessaire afin de renforcer l'unité et les actions de l'État, clarifier son organisation et rationaliser son fonctionnement à travers l'espace national. Cette réforme des pouvoirs de l'État à travers le territoire pour qu'elle puisse être efficace devrait s'accompagner du Répertoire Interministériels des Métiers de l'État (RIME) et du Répertoire des Métiers des Collectivités territoriales (RMCT) afin de faciliter la mobilité professionnelle et la reconversion professionnelle aussi bien dans l'administration publique d'État que dans l'administration publique des Collectivités territoriales. La réforme de l'administration territoriale d'État ne pourrait faire l'économie de la création des Directions dé-

partementales interministérielles (DDI) en fusionnant certaines directions départementales peu efficaces afin de réduire les dépenses de fonctionnement et accroître l'efficacité de l'administration publique. Il faut passer de la culture de moyen à la culture de résultat.

Les impératifs de la réforme

Globalement, la réforme de l'État devrait permettre d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'administration ainsi que la qualité de la gestion des affaires publiques. Cette réforme devrait permettre d'augmenter l'efficacité de l'action administrative, accroître les performances de l'administration et chercher à économiser les deniers publics. L'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services publics ainsi que les relations qu'entretient l'administration avec les administrés sont importantes. Il est important d'aider les pouvoirs publics à s'acquitter de leurs responsabilités légales et d'accomplir les missions de services publics. Il y a lieu de renforcer les contrôles non-juridictionnels des actes posés par l'administration en apportant un appui aux structures de contrôle interne, en soutenant le contrôle hiérarchique, en multipliant les corps d'inspection dans les différents ministères tout en consolidant le contrôle financier et budgétaire. Il faut accroître la performance du personnel en instituant un passeport de formation pour tous les agents de la fonction publique tout en leur permettant de suivre des sessions de formation continue ; assurer aux fonctionnaires de meilleures conditions de travail et de salaire ; recruter des cadres de haut niveau de conception en vue d'assurer le pilotage stratégique des structures vitales de l'administration. La réforme devrait permettre la pleine réalisation et l'effectivité de la modernisation de l'État et l'accélération du contrôle juridictionnel en permettant au Parlement d'exercer son contrôle politique sur l'ensemble des actions gouvernementales. Le pouvoir législatif exerce son contrôle juridictionnel par les séances de questionnement du Gouvernement, par les commissions d'enquête par-

lementaire et par la motion de censure du gouvernement. Le contrôle juridictionnel est exercé également par la Cour des Comptes et du Contentieux administratif et par le Protecteur du Citoyen. La réforme de l'État est politiquement nécessaire et économiquement indispensable. Elle doit permettre de :

- Rationaliser les procédures administratives et les règles de droit ayant un impact sur la qualité des services fournis par l'administration aux usagers ;

- Simplifier les relations qu'entretiennent les usagers avec l'administration par la dématérialisation des procédures administratives afin d'adapter l'État à son temps, rendre les services publics plus accessibles et réduire le papier dans la vie des usagers ;
- Permettre à l'État de concentrer ses structures et ses moyens sur les attentes et les besoins des citoyens ;

- Réviser les politiques publiques afin de clarifier l'organisation de l'État à tous les niveaux ;

- Recentrer les administrations sur le cœur de leurs missions, fusionner celles qui doublonnent et remédier à l'émiettement des structures en cherchant les synergies chaque fois que l'occasion se présente ;

- Rendre effective la politique de la décentralisation et de la déconcentration ;

Renforcer les administrations et établissements publics déconcentrés en rationalisant la gouvernance institutionnelle d'expression territoriale ;

- Voter toutes les lois et adopter tous les dispositifs réglementaires nécessaires pour rendre effective la décentralisation en instituant dans les formes régulières des pouvoirs locaux fonctionnels et efficaces.

- Rendre efficace les services extérieurs de l'État par l'impulsion d'une véritable diplomatie du développement.

Une architecture ministérielle orientée vers les résultats

L'architecture ministérielle actuelle comporte 17 ministères. Elle est surannée, incohérente et budgétivore. Elle donne peu de résultats. Elle est inefficace, peu lisible et nuisible à la gouvernance stratégique du pays. Il y a né-

cessité pour que l'État puisse se doter d'une nouvelle architecture ministérielle simple et cohérente afin de relever les grands défis du développement économique, social et culturel du pays après le séisme du 12 janvier. L'architecture rénovée ou réaménagée peut donner naissance à 12 grands ministères qui expriment une lisibilité et une cohérence architecturales au regard des priorités de développement et de reconstruction du pays. Donc, il y a nécessité pour que l'on puisse repenser l'architecture ministérielle afin d'impulser l'émergence de l'État stratège et efficient. La création des postes de Hauts Commissaires qui ont le rang de Ministre constituent un atout pour le Président de la République afin qu'il puisse conduire des politiques particulières qui sont indispensables à la réussite de son mandat. Par exemple, la création d'un poste de Haut Commissariat à la Reconstruction et au Logement est une façon pour le Président de la République de coiffer la CIRH et la placer sous-tutelle d'une autorité ministérielle haïtienne. Les postes de Hauts Commissaires peuvent être créés comme ce fut le cas de l'Unité Centrale de Gestion (UCG) en 1995 pour exécuter rapidement les projets prioritaires à impact multiplicateur. La fonction de Haut Commissaire change ou disparaît à chaque fois que la mission pour laquelle elle a été créée aura été accomplie. Cette structure rendrait plus facile le travail de pilotage stratégique des ministères au contour élargi et facilite l'exécution des projets spécifiques de l'État à l'aide des Hauts Commissariats qui sont plus techniques que politiques. On peut créer des postes de Ministre-délégué placé sous la tutelle d'un Ministre de plein exercice.

Un arrêté présidentiel, ayant des considérations fortes et des visas adaptés, suffit pour modifier l'architecture ministérielle. L'arrêté présidentiel devrait indiquer les compétences de chaque ministère les directions et les organismes placés sous sa tutelle. Le président de la République a un pouvoir réglementaire, il peut agir ainsi. Après, le Premier Ministre enverra une loi organique au Parlement sur la réorganisa-

tion de l'architecture ministérielle. La réforme de l'État et la Décentralisation sans l'appui du Chef de l'État, elles resteront au stade des vœux. Si les Hauts commissaires ont l'appui du Président, ils peuvent faire des choses intéressantes. Comme c'est le cas dans les grandes démocraties.

Architecture ministérielle rénovée dans le cadre de la réforme de l'État :

Bureau Du Premier Ministre
1) Ministère du Développement économique, de l'Emploi et de la Formation professionnelle

2) Ministère des Finances publiques, du Budget et du Commerce

3) Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et du Développement durable

4) Ministère de la Famille, de la Solidarité nationale et de l'Équité de genres

5) Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et des Collectivités territoriales

6) Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

7) Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération externe et des Haïtiens vivant à l'Étranger

8) Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche

9) Ministère de la Santé publique, de la Population, de la Jeunesse et des Sports

10) Ministère de la Justice et de la Citoyenneté

11) Ministère de la Culture, de la Communication et des Cultes

12) Ministère de la Défense nationale et des Services civiques

La Réforme fiscale

La réforme de l'État à conduire ne pourrait faire l'économie de la réforme fiscale. Depuis des années, le pays connaît une crise des finances publiques qui se manifeste par un taux élevé de l'apport de l'aide externe au budget de l'État. Une telle pratique hypothèque les acquis de la souveraineté nationale. Il y a nécessité à ce que tous les citoyens puissent être soumis à un nouvel impôt pour soutenir les efforts de la reconstruction indépendamment de leur lieu de résidence et de leur revenu. Cet impôt peut être dénommé Contri-

bution Annuelle de Solidarité à la Reconstruction Nationale (CASRN). La nation est une communauté de partage d'intérêt et de progrès égal. Donc, tous les citoyens doivent être imposables. Même celui qui n'a pas de revenu devrait être soumis à la CASRN parce qu'il utilise les ressources publiques (route, justice, police ect). Le citoyen qui n'a pas de revenu pourrait fournir trois journées des travaux d'intérêt général comme contribution au bon fonctionnement de l'État. La diaspora, dans le sens défini par la nouvelle révision constitutionnelle, devrait être soumise à la Contribution Annuelle de Solidarité à la Reconstruction Nationale (CASRN). Il n'y a pas de droit sans devoir. Le foyer fiscal pourrait être lié à la fonction de citoyenneté en excluant la double imposition sur le revenu pour la diaspora.

Il y a lieu de réactualiser les impôts locaux pour leur donner un sens et tenir compte des charges inhérentes au fonctionnement du nouvel édifice institutionnel des collectivités territoriales. La réforme fiscale devrait s'accompagner d'une nouvelle nomenclature du budget de la nation. Cette présentation présenterait le budget de l'État et le budget des Collectivités Territoriales de façon distincte.

Il y a une crise de compétitivité fiscale à l'échelle régionale que les nouvelles autorités ne peuvent ignorer. Aujourd'hui, l'impôt est concentré sur une frange de facteurs mobiles de production et des produits stratégiques qui hypothèquent le développement économique. Il y a lieu de faire un réaménagement du champ de perception de l'impôt et un élargissement de l'assiette fiscale pour une meilleure performance des recettes fiscales. Bref, la réforme de l'État peut consister, dans un premier moment, à un effort de réaménagement global de l'administration centrale et des administrations déconcentrées, de la gouvernance territoriale, de la décentralisation et de la réforme fiscale

Guichard Doré
CEFIE-CONSEIL

Un système bancaire pour ou contre tous?

Depuis 1986, au lendemain du départ du président Jean Claude Duvalier, le système bancaire haïtien a connu un essor à nul autre pareil dans son histoire. Des banques commerciales sont apparues, il y en a qui ont disparu et tout cela fait que la dynamique du système soit reconnu de tous. Aujourd'hui, certains responsables se félicitent de la bonne position de leur banque dans le système et de leur chiffre d'affaires. Mais dans tout cela, on a l'impression qu'aucune voix ne s'est levée pour demander quelle est la perception des communautés de clients à qui sont offerts les services et produits bancaires.

Une file d'attente qui n'a pas de solution pour les banques

Alors que des dirigeants de banques s'octroient un satisfecit sur la performance de leur banque, les clients sont aux abois quant au temps mis pour être desservis quand ils vont à la banque pour une transaction. Les banques commerciales n'ont mis sur pied aucune stratégie pour une meilleure gestion des files d'attente. Pire encore, ces clients se plaignent que même un peu d'eau pour se désaltérer n'est pas disponible et encore moins l'accès aux toilettes, alors qu'ils peuvent passer des heures dans ces files d'attente, sans parler des dizaines de clients qui attendent sous un soleil de plomb à l'extérieur de la banque.

L'attestation bancaire, un luxe pour les banques !

Quand est-il à présent des services et produits bancaires qui sont offerts aux clients ? D'aucuns se plaignent à l'idée d'avoir à payer des frais prohibitifs pour une attestation bancaire dans une banque où on a déposé son argent depuis plusieurs années. En effet, comment comprendre qu'une banque qui détient notre argent depuis des lustres, qui fait son beurre sur cet argent, exige autant aux clients pour

leur donner un morceau de papier qui dit : « Oui, ce client a de l'argent chez moi ». Les clients doivent donc payer pour un service qui, au fait, devrait être une simple courtoisie de la part d'une banque, au moins, pour le fait par ces clients d'avoir gardé leur argent dans une banque particulière et pas dans une autre !

Pour mieux comprendre l'ironie qu'il y a dans ce problème, imaginons que l'on donne notre argent à une personne qui prétend pouvoir mieux le garder et que, quand on demande à cette dernière de nous donner un document attestant que nous avons effectivement de l'argent entre ses mains, elle nous demande de payer pour nous donner ce document ! Nous imaginons que la première réaction d'un déposant serait de reprendre son argent sur le coup même. C'est exactement ce que les banques commerciales haïtiennes font à leurs clients sans tenir compte des revenus qu'elles gagnent sur nos dépôts. Pour nous, que l'on demande des frais pour ce service est déjà trop, voire que le niveau exagéré de ces frais est carrément intolérable !

Une compensation qui ne peut pas compenser l'absence de service

Un autre problème commun aux banques commerciales haïtiennes est la compensation bancaire. Pour des transactions qui se font dans la capitale, un déposant doit attendre au moins huit jours avant d'avoir accès à un montant déposé sur son compte à partir d'un chèque libellé d'une autre banque qui se retrouve aussi dans la capitale. Nous aurions pu comprendre ce délai pour des banques se retrouvant dans les provinces ou à l'extérieur du pays ! Mais quand on réalise que c'est pour des banques qui peuvent se retrouver à quelques mètres de distance, on se demande de quelle qualité de service ces dirigeants de banque se vantent-ils ? Plus déprimant encore est quand un client fait un dépôt d'un

chèque libellé d'une banque étrangère ! Ce dernier devrait s'estimer heureux s'il pouvait avoir accès à cet argent dans au moins un mois ! Dès lors, il est clair que le client n'a pas le droit d'avoir une urgence entre-temps ! Car la banque doit prendre tout son temps pour donner ce service qu'elle estime « efficace et de qualité » !

Des banques de crédit, donc de développement !!!

Les banques commerciales haïtiennes sont réputées pour leur propension à refuser le crédit aux agents économiques haïtiens. Il suffit de chercher à savoir le volume de crédit qui est accordé aux principaux secteurs d'activités de l'économie haïtienne pour voir la réalité de cette propension. D'ailleurs, d'aucuns se plaignaient, avant le séisme du 12 janvier 2010, que le volume de crédit accordé au secteur agricole était de moins de 2% l'an. On attend des dispositions du gouvernement haïtien pour rendre le crédit plus accessible dans des secteurs avec le programme de fonds de garantie partielle, mais les banques commerciales haïtiennes n'ont jusqu'à présent proposé des produits bancaires pour attirer la clientèle, alors que le besoin est là ! Et quand elles acceptent d'accorder finalement des micro-crédits, les taux d'intérêt laissent les bénéficiaires sur le qui-vive pour leurs remboursements.

L'autre disait que comme les micro-entrepreneurs acceptent les conditions, cela veut dire qu'ils sont satisfaits des conditions imposées par les opérateurs de la micro-finance, en attirant l'attention sur un rare cas de réussite d'après lui. Ce que l'on n'a peut-être pas réalisé est que ces micro-entrepreneurs, à défaut de rester désœuvrés, peuvent accepter de jouer le jeu sans nécessairement réaliser quelque chose qui vaille pour améliorer leurs conditions d'existence. Il en est de même d'une société où les citoyens acceptent des lois, mais qui, en réalité, renferment beaucoup d'injustices et de discriminations de toute sorte ! Ce n'est pas parce que ces citoyens acceptent de vivre dans ces conditions qu'on doit conclure qu'ils sont satisfaits ou que ces lois ont leurs raisons d'être. Le cas des sociétés orientales est probant comme illustration (pour les lois sur la discrimination de genre en particulier) !

Une carte de débit qui n'est pas différente d'une carte de crédit

Il n'y pas de chose plus déconcertante que de se voir pénaliser pour son argent qu'on a déposé sur une carte de débit où quand, pour une raison ou pour une autre, on souhaite y faire une avance de fonds, les banques commerciales haïtiennes, qui se félicitent de la qualité de leurs services, nous imposent un frais ! Tous les clients peuvent comprendre les frais imposés par la banque pour une avance de fonds sur une carte de crédit, mais pas pour son propre argent déposé sur une carte de débit ! Et, comme on devrait s'y attendre, la banque se réserve le droit de fixer le montant de ce frais et de l'augmenter quand « ça lui chante » !

Où est la Banque centrale haïtienne dans tout ça ?

Les responsables de ces supers banques vont sûrement crier : « Mais les clients acceptent les conditions quand ils viennent à la banque, ou que les coûts de fonctionnement de la banque s'élèvent de plus en plus avec les nouvelles conditions économiques du pays ! » Quel que soit ce que ces derniers peuvent soulever comme motif pour justifier leur tarification pour les différents services et produits offerts, tout cela ne serait pas si la Banque centrale haïtienne avait tenu compte de la situation des consommateurs ou clients, en dernier ressort, qui sont désarmés face à la dictature de banques commerciales du système. Cela n'a rien d'étonnant ! On a déjà vu la Banque centrale haïtienne se croiser les bras pendant la période d'avant séisme du 12 janvier 2010 alors que l'économie haïtienne s'enfonçait dans le gouffre ! C'est le laisser-faire ! Même si on assiste à l'effondrement de l'économie, les grands équilibres macroéconomiques vont faire en sorte que l'économie reprenne d'elle-même ! Il aurait peut-être fallu que les agents économiques haïtiens eussent été réduits à l'état d'indigence pour que la Banque centrale haïtienne comprenne qu'elle a un rôle qui l'implique beaucoup plus dans le développement de notre économie !

Et le système bancaire haïtien est en bonne santé aux dires de plusieurs !

Wilson Jean Louis
jeanlouisw@yahoo.fr



Au regard du futur de la CIRH

(suite de la page 13)

capacités sont en train d'être installées; - des milliers d'emplois provisoires ont été créés, permettant aux victimes de disposer d'un minimum de ressources pour subvenir à leurs besoins premiers; - plus de 600 000 personnes ont quitté les camps, plusieurs milliers d'abris provisoires ont été construits et environ 400 logements permanents sont prêts à être distribués à la population; - conformément au plan présenté à New-York, des investissements importants ont été réalisés dans les dix départements dans le domaine des infrastructures (routes, ponts), de l'énergie, des services de base (eau potable, écoles, centres de santé, etc.); - des investissements importants ont été consentis pour faciliter la création d'emplois en dehors de la capitale (par exemple la construction d'un important parc industriel dans la région Nord qui devra générer également plusieurs emplois indirects); - d'énormes efforts ont été déployés pour continuer à mieux protéger les populations contre les effets des turbulences climatiques et diminuer l'incidence du passage des cyclones (travaux de curage, protection des berges, aménagements des bassins versants, etc.); - des études, des plans et des terrains ont été identifiés et vont permettre rapidement de démarrer la construction de logements modernes à loyer modéré pour les populations touchées. En tout, plus de 87 projets ont été approuvés par la CIRH et plusieurs sont en cours de réalisation sous la coordination du gouvernement. L'une de mes responsabilités, à titre de coprésident de la Commission, est de m'assurer que les ministères concernés sont toujours à l'origine ou opérateurs des projets proposés à la validation de la Commission.

Au regard du futur de la CIRH, les récentes réflexions ont permis de mettre en exergue trois issues plausibles:

- La CIRH disparaît purement et simplement le 21 octobre 2011 au terme de son mandat de 18 mois;
- Conformément à la Loi votée par le Parlement, la CIRH se transforme en Agence de reconstruction avec un mandat bien défini qui prendrait la relève après le 21 octobre;
- Le mandat actuel de la CIRH est prolongé pour une période limitée (un an au plus) avec des modifications à sa mission et si nécessaire à sa structure, en vue d'accommoder la nouvelle conjoncture et de redistribuer ses attributions en fonction de la vision du nouveau gouvernement.

Ces différentes options sont déjà en discussion et devront être traitées en priorité par les prochaines autorités élues.

En ce qui me concerne, la décision finale sur l'avenir de la Commission devrait être guidée par trois considérations majeures:

- L'obligation de garantir que les éléments de base de la reconstruction, particulièrement l'enlèvement des débris, les logements sociaux, la réparation/reconstruction des écoles, la mise en place de systèmes sanitaires et d'eau potable, de services de santé et la création d'emplois, etc. ne soient interrompus ou pris en otage par la transition politique. La population ne peut plus attendre;

- Le besoin d'assurer que le gouvernement et les institutions nationales puissent assumer pleinement, directement et aussi rapidement que possible la prise en charge complète du processus de reconstruction. Ceci inclut la coordination de l'aide publique dans un cadre transparent et efficient garantissant la reddition de comptes aussi bien au niveau national que pour les citoyens des pays qui ont accepté que les fonds provenant de leurs impôts soient investis en Haïti.

- La nécessité de veiller à ce que, sur le moyen et long terme, nous ne nous retrouvions pas en train de créer une administration bancaire et à deux vitesses.

En tout état de cause, la disparition de la CIRH le 21 octobre prochain mettrait tout un ensemble d'acquis en danger et obligerait le gouvernement à envisager une nouvelle structure de coordination. Il est clair que le retour au statut d'avant le séisme ne faciliterait en rien le processus de reconstruction. En effet, il est certainement facile pour les détracteurs de la CIRH d'oublier que ce nouvel instrument repose sur un partenariat efficace entre la communauté internationale, le gouvernement haïtien et les intervenants locaux pour d'assurer un flux continu de ressources, une cohérence des déboursments et une gestion transparente du financement. Par contre, ceux qui ont la responsabilité de gouverner doivent s'assurer que ces différents éléments s'articulent de manière harmonieuse pour soulager les souffrances de la population.

La deuxième option exigerait une plus grande réflexion et une meilleure compréhension de la vision et des grandes orientations que proposera le nouveau gouvernement au parlement. Le cadre légal, la relation de cette nouvelle structure avec les différents ministères, les lignes de communication, les ressources

nécessaires, la valeur ajoutée de ce modèle par rapport à d'autres, autant de questions qui devront être largement débattues tant par les techniques que les politiques avant d'engager le pays dans cette voie.

La troisième option offrirait aux décideurs le temps et l'espace nécessaire pour définir une vision et une approche commune pour le court, moyen et long terme. Cette option permettrait de définir les structures permanentes, préparer et mobiliser les ressources pour la pleine appropriation des fonctions par le gouvernement. Elle permettrait enfin à la communauté internationale d'accompagner le processus, de partager ses soucis et de s'ajuster au besoin.

La reconstruction d'Haïti ne peut se concevoir sans un vrai partenariat entre les différents intervenants des communautés internationales, de la société

civile et des pouvoirs de l'état. J'affirme sans réserve que si ses missions sont bien comprises et ses attributions bien remplies, la CIRH est un instrument incomparable pour faciliter une meilleure prise en charge par les Haïtiens de leur propre développement. La présence de «blancs» sur la table ne doit pas être vue comme un handicap à l'atteinte de cet objectif. Au contraire. Nous avons un plan et nous voulons construire les capacités nationales. Afin de le mener à bien, nous travaillons avec ceux qui le financent pour assurer une parfaite transparence dans la gestion des fonds reçus en évitant les chevauchements.

Comme le démontrent les faits ci-dessus établis, la CIRH a entraîné un changement significatif en Haïti. Des progrès s'opèrent par exemple au niveau des modalités d'intervention des innombrables petites agences. Auparavant, il suffisait d'être présent sans pour autant être efficace. Des millions de dollars ont été dépensés par plusieurs pe-

tites organisations à Mapou, aux Gonaïves après le passage du cyclone Jeanne, sans que la réalité sur laquelle elles prétendaient agir ait réellement évolué. Le contexte actuel exige de la transparence et des actions concrètes. Nombre d'organisations réclamant la disparition de la CIRH ont leur budget de fonctionnement en augmentation depuis le séisme, sans pour autant articuler des actions concrètes au sein de la population. Le déplacement du débat, accompagné de la stigmatisation de la CIRH et orchestré par divers groupes, n'est donc certainement pas dû au hasard.

Pour terminer, tout en souhaitant que le présent éclairage facilite la compréhension de l'authentique mission de la CIRH, je vous prie toutes et tous de croire en mon dévouement dans l'intérêt de la nation.

N.B. À ceux et celles que la question intéresse, de nombreuses informations spécifiques peuvent être trouvées sur le site de la Commission: www.cirh.ht



SOGEBEL

**SOCIETE GENERALE HAITIENNE DE BANQUE
D'EPARGNE ET DE LOGEMENT, S.A.**

Avis

La SOGEBEL invite tous les clients dont les comptes ont plus de dix (10) ans d'inactivité à se présenter à ses guichets avant le 6 mai 2011. Passé ce délai, ces fonds seront considérés comme délaissés et seront transférés à la BRH en vertu de l'article 118 de la loi sur les Banques.

La Direction

■ Partenariat public / privé

Archives nationales: nouvelles facilités pour les demandeurs d'extraits

Cent cinquante ans après sa fondation, les Archives nationales d'Haïti (ANH) s'approprient à franchir un grand pas dans son histoire en lançant son nouveau service « Livraison aux guichets » (LAG) à SOGEXPRESS avec le soutien des Presses nationales d'Haïti.

A un moment où les fils et filles du pays ressentent davantage le besoin de légaliser leurs pièces aux Archives nationales d'Haïti, un service de « Livraison aux guichets » (LAG) d'extraits d'actes de naissance, de baptême, de mariage, de divorce, de décès et d'adoption vient de voir le jour à travers plus de 34 bureaux de SOGEXPRESS dans le département de l'Ouest.

Conçu pour mieux répondre aux besoins de la population haïtienne, ce nouveau service des Archives nationales est le fruit d'un partenariat public-privé avec la SOGEXPRESS et les Presses nationales d'Haïti. La LAG, officiellement disponible dans tous les bureaux de SOGEXPRESS de l'aire métropolitaine, facilitera le décongestionnement du bureau des Archives nationales d'Haïti de la Cité de l'exposition. Un grand soulagement pour les demandeurs, car le séisme dévastateur du 12 janvier n'avait fait qu'augmenter les demandes d'extraits d'actes de naissance et autres documents y relatifs.

Selon M. Frank Lanoix, vice-président de SOGEXPRESS, cette initiative permet à tous les partenaires d'intervenir dans leur champ respectif. Car, dit-il, nous n'avons pas la prétention de traiter les demandes à la place de la Direction des Archives nationales d'Haïti. Si le rôle des Presses nationales d'Haïti, dans le



M. Frank Lanoix, vice-président de SOGEXPRESS et Jean Wilfrid Bertrand Archives nationales d'Haïti.

cadre de ce partenariat, consiste à imprimer les documents d'Etat civil, le nôtre se limite à la réception des demandes ainsi qu'à la livraison des extraits.

S'agit-il d'une politique de décentralisation de cet organe étatique à l'heure de la reconstruction du pays?

Le directeur des Archives nationales d'Haïti, M. Wilfrid Bertrand, a fait savoir que ce partenariat public-privé est une réponse rapide de l'Etat haïtien à la population en quête d'extraits d'actes de tout genre. Sachant que l'Etat haïtien n'a pas encore

les moyens nécessaires à la décentralisation de ces services, nous avons voulu, à travers les guichets de SOGEXPRESS, offrir au peuple haïtien un service de livraison de qualité tout en diminuant les coûts de ses déplacements vers la Direction des Archives nationales d'Haïti, martèle M. Wilfrid Bertrand.

Pour seulement 700 gourdes, le demandeur n'aura qu'à remplir un formulaire dans le guichet de SOGEXPRESS le plus proche de sa maison et recevoir, dans un délai ne dépassant pas 17 jours, l'extrait d'acte d'Etat civil

demandé. Mais ce délai de livraison est très relatif. 17 jours, c'est dans le pire des cas. Mais cela peut prendre trois à quatre jours, a précisé M. Bertrand, ajoutant que « le demandeur recevra un sms dès que son document sera disponible au bureau où il avait fait sa demande ». Rappelons que le service LAG n'est disponible pour l'instant que dans les guichets de SOGEXPRESS situés dans l'aire département de l'Ouest. Bientôt il sera disponible sur tout le territoire national et, d'ici décembre 2012, il sera instantané. Pour y accéder, le de-

mandeur doit être muni de trois copies du document dont il veut l'extrait et verser les frais de services.

La problématique des Archives haïtiennes est complexe, admet M. Bertrand, 25 ans au poste. Mais il promet de s'y attaquer en amont en demandant aux officiers d'Etat civil d'accélérer l'enregistrement des documents d'Etat civil. Plus loin, ses démarches le conduiront jusqu'au près de l'Office national d'Identification (ONI) en vue de réaliser la première saisie des documents disponibles. Cette saisie facilitera la concrétisation de la LAG instantanée.

Vers la régularisation de la problématique de la citoyenneté

Au-delà de ce partenariat public-privé, le débat sur la normalisation de la citoyenneté en Haïti s'impose. Selon l'Institut haïtien de Statistiques et d'Informatiques (IHSI), la population haïtienne est estimée à plus de 10 000 000.00 habitants. Or seulement 60% détiennent un extrait d'acte de naissance, soit environ 600 000 000.00, déplore la direction des Archives nationales (ANH). Intervenant lors du lancement du service LAG, le PDG du Groupe Croissance, M. Kesner Pharel, a dit croire que ce partenariat public-privé servira de tremplin à l'Etat haïtien dans sa politique d'inclusion sociale. Un Haïtien qui n'a pas été reconnu par la législation de son pays ne saurait être considéré comme un capital socio-économique pour son pays, a renchéri l'économiste Pharel.

La LAG reste finalement une initiative à encourager dans le cadre de la décentralisation.

Arisma Jean Antoine
arismaj@yahoo.fr

■ Haïti / Catastrophes naturelles / Dégâts

Former pour prévenir...

En vue de faire face aux catastrophes naturelles auxquelles le pays est confronté chaque année, des représentants de l'Union européenne et du gouvernement haïtien ont conçu toute une politique de prévention consistant notamment en : don de matériels, formation de volontaires et mise en état des centres d'intervention dans tous les recoins du pays. A cette fin, environ 15 millions d'euros seront décaissés et, selon les responsables de ce projet, d'ici le début de la saison cyclonique, la majorité des sauveteurs seront déjà prêts à intervenir sur le terrain.

Former des gens pour sauver des vies, tel est l'objectif de l'Union européenne qui vise à doter le pays de cadres capables d'intervenir lors des catastrophes naturelles qui frappent Haïti tous les ans. Prenant l'exemple de la solidarité manifeste de la population, quelques heures seulement après le séisme du 12 janvier 2010, les responsables de l'UE et des autorités locales veulent prioriser le

volontariat.

Prenant note des dégâts importants causés par le séisme, ces autorités se préparent à toute éventualité. Aussi des formateurs haïtiens et étrangers s'uniront-ils pour former trois mille volontaires au cours de cette année. Au rythme de cent quatre-vingt-douze binômes par semaine, le responsable de la formation, Charmoy David, pense que, d'ici la fin de l'année,

l'objectif sera atteint.

Selon Anna Zambrano, chef du projet, la vulnérabilité du milieu fait donc appel à plus de vigilance et à une meilleure préparation en vue de mieux gérer les risques traditionnels et les désastres auxquels le pays est exposé. Dans cette perspective, son organisation se veut pragmatique. En fait, elle compte sur ce programme stratégique pour inciter les jeunes à manifester

leur patriotisme. L'organisation continentale compte investir plus de 13 millions d'euros dans ce programme qui doit se terminer à la fin de l'année.

Mettant l'accent sur les dégâts enregistrés lors des catastrophes naturelles, notamment après le séisme du 12 janvier 2010, Anna Zambrano pense que l'appui de son organisation favorisera une autre forme de gestion de désastres dans le pays. Le programme vise tout le territoire, a-t-elle fait remarquer. De plus, il est prévu d'octroyer des outils de travail aux binômes haïtiens après leur formation.

Le coût des matériels et équipements est évalué à un million cinq cent mille euros. L'objectif est de former, d'ici à juin, début de la saison cyclonique, environ 2 500 volontaires venus du ministère de

l'Intérieur et des Collectivités territoriales, du ministère des Sports, de l'Éducation civique et de la Justice. À en croire Alain Damit, expert européen pour la protection civile attaché au ministère de l'Intérieur, l'organisation peut aussi compter sur le mouvement des scouts pour trouver le nombre de volontaires requis.

Selon le secrétaire d'État à la Sécurité publique, Amarrick Louis, le tremblement de terre a augmenté les risques de glissements de terrain consécutifs à des pluies même de moyenne intensité. Avouant que les autorités étatiques n'ont pas les moyens adéquats pour faire face aux grandes catastrophes meurtrières, M. Louis a jugé intelligent de privilégier l'axe de la prévention. 🇸

Jose Flécher
flecherjosew@yahoo.fr

■ Haïti / Production nationale

De la disparition des petits métiers...



Une marchande de vêtements usagés au centre ville. (photo Walter Cameau)

Le tailleur

Vu l'abondance des habits usagés (pèpè) importés des Etats-Unis, la couturière et le tailleur en sont réduits à faïres des retouches.

C'est le cas du tailleur Anthoniël qui s'est établi à la rue des Miracles depuis dix ans environ. Les conditions ont changé pour lui surtout depuis le tremblement de terre du 12 janvier 2010.

Pour le moment, il ne fait que recoudre les habits usagés (pèpè) venus en grande quantité de l'étranger, achetés par la majorité de sa clientèle. Il croit aussi que le chômage est l'une des causes qui poussent les gens à acheter à bon marché les « pèpè ».

C'est devenu envahissant, les « pèpè ». Avant, des gens vous apportaient des toiles pour leur confectionner une chemise, un pantalon ou une veste. Maintenant c'est le contraire. Ils vous apportent les « pèpè » pour les ajuster à leurs mesures. De plus, les magasins de toiles n'existent presque plus dans le centre-ville, ce, depuis bien avant le tremblement de terre.

Chaque année, à l'ouverture des classes en octobre et pour les fêtes du mois de décembre, Anthoniël voit quelques lueurs.

La femme, pilier de l'économie haïtienne, exerce tous sortes de petits métiers. Outre agricultrice, elle est brodeuses, couturière, femme de chambre. Elle est souvent seule à faire vivre une famille entière.

La couturière est aussi victime du phénomène « pèpè » en Haïti. Ce n'est plus l'époque où presque chaque semaine elle recevait quatre à cinq commandes.

Guerline, héritière de sa mère, est obligée de transfor-

mer sa boutique de couture en comptoir de vente de boissons gazeuses.

Elle ne pratique presque plus le métier de couturière. Comme Anthoniël, le tailleur, c'est à l'ouverture des classes et au mois de décembre qu'elle fait tourner sa machine à coudre. Quant à la broderie, elle laisse tomber définitivement.

La vie du cordonnier

Dans la soixantaine, un cordonnier, installé depuis 1964 devant un magasin de la rue des Fronts-forts, se demande ce qu'il vient chercher chaque jour au centre-ville, parce que rien ne marche pour lui.

Si, avant, il y avait un petit espoir, depuis le 12 janvier 2010, tout s'est assombri, confie notre cordonnier. Il lui arrive souvent de passer deux ou trois jours, assis devant sa machine, les bras croisés, attendant un éventuel client venu lui apporter un sac à main, une valise ou des chaussures à réparer.

Pour lui, c'est aux environs des années 2003, 2004 que les difficultés ont la mauvaise qualité de ce qu'on pouvait encore trouver sur le marché.

Les manufactures haïtiennes de produits pour la confection des souliers n'existent plus et les magasins sont fermés. Les rares qui existent sont à Delmas ou Pétiion-Ville et ne vendent que des produits venus de la République dominicaine.

La cordonnerie est un des petits métiers jadis rentables en Haïti. En atelier ou à leur propre compte, les cordonniers ont chaussé nombre de générations du pays, aux côtés d'entreprises de chaussures plus modernes. De nos jours, cependant, ce secteur d'activités est en agonie.

« Des bottes, des souliers de

travail, des souliers à deux tons pour les hommes, aux souliers d'école à grande semelle pour les enfants », les cordonniers haïtiens offraient à leur clientèle une production bien variée, comme en témoigne l'historien haïtien Georges Corvington, pour qui « les femmes bénéficiaient d'un éventail de production plus diversifié ».

La fabrication de chaussures en Haïti a traditionnellement été l'affaire de petits artisans, ces derniers ayant appris ce métier au sein d'un atelier ou auprès d'un proche. Ces travailleurs du cuir, des hommes

pour la plupart, se mettaient, par dizaines, sur les trottoirs de certaines voies de la capitale, Port-au-Prince, dont la rue Mgr Guilloux, près de l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti.

La cordonnerie a également été du ressort de certaines familles étrangères ayant immigré en Haïti à la fin du XIXe siècle, notamment les familles Vitiello et Cordasco, d'origine italienne. « Ces familles ont développé l'industrie de la chaussure en Haïti. Elles avaient leur propre magasin et, à l'arrière de celui-ci, les ateliers », se rappelle Georges Corvington. « Le métier nourrissait son homme, car tout le monde avait recours aux cordonniers pour se chauffer », a-t-il poursuivi.

Cependant, ce secteur a fait face, au fil des ans, à différentes sortes de difficultés et ne connaît plus son rayonnement d'antan.

Selon certains observateurs, la baisse de production de ce secteur d'activités s'explique, entres autres, par l'arrivée en Haïti des chaussures importées, usagées, moins chères que le produit local. En effet, les fabricants locaux de souliers ont, à leur désavantage, le coût élevé de la production, le prix des matériaux utilisés pour la fabrication étant relativement fort.

L'orfèvre de rue

Depuis 1990, Dieudonné a établi son comptoir d'orfèvre à l'angle de la rue des Miracles et du boulevard Jean-Jacques Desalines, confectionne et répare des chaînes et des bracelets s'en or et en argent. Il ne vit que de ce métier et nourrit sa famille

tant bien que mal.

Pour Dieudonné, le pays n'est pas du tout facile. Pour le moment, c'est presque tous les trois mois qu'il arrive à se faire un peu d'argent. Les gens préfèrent acheter à l'étranger leurs bijoux de fiançailles et de mariage. « Ils sont rares, les clients qui sont encore fidèles envers nous et qui apprécient notre travail », se plaint Dieudonné.

Il explique que l'insécurité au bas de la ville a aussi ses conséquences sur l'exercice des petits métiers au centre-ville. Le chômage est un facteur à ne pas négliger aussi, souligne-t-il. « Et la clientèle, composée majoritairement de femmes, n'a pas assez d'argent pour acheter nos produits. »

Le fer forgé pour sa sécurité Depuis que l'insécurité bat son plein en Haïti, le fer forgé est devenu une alternative incontournable pour sécuriser sa maison privée et son commerce.

Des maisons sont devenues de véritables galeries de fer.

Selon un forgeron de Pétiion-Ville, malgré la hausse vertigineuse du coût du fer sur le marché local, il est rare de ne pas trouver un djob pour plus de cinquante mille gourdes le mois. Il y a beaucoup de demandes pour les portes en fer, les grandes barrières et les comptoirs de magasins.

Le forgeron croit que si une industrie de la métallurgie se développe dans le pays, ce sera à l'avantage de tous les artisans qui réalisent du bon travail et aussi du client. 📧

Walter Paquin Cameau



BANQUE
POPULAIRE
HAÏTIENNE

AVIS

La Banque Populaire Haïtienne (BPH) informe la population des localités de : Tabarre, Cazeau, Clercine, Croix-des-Bouquets, Croix-des-Missions, Santo, Torcell, Caradeux et le public en général de l'ouverture le 20 avril 2011 d'une nouvelle succursale au « complexe de Tabarre » sis au Carrefour Fleuriot # 27. L'horaire d'ouverture à la clientèle est de 8 h 30 a.m. à 4 h. p.m. du lundi au vendredi et de 9 h. a.m. à 1 h. p.m. le samedi.

La BPH vous rappelle qu'une équipe dynamique vous attend dans les succursales sises à Pétiion-ville, Delmas, Parc Industriel (SHODECOSA) pour vous offrir un service personnalisé et cèle.

Pour plus d'informations la BPH peut être contactée aux numéros de téléphone suivants : 2299-6988 / 2942-6474 / 2943-0572 / 2943-2157.

Siège Social: Angle des rues Miracles et du Centre • Boîte Postale 1322 - Port-au-Prince, Haïti
Tél.: (509) 2299-6080 à 6090 • Fax: (509) 2299-6076



Production nationale: le grand défi

Sommaire

- **Le marché binational de Malpasse: un vrai déséquilibre d'échange** P20
par Joseph Chanoine Charles
- **Consommation rizicole en hausse, production en chute libre** P21
par Hudler Joseph
- **L'élevage, un mal à multiples tentacules** P22
par Jose Flécher
- **Martelly dit en faire son affaire** P23
par Patrick Réma
- **OGM: la menace silencieuse** P25
par Eddy Laguerre
- **Bonne graine à cultiver** P26
par Patrice Dumont
- **Faire du reboisement l'un des socles de la production nationale** P27
par Jackson Joseph



par Lionel Edouard

La relance et le renforcement de la production nationale comptent, en Haïti, parmi les enjeux majeurs de la prochaine décennie. La destruction des moyens de production et la gestion au petit bonheur des affaires de l'État au cours des 25 dernières années rendent plus ardue la tâche de la prochaine équipe dirigeante. Le pays est devenu encore plus dépendant sur le plan économique et politique. Le déferlement des produits alimentaires dominicains et autres sur le marché national est une constante de tous les jours. Comblé le fossé qui existe entre les exportations et les importations du pays et rétablir l'équilibre commercial avec le voisin dominicain sont, selon des économistes, parmi les plus grands défis auxquels

doivent faire face les autorités haïtiennes.

La création des marchés répond à un besoin d'échanges. Il existe plus d'une vingtaine de marchés binationaux éparpillés le long de la frontière, mais situés sur le territoire dominicain. La faible représentation des produits haïtiens dans ces marchés met à nu les carences d'Haïti en matière de production et les disparités existant entre producteurs des deux Républiques. Selon Ricot Jean-Pierre, directeur de programme auprès de la Plateforme haïtienne pour un plaidoyer alternatif (Papda), les problèmes liés aux faibles capacités de production d'Haïti transforment ces marchés en couloir pour l'affluence des produits dominicains, notamment alimentaires.

Haïti en est submergée. Cependant, malgré leurs effets néfastes sur la production nationale, notamment la production agricole, ces marchés

sont nécessaires puisqu'ils répondent à un autre type de besoin pressant, celui de la consommation. Les entités de production haïtienne n'étant pas en mesure de répondre à la demande de plus en plus croissante du marché local, la population se tourne vers la république voisine pour se procurer les biens à consommation rapide nécessaires à sa subsistance. Le séisme meurtrier du 12 janvier 2010 a amplifié un peu plus ce phénomène qui prenait déjà avant des proportions démesurées. Au cours des deux premiers mois de l'année 2010, le Centre d'exportation et d'investissement en République dominicaine (CEI-RD) note que les exportations vers Haïti ont augmenté de près de 10%. Elles sont passées de 726,6 millions de dollars en janvier et février 2010 à 778,57 millions en janvier et février 2011. Soit une augmentation de 51,97 millions de dollars.

Pourtant, les Haïtiens ont une présence assez remarquable à travers ces espaces de commerce. Une enquête menée au marché binational de Dajabón - ville dominicaine voisine de Ouanaminthe - par Solidarite Fwontalye, révèle qu'en moyenne 181 750 personnes fréquentent cet espace les jours de marché, à savoir chaque jeudi et chaque lundi. 86 mille de ces personnes sont des Haïtiens, soit plus de 47%. Cependant, cette présence n'assure nullement la concurrence. Ce sont pour la plupart, selon Lisane André, porte-parole du Groupe d'appui aux rapatriés et aux réfugiés (Garr), de petits commerçants qui sont de plus sujets aux chantages des douaniers et soldats dominicains qui, suivant leurs caprices, leur imposent des taxations pour le moins illégales. Qu'avons-nous à offrir dans cette dynamique d'échange ?

(suite page 22)

■ Production nationale

Le marché binational de Malpasse: un vrai déséquilibre d'échange

Le marché de Malpasse est devenu, depuis belle lurette, le point commercial le plus fréquenté entre Haïti et la République dominicaine où transitent 32% du commerce transfrontalier. Cependant, ce marché binational présente une problématique assez sérieuse puisqu'il est marqué par un déséquilibre avéré dans le commerce entre les deux pays. Entre Jimani et Fond-Parisien, l'afflux des produits dominicains est tel que l'on se questionne déjà sur l'avenir de ce marché contrôlé absolument par les Dominicains.

Avant le séisme du 12 janvier 2010, Haïti était le deuxième partenaire commercial de la République dominicaine. Selon le Centre d'exportation et d'investissement de la République dominicaine (CEI-RD), l'équivalent du Centre de facilitation des investissements (CFI) haïtien, l'échange commercial entre les deux pays totalisait 631,14 millions de dollars américains jusqu'en 2009. Après le tremblement de terre, les chiffres ont pratiquement doublé et les exportations ont atteint la barre des 35%.

Selon Fernando Ramón Novas Santana, maire de Jimani, quatre points principaux sont utilisés pour le développement de ce commerce formel et informel. Ce sont les quatre grands marchés binationaux : Malpasse-Ganthier (32%), Dajabón-Ouanaminthe (25%), Elías Piña-Belladère (24%) et Pedernales-Anse-à-Pitres (19%). Le marché de Malpasse est donc le plus important point de vente.

Cependant, au marché de Malpasse, rien ne donne vraiment l'allure d'un marché binational. Au cours de notre visite, le lundi 25 avril dernier à Malpasse et à Jimani, nous avons constaté que les Dominicains sont en position de force et qu'ils contrôlent de fond en comble la frontière. En guise d'échanges commerciaux, on était de préférence en présence d'un marché dominicain où des commerçants haïtiens viennent s'approvisionner.

L'inéquation d'un marché binational

Le marché haïtien à Malpasse ne se diffère pas des autres tant il est marqué par un archaïsme désolant. Sans eau, ni électricité, ni toilettes, ce marché pose de sérieux problèmes de santé publique. Des flaques d'eaux stagnent et des piles d'immondices se rencontrent tous les vingt-cinq (25) mètres, dégageant une odeur nauséabonde. Plus de la moitié de la population de Fond-Parisien vit des activités du marché de Malpasse qui, pourtant, ne dispose même pas des commodités



Le marché binational de Malpasse.

de base pour recevoir marchands et visiteurs.

En outre, cet espace si exigü est en piteux état et le déséquilibre est patent dans la taille des marchés. Le petit marché haïtien s'étend sur une superficie ne dépassant pas 200 mètres carrés, alors que celui des Dominicains s'étend sur plus de quatre cent cinquante (450) mètres carrés. En plein cœur du marché, un vendeur de DVD tourne, avec quiétude, un film pornographique que regardent sans gêne des mineurs.

Outre les boissons gazeuses et alcoolisées, presque aucun autre produit national n'est présent. Des fripières à tribord et à bâbord, d'autres produits de beauté et alimentaires pour la plupart « made in China » ou « made in USA ». Pas de grands centres commerciaux, encore moins de grands dépôts. Ce marché se compose à 90% de petits détaillants et l'absence de la production nationale est criante.

Alors que du côté des Dominicains, le marché est constamment en chantier. Plusieurs centres commerciaux sont en train d'être construits et quelques grands commerçants occupent de grands espaces où s'étalent

des tonnes de marchandises. Elles viennent toutes des usines dominicaines et plus d'une dizaine de containers débarquent constamment de grands stocks de produits. A vue d'œil, la disproportion est grande et même exaspérante.

Des petits restaurants ambulants, de la farine et des jus dans des canettes, occupent la principale entrée de la partie dominicaine. Au fond du marché, on retrouve surtout des œufs, de la figue-bananes, des assiettes en carton et surtout des détergents. Des acheteurs haïtiens s'approvisionnent en grande quantité et plusieurs dizaines de camions en provenance des départements de l'Ouest et du Sud embarquent à longueur de journée.

Les contrastes du marché

Les Dominicains fournissent des produits agricoles et cosmétiques à Haïti. Tandis que les Haïtiens se contentent d'exposer, eux, des produits importés. L'artisanat et les mangos Francisque que d'ailleurs les Dominicains ne produisent pas ne figurent pas sur les étalages des marchands haïtiens rencontrés à Malpasse. Pire, les marchands et exportateurs haïtiens font peu de cas des oiseaux et des

produits de la pêche très exploitables avec la montée des eaux du lac Azueï.

L'espace compris entre Jimani et Ganthier est, aux yeux de plusieurs observateurs, une route incontournable pour le commerce haïtiano-dominicain. Le paradoxe existant entre cette zone pleine de ressources et la pauvreté criante des habitants saute aux yeux. A en croire Ralph Lapointe, maire de Ganthier, le non-contrôle du flux des passagers qui traversent la frontière, la contrebande qui existe des deux côtés de cette frontière et le marché binational qui reste encore très informel, comptent parmi les grandes causes de cette pauvreté de la zone, en dépit des ses nombreuses richesses.

D'autres anomalies sont constatées. Par exemple, tout au long de la frontière, de nombreuses unités spécialisées de l'armée dominicaine assurent la sécurité et contrôlent la barrière dominicaine. Ces agents arrêtent, comme bon leur semble, acheteurs et marchands haïtiens et les houspillent certaines fois. Alors que seulement une dizaine de policiers très mal équipés patrouillent aux abords de la douane haï-

tienne. A quelques mètres de la barrière, se trouve le sous-commissariat de Malpasse qui abrite une quinzaine d'agents.

Outre les quatre grands marchés suscités, les échanges commerciaux entre Haïti et la République dominicaine se font au niveau de 14 marchés binationaux. Selon la firme CEI-RD, 51.1% des vendeurs ont été en 2010 des Haïtiens et 48.23%, des Dominicains alors que 0,67% étaient des vendeurs d'autres nationalités. N'empêche, la production nationale haïtienne est très faible par rapport à celle présentée par les Dominicains. D'ailleurs, entre février et mars de cette année, les exportations dominicaines vers Haïti ont augmenté de plus de 7%.

Tout montre que la production locale, présente au marché binational de Malpasse, est en nette régression depuis ces dix dernières années, selon Miguel Alcé, expert agroalimentaire. Toujours est-il que la faisabilité de la relance de la production nationale prônée par les nouvelles autorités paraît encore très hypothétique. Les défis sont grands et les enjeux semblent plus grands qu'on le prétend. ■

■ Haïti / Production rizicole/ Consommation

Consommation rizicole en hausse, production en chute libre

Base de l'alimentation de la population haïtienne dont le nombre est évalué à environ 10 millions d'individus, le riz constitue la denrée la plus demandée en Haïti. « Pour une consommation de 400 000 tonnes de riz par an, Haïti ne produit que 80 000 tonnes environ ».



par Hudler Joseph

Depuis 1986, l'habitude alimentaire des Haïtiens s'est grandement modifiée et

est fortement marquée par la consommation de riz. Le Conseil national de gouvernement (CNG), qui a succédé à la dictature des Duvalier, avait procédé, en 1986, à la libéralisation du marché en favorisant alors l'importation à outrance de riz. Ce qui aura plus tard des conséquences désastreuses sur la production nationale.

Absence d'une vraie réforme agraire, conflits terriens chroniques, faibles moyens de production, incapacité de concurrencer le riz étranger sur le marché local, tout concourt à entretenir une production rizicole chétive en Haïti. Selon un rapport de la Banque interaméricaine de développement (Bid), « la production du pays était estimée à 206 000 t de riz paddy en 1990 soit, après décorticage et retenue des réserves pour les semences, 111 000 t de riz blanc, moins que les besoins estimés à 134 000 t. La production de la Vallée de l'Artibonite et de ses 33 000 ha qui assuraient quelque 80 % du riz haïtien est tombée de 165 000 t de riz paddy en 1990 à 134 000 t en 1995 : une baisse de plus de 20 % ! ». Six ans après, la dégringolade persiste. Les institutions créées afin d'augmenter la production rizicole durant les années 80 ne sont pas renforcées et se sont trouvées dans l'impossibilité de donner des résultats satisfaisants.

ODVA, entretien approximatif

L'Organisme de développement de la Vallée de l'Artibonite (ODVA) s'occupe de l'entretien des canaux d'irrigation. L'institution, qui fait des travaux primaires, intervient également dans les recherches et vulgarisations de nouvelles variétés de riz. En vertu de la loi du 4 juillet 1975, l'ODVA a été institué et a mis en application une politique selon laquelle l'institution récupère les terres en conflit dans le département de l'Artibonite et assure leur gestion. Les terres



Un cultivateur haïtien dans sa rizière. (photo JJ Augustin).

sont mises à la disposition des fermiers qui vendent leurs récoltes à l'ODVA. Deux grandes usines à riz fonctionnaient respectivement à Deseaux et à l'Estère. Ces usines garantissaient un traitement standard aux riz produits en Haïti, a rappelé l'agronome Franco Jean-Pierre, l'actuel dirigeant de la direction de l'unité de la promotion filière et semencière de l'ODVA. La production du riz a connu alors un essor considérable. Interrogé à Pivert (Saint-Marc) où il habite, M. Jean-Pierre a évoqué plusieurs raisons expliquant la détérioration de la production nationale. Le système d'irrigation est devenu défectueux. Le curage de canaux n'est pas effectué régulièrement. Les riziculteurs ne disposent pas d'assez d'eau pour arroser la terre et n'ont pas d'électricité pour faire tourner les pompes. Les paysans ont accusé parfois de grands déficits suite aux catastrophes naturelles (cyclone et inondation), a expliqué l'agronome Jean-Pierre, qui souligne que les riziculteurs,

les paysans. M. Alvarez suggère aux bailleurs éventuels de planifier une campagne d'éducation à l'intention des riziculteurs pour un meilleur partenariat à l'avenir.

Pour la relance et l'amélioration de la production rizicole

La République de Chine a fait tripler à Torbeck, com-

cuit rizicole en Haïti s'est réuni au Club Indigo dans le cadre d'un colloque international organisé sur le thème « Le Système de riziculture intensive (SRI), une alternative prometteuse à la riziculture haïtienne traditionnelle ».

Le Système de riziculture intensive (SRI) est appliqué dans plus de 40 pays. Depuis environ un an, plusieurs régions d'Haïti, en l'occurrence la plaine du Cul-de-sac, le Plateau central (Mirebalais), le Bassin versant des Gonaïves, ont expérimenté cette méthode visant à améliorer la production. Lors du colloque tenu durant deux jours, les planteurs concernés ont plaidé en faveur de l'adoption de cette nouvelle méthode en Haïti. Cette méthode de plantation s'est révélée beaucoup plus rentable que la méthode traditionnelle, ont témoigné les paysans. « Les avantages du SRI sont énormes par rapport à la méthode traditionnelle. Il permet d'économiser au moins 100% de semences, 30% d'eau et de réduire de moitié l'utilisation d'engrais tout en permettant aux paysans de doubler et même tripler leur rendement », avait déclaré un participant. L'acteur américain Jim Carrey de la Fondation Better U a pris part à ce colloque tenu à l'initiative de l'USAID/WINNER en collaboration avec Cornell University.

Combattre la pénurie rizicole, un impératif mondial

Partout dans le monde, on s'interroge sur la baisse de la production rizicole. La moitié de la population mondiale consomme le riz, selon les précisions des experts en agriculture qui disent constater une grande faiblesse de production. Les mêmes causes semblent expliquer un peu partout cette pénurie. « Les agriculteurs n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour améliorer leurs méthodes de culture, d'où la stagnation de leur productivité. Les ressources ne sont pas gérées d'une manière efficiente. À ces lacunes s'ajoutent les conséquences néfastes des catastrophes naturelles qui frappent périodiquement certaines régions du globe », lit-on dans la presse internationale. Pour augmenter la production, les experts préconisent une gestion rationnelle des ressources disponibles, c'est-à-dire l'eau et la terre. Il faudra améliorer les systèmes d'irrigation. Les intrants et les équipements agricoles doivent être également disponibles. 📍

n'ayant pas accès au crédit, sont très peu motivés à mettre en valeur une surface de terre, le plus souvent disséquée en de multitudes lopins. « L'Etat a pour obligation de reprendre le contrôle de la production », a jugé l'agronome Franco Jean-Pierre, précisant que « pour une consommation de 400 000 tonnes de riz par an, Haïti ne produit que 80 000 tonnes environ ».

L'ODVA, organisme stratégique pour le développement de l'agriculture dans le Bas-Artibonite, accomplit difficilement, aujourd'hui, sa mission d'encadrer les agriculteurs et de promouvoir la production nationale. Depuis 1986, la banque agricole de l'institution n'existe plus. Cette expérience s'était révélée en quelque sorte un échec en raison du manque d'éducation des planteurs, a fait remarquer l'agronome Alvarez G. Marius, rapportant que les paysans n'ont pas voulu acquitter leurs dettes arguant que « l'Etat a aidé et c'est fini ». Pas question de rembourser les prêts, ont décidé, alors,

la production du riz en moins d'une année. Le projet exécuté à succès, en 2009, a fait passer la production de 1.5 à 4.5 tonnes par hectare. Ce projet financé par le Fonds taiwanais de coopération et de développement international (ICDF) à hauteur de 15 millions de dollars sur 3 ans a été mis sur pied en partenariat avec le gouvernement haïtien. Sur trois carreaux de terre à Torbeck, six moulins électriques ont été installés. Ces moulins peuvent traiter environ 800 kilogrammes de riz en une heure. Dieujuste, un planteur de Saint-Marc, applaudit l'exécution de ce projet et formule le vœu de voir répliquer l'expérience de Torbeck dans le Bas-Artibonite. Dieujuste déplore que les usines à riz à Deseaux et à l'Estère aient été éliminées tout bonnement dès la chute du gouvernement des Duvalier. Les machines électriques aident à réduire les taux de brisure.

Récemment, un certain nombre d'acteurs dans le cir-

■ Production nationale

L'élevage, un mal à multiples tentacules

L'élevage haïtien est au bord de la faillite. Les pisciculteurs, les aviculteurs et les apiculteurs n'ont pas trouvé, auprès des autorités étatiques, particulièrement de la secrétairerie d'Etat à la Production animale, l'appui nécessaire à leur survie. Les ressources du peu d'organisations non gouvernementales venant à leur secours sont nettement insuffisantes en comparaison de la complexité des problèmes.

Le plan d'investissement national agricole élaboré par le ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural tarde à atteindre les objectifs fixés. D'après le frère Durinville Marseille, de la Congrégation des petits frères de Sainte-Thérèse de l'enfant Jésus, une organisation catholique qui travaille auprès de la paysannerie dans sept départements, même le programme Santé-Bêtes n'a pas touché Palmiste-à-vin, la localité où il exerce son ministère. Toutefois, selon les autorités gouvernementales, des mesures d'accompagnement et des programmes sont conçus afin d'aider les éleveurs du pays.

L'aquaculture, un domaine à encourager

Selon un rapport du ministère de l'Agriculture, des Ressources naturelles et du Développement rural (MARNDR), Haïti possède un très grand potentiel de développement de l'aquaculture. Après Cuba, Haïti est le pays des Caraïbes insulaires qui possède le plus



Deux apiculteurs s'occupant de leur élevage.

de ressources en eau intérieure. La moitié de la superficie totale du territoire national est constituée de nappes d'eau douce, sans compter les eaux du lac Azuei. Ces lacs représentent des lieux privilégiés pour l'élevage de poissons. Or ce domaine est très mal exploité. Parmi les 50 000 ha de terre qui n'ont aucun potentiel agricole et qui devaient servir

à l'aquaculture, seulement 1.5 ha est consacré à cette fin.

Malgré les faiblesses évidentes dans ce secteur, les Haïtiens s'intéressent beaucoup à la pisciculture. Dans les parages du lac Azuei, de l'étang Bois-neuf, de Péligre et de Miragoâne, nombreux sont ceux qui s'adonnent à la pisciculture. D'ailleurs, dans tout le pays, plus de 3 000 familles

vivent au bord des lacs. Pratiquant l'élevage de poissons et de crevettes, elles réclament, de manière récurrente, l'intervention directe de l'Etat central, mais leur appel reste, dans la majeure partie des cas, sans réponse. Pourtant, dans le plan d'intervention nationale agricole aménagé par le MARNDR, il était prévu d'encadrer tous les aquaculteurs et tous les pêcheurs en général.

Le poisson est un luxe en Haïti. Ce qui implique une sous-consommation de ces nutriments riches en protéines essentielles pour la santé, soit 3,5 kg en moyenne par personne dans une année. Face à ce déficit, le ministère de l'Agriculture, par le biais de la secrétairerie d'Etat à la Production animale, envisage de faire passer les 900 tonnes de poissons par an à 6 000 d'ici l'année 2015 et compte mettre l'accent sur l'ensemencement de certains lacs et cours d'eau.

L'apiculture, un domaine négligé par les autorités

S'il est vrai que l'apiculture se révèle une activité impor-

tante à cause du miel qui en découle, elle reste cependant un secteur négligé. Quand on sait que les abeilles ont besoin d'arbres pour s'abriter, les problèmes environnementaux constituent alors l'un des inconvénients majeurs à la mise en valeur de ce secteur. D'après le frère Durinville Marseille, c'est un secteur qui peut générer beaucoup de devises, car pouvant créer des emplois. Mais pour cela, l'apport de l'Etat se révèle incontournable, surtout dans le cadre de la transformation de la matière brute.

Le programme visant à augmenter le nombre d'apiculteurs en Haïti ne saurait porter ses fruits, a martelé le religieux. D'après lui, ce qu'il faut, c'est de l'encadrement. D'ailleurs, plus de dix mille familles paysannes vivent directement ou indirectement de l'apiculture. Et quand on sait que les ruches modernes se construisent de telle sorte qu'on peut extraire le miel sans entraîner la destruction des abeilles, il est de plus important que l'Etat prenne en charge ce secteur, les paysans ne disposant pas des cinq mille gourdes que coûte une ruche moderne.

L'aviculture, un secteur dominé par des particuliers

Comme inscrit dans le plan national d'investissement agricole, M. Chancy croit qu'il est primordial de mettre l'accent

(suite page 27)

Production nationale: le grand...

(suite de la page 19)

Rien de trop concret vu que nous ne produisons pas en quantité suffisante pour tenir la concurrence, soutient la responsable de l'organisation des droits humains.

Une histoire en spirale...

Depuis 1937, avec le massacre, à la frontière, de milliers d'Haïtiens sur l'ordre du président dominicain Trujillo, il y a eu, dans les marchés frontaliers, un arrêt dans les échanges formels entre les deux peuples. A partir de 1983, les rapports sont rétablis. La signature, par l'administration de Jean-Claude Duvalier, du premier accord stand-by avec la FMI fait entrer Haïti dans une nouvelle ère, le libéralisme économique. Ces traités sur le libre commerce préconisent l'ouverture des frontières et une forte baisse des tarifs douaniers. Ces accords ont ouvert la voie aux exportations massives de produits dominicains qui, aujourd'hui, envahissent

toutes les sphères commerciales du pays, d'autant que la capacité de production du pays n'a fait que décroître. Aucune mesure sérieuse ne fut prise pour protéger la production locale et permettre au pays de jouer un rôle d'abord au niveau régional et, ensuite, au niveau international.

Cette dynamique s'est développée de plus en plus en 1991 avec le coup d'Etat militaire. Le transit des produits pétroliers par la République dominicaine au cours de cette période donnait une autre dimension aux activités commerciales entre les deux pays. La dépendance d'Haïti vis-à-vis de son voisin s'accroissait. En 1995, les échanges au niveau de la frontière atteignent le pic avec la faible taxation sur les produits alimentaires, suite au retour d'exil de Jean-Bertrand Aristide, rapporte Ricot Jean-Pierre. Cette démarche participe, dit-on, au processus de décapitalisation du paysan haïtien, vrai pilier

de la production agricole du pays.

La compétition imposée aux petits producteurs haïtiens est déloyale, puisque ces derniers ne sont pas placés dans les mêmes conditions de production que leurs concurrents. Par conséquent, ils n'ont pas la même capacité de participation dans le mécanisme d'échanges à travers les différents marchés binationaux. La République dominicaine est entrée dans un processus de production à outrance avec la modernisation de ses moyens de production, alors que, du côté haïtien, c'est encore les techniques rudimentaires qui prédominent. Il incombe alors à l'Etat haïtien d'amorcer la relance dans le secteur de la production afin de faire face à son adversaire direct et améliorer le sort de sa population.

De l'Etat comme régulateur

L'Etat haïtien n'a aucun

contrôle sur les activités économiques se déroulant dans les différents marchés binationaux, selon Lisane André et Ricot Jean-Pierre. Le mécanisme des échanges favorise les Dominicains. Les marchés étant placés sur leur territoire, les producteurs voisins ont conséquemment un avantage stratégique. Etablir une certaine équité commerciale entre les deux peuples est primordial. Toutefois, l'équilibre ne sera atteint que si l'Etat définit ses priorités en matière de production. Pour ce faire, la modernisation des moyens de production ainsi que la facilitation des investissements privés dans ce secteur devront être des priorités pour les autorités.

L'Etat devra intervenir également pour protéger les producteurs à travers une taxation plus sérieuse sur certains produits alimentaires dont la capacité du pays à les produire, en quantité suffisante pour les besoins de la population, est clairement démontrée. Sélectionner les zones à fortes capacités de production afin de les protéger contre

les risques d'urbanisation est entre autres une des solutions proposées pour améliorer la production et réduire du même coup la dépendance alimentaire. La production agricole étant basée sur la paysannerie, il faudrait aussi, dit-on, une politique qui intègre un peu plus cette catégorie sociale dans la vie économique du pays.

Par ailleurs, comme l'eut à le souligner le président élu Michel Martelly, une campagne moratoire sur les accords économiques signés par le passé par Haïti, s'impose dans une démarche de questionnement et de redéfinition de la politique économique du pays. Re-analyser l'application des politiques de libéralisation économique pour permettre une meilleure intervention de l'Etat aux côtés des producteurs en les protégeant contre l'invasion des produits concurrentiels étrangers, est encore un autre problème qu'il faut poser rapidement pour placer le pays sur les rails du développement.

■ Production nationale / Relance

Martelly dit en faire son affaire

Le nouveau président haïtien, Joseph Michel Martelly, compte faire de la production nationale une de ses priorités. Son objectif est de doubler cette production.



par Patrick Réma

Parmi les nombreuses promesses de campagne de Michel Martelly figure la relance de la production nationale. Dans ses différentes interventions publiques de candidat, M. Martelly n'avait jamais manqué de souligner l'importance de la production nationale dans la quête de l'amélioration des conditions de vie des plus nécessiteux. D'ailleurs, la relance de la production agricole est le premier des sept grands axes de son programme politique « Le courage de changer ». Le nom de la plateforme politique sous la bannière de laquelle il est élu président, à savoir « Repons payizan », témoigne de son intérêt pour la production agricole, revendiquent toujours les membres de son équipe.

Cette plateforme politique préconise une approche à deux segments dans la production nationale : « La relance urbaine qui favorise le développement à travers les zones franches et, simultanément, la relance rurale qui vise la réintégration productive du monde agricole dans l'économie nationale ».

A en croire les responsables de « Repons payizan », Michel Martelly ne lésinera pas sur la mise en œuvre de sa politique agricole. « Le pays attend une politique agricole pragmatique, non démagogique, centrée sur les intérêts nationaux, respectueuse de l'environnement, de la propriété privée, des accords internationaux », lit-on en effet dans le programme politique « Le Courage de changer » du président élu.

Son objectif en la matière est clair : « Doubler la production agricole sur cinq ans ». Ce qui devrait permettre de nourrir la population à sa faim, de l'avis de M. Martelly. « Avec une croissance démographique estimée aux alentours de 2% par an, le marché intérieur croît régulièrement pour les produits issus de l'agriculture, en particulier les produits vivriers. Donc les experts recommandent le renforcement de la production vivrière locale qui a un débouché quasi garanti ».

C'est presque une obliga-

tion pour le nouveau président. Dans une entrevue accordée au journal Le Matin en novembre dernier, il avait soutenu que le renforcement économique d'Haïti, sous sa présidence, passera par la grande culture dans la paysannerie. Il entend ainsi procéder à une réforme agraire qui consistera principalement à la mise en commun des propriétés parcellaires à travers des associations paysannes. Les démarches pour arriver à convaincre les paysans de céder - au profit de grandes plantations - leurs lopins de terre n'ont pas été définies. Toutefois Michel Martelly reste confiant qu'il y parviendra. Il prévoit en outre de changer les méthodes de culture des paysans en fournissant à ces derniers notamment des matériels adéquats leur permettant de produire en grande quantité dans les meilleures conditions.

Là où beaucoup ont échoué, notamment le président sortant René Prével qui était très attaché à la production nationale, Martelly compte réussir. Pour ce faire, il envisage de mettre tout en œuvre pour inciter les paysans à retourner à la terre. « Les 5 millions de paysans qui, malgré l'exode rural, continuent de vivre et de travailler dans nos campagnes. Leur importance est souvent méconnue au profit des concentrations urbaines à potentiel de violence. Il faut donc réveiller cette force de travail tranquille, réhabiliter ce secteur dont la contribution est essentielle au PIB. Ces 5 millions d'emplois - modestes certes - existent vraiment ! Pas besoin de les créer ! Mais il faut les consolider pour améliorer les conditions de vie dans les campagnes et ainsi limiter l'exode rural. C'est le plus grand secteur privé du pays », lit-on dans le programme politique de Martelly.

Parmi les mesures envisagées, le président élu promet de créer des banques agricoles, de construire des marchés d'Etat et de construire des hangars de conservation des produits. « C'est à ce prix uniquement que l'autosuffisance alimentaire, véritable affranchissement de notre asservissement économique honteux, sera atteinte », estime-t-il.

La production nationale ne se résume pas à la production agricole

La production nationale, c'est autant l'agriculture et la pêche que la production musicale ou autres. « Le carnaval peut devenir une entreprise touristique très rentable

et nous rapporter gros », explique celui qui fut la coqueluche du Champ de Mars au moment des défilés carnavalesques. « Grâce à la beauté de ses paysages, sa diversité culturelle, ses arts plastiques et culinaires et l'hospitalité naturelle de ses autochtones, Haïti a été, dans les années 50, l'une des toutes premières destinations touristiques de la Caraïbe. Nous le redeviendrons ! », promet le 56e président d'Haïti.

Pour arriver à cette fin, il croit qu'il faut d'abord : créer un climat sécuritaire capable d'attirer le tourisme ; valoriser le patrimoine historique

du pays ; créer le « chemin des forts », visant l'exploitation des 34 fortifications et autres monuments historiques du pays ; reprendre le projet de « la route de l'esclave » dans les anciennes habitations sucrières, en collaboration avec les pays concernés de la région ; instituer un bureau de récupération du patrimoine national ; construire notre « route du Rhum et autres alcools insulaires ». Et, parallèlement, favoriser les investissements dans les infrastructures routières et aéroportuaires et énergétiques. 🇸

patrickrema@yahoo.fr

MEGA Week-End
CAPITAL CARTE SE CHWIP...
MEGAMART SE PIVY!

10%
Change Week-end
VENDREDI
SAMEDI
DIMANCHE

Demandez votre
Capital Carte VISA
pour bénéficier de **10%**
de rabais à
MEGAMART

Capital Carte VISA MEGAMART

Capital Bank clôture avec succès un programme d'assistance technique avec la BID

7.700 prêts décaissés pour plus de 1 milliard de gourdes soit plus de 25 millions de dollars américains

Un portefeuille de crédit quintuplé

Le portefeuille le plus sain en Haïti selon une classification de l'ANIMH



De gauche à droite: M. Julio Larosière, Assistant Vice Président et Directeur de Micro Crédit Capital, Bernard Vaugues, Vice Président et Directeur de Business & Group Development de Capital Bank, M. Edouardo Marques Almeida, Représentant Résident de la BID, M. Jempsy Fils-Aimé, Spécialiste FOMIN de la BID

Le 4 avril dernier, Capital Bank a clôturé avec succès un programme d'assistance technique pour le développement de la microfinance avec le Fonds Multilatéral d'Investissement (FOMIN) financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) qui a duré 6 ans, de décembre 2004 à 2010.

"Félicitations à Capital Bank. Cette réussite ne manque surtout pas la fin des relations entre Capital Bank et la BID" a déclaré Edouardo Marques Almeida, Représentant Résident de la BID en Haïti. "Au contraire, elle doit renforcer les relations entre les deux institutions pour entreprendre d'autres projets bénéfiques pour la communauté."

Le programme d'assistance technique ATN-ME-8982-HA du FOMIN de la BID en faveur de Micro Crédit Capital (MCC), division de Capital Bank S.A visait à renforcer les capacités techniques et organisationnelles de MCC afin de l'aider à mieux élargir ses services financiers sur le territoire national, et à augmenter le nombre de clients desservis.

"Nous avons pu trouver le modèle organisationnel adéquat" a déclaré Gérard Vaugues, Vice Président et Directeur du Business & Group Development de Capital Bank. "Grâce à la BID, les consultants internationaux et les collaborateurs de MCC, nous avons pu trouver le modèle organisationnel adéquat pour délivrer des services de microcrédit de qualité, en maintenant un portefeuille sain. Le chemin n'a pas été facile, MCC a connu plusieurs directeurs de division, plusieurs directeurs de projet, avant d'arriver à cet équilibre organisationnel. Et nous avons aussi traversé des périodes difficiles, marquées par les inondations aux Gonâves et le séisme du 12 janvier".



Les résultats du programme montrent à quel point il a permis de transformer l'activité de microcrédit de Capital Bank.

"Les résultats sont plus qu'encourageants", s'est exclamé avec enthousiasme Julio Larosière, Assistant Vice Président et Directeur de Micro Crédit Capital. Chaque année, M. Larosière organise une cérémonie de remerciements en l'honneur de certains des meilleurs clients de MCC. "C'est toujours un moment de joie gustative, riche en émotions, tout simplement une fête" dit-il.

- Du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2010, MCC a décaissé plus de 7.700 prêts pour plus de 1 milliard de gourdes soit plus de 25 millions de dollars américains;
- Le portefeuille de crédit a quintuplé;
- MCC a commencé ses opérations au centre-ville de Port-au-Prince. Aujourd'hui, elle offre des services de microcrédit à Pétion-Ville, aux Gonâves, aux Cayes, à Carrefour, et bientôt au Cap Haïtien et à la Croix des Bouquets;
- Le portefeuille à risque de 30 jours et plus s'est amélioré de 9 fois, passant de 33% à 3,5%, le portefeuille le plus sain en Haïti selon une classification de l'ANIMH en décembre 2009.

"Tous les indicateurs de performance du programme ont été atteints, sauf ceux ayant trait aux volumes notamment: le nombre de clients, la taille moyenne des prêts, le nombre de clients par agent", a affirmé Jempsy Fils-

Aimé, Spécialiste FOMIN de la BID. Monsieur Fils-Aimé reconnaît que cela n'est que le résultat d'un choix stratégique bien fondé de Capital Bank et MCC.

Celui-ci a constitué à essentiellement développer le portefeuille en se concentrant sur le segment de marché le plus élevé du microcrédit. Pour les mêmes coûts d'études de dossiers, le taux de délinquance s'est avéré de loin inférieur et la fidélisation de loin supérieure. Cela a donc eu certainement des répercussions sur la taille moyenne des prêts. En même temps, la performance et la rentabilité de MCC en sont renforcées.

"Aujourd'hui, je dis un grand merci à la BID et au FOMIN qui ont été deux grands parrains dans cette histoire de succès" a dit Monsieur Vaugues. Au cours de la cérémonie de clôture tenue au siège social de Capital Bank, il a aussi remercié tous ceux qui ont contribué à ce succès comme: la Firme MicroFinanza, la Firme Horus Développement Finance, M. Edouardo Marques Almeida, Représentant Résident de la BID, M. Jempsy Fils-Aimé, Spécialiste FOMIN de la BID, M. Emilio Cueto, ex. Représentant résident de la BID, M. Fernando Campers, responsable du portefeuille du FOMIN en microfinance, et les cadres de MCC.

"Capital Bank et la BID, à travers FOMIN ou ses autres branches du secteur privé, entameront bientôt de nouveaux projets dans le cadre de l'élargissement de l'accès au crédit à la communauté haïtienne" a souhaité Bernard Roy, Président du Conseil d'Administration de Capital Bank.

■ Production agricole nationale

OGM: la menace silencieuse

Le séisme du 12 janvier 2010 est venu ouvrir une plaie qui saignait jusqu'ici silencieusement. Le centre-ville sinistré ne pouvait pas compter sur la campagne, depuis toujours, délaissée. Quand les dons de produits alimentaires tardaient à venir, l'on comprit enfin que la production nationale est la seule garantie durable. Dans la foulée de ceux qui écoulèrent sans arrêt sur le marché haïtien leurs tonnes de « nourritures spéciales », d'autres ont pensé à s'attaquer au travail du paysan haïtien, on dirait, pour palier immédiatement la menace de famine qui pesait sur tout le pays.

Pour produire rapidement et en grande quantité, le fameux don de la firme de biotechnologie américaine, Monsanto, est intervenu : 475 tonnes de semences de maïs pour Haïti. Alléchantes perspectives pour certains, mais douteuse motivation pour d'autres (notamment les associations paysannes). Semences avec ou sans OGM (Organisme génétiquement modifié) ? C'est là que le bât a blessé - et blesse encore, peut-être silencieusement...

Où sont passés les OGM ?

La seule annonce de ce don avait provoqué des manifestations de paysans dans plusieurs villes d'Haïti. A Hinche et à Port-au-Prince, les membres du Mouvement des paysans de Papaye (MPP) avaient gagné les rues en plusieurs occasions pour dire non à « ce cadeau empoisonné ». Les protestataires expliquaient que ce don serait une nouvelle porte ouverte à la dépendance économique du paysan qui, dorénavant, allait être dans l'obligation de se référer à Monsanto pour obtenir de nouvelles semences. La compagnie, niant avoir offert des semences génétiquement modifiées, se disait victime d'une « campagne de diffamation fondée sur des informations inexacts et de fausses accusations ». Face à l'ampleur de ce dossier et la fureur des dénonciateurs, le gouvernement a dû expliquer que l'offre de la firme américaine ne contient aucune trace d'OGM. Le ministre de l'Agriculture, Joanas Gué, le confirma lors d'une conférence de presse en mai 2010.

Aujourd'hui, on ne semble plus parler de semences transgéniques présentes en Haïti. Pourtant, dès les premiers

jours du scandale, le principal accusateur du don suspect, le père spiritain Jean-Yves Urfié, professeur de chimie, avait indiqué que « Monsanto a déjà commencé à distribuer

Pourquoi les paysans disent non ?

A travers le monde, des firmes commerciales ont recours à l'agriculture industrielle quelle présente comme



Des semences de la multi-nationale Monsanto.

des semences OGM de maïs dans les régions de Gonaïves, Kenscoff, Pétion-Ville, Cabaret, Arcahaie, Croix-des-Bouquets et Mirebalais ». Où sont passées ces semences ? Chavannes Jean-Baptiste, leader du MPP, confirme que ces semences de maïs ont été mises en vente dans des magasins agricoles du Plateau central et de l'Artibonite. Les semences ont été confisquées et brûlées et les magasins fermés. Selon le père, grâce aux mises en garde du MPP, les paysans avaient compris la nécessité de ne pas utiliser le don reçu. Le mot d'ordre lancé aux paysans des quatre coins du pays était : « Brûlons les semences Monsanto, arrachons celles déjà mises en terre », a rappelé M. Jean-Baptiste qui n'écarter pas la possibilité que des semences transgéniques soient utilisées aujourd'hui en Haïti à l'insu de tous. Jusqu'ici, le don Monsanto demeure la seule menace OGM qui pesait publiquement sur l'agriculture haïtienne, selon les allégations du leader du MPP. Ces semences, poursuit-il, ont été utilisées au même moment par des paysans de la Croix-des-Bouquets et de Mirebalais, mais les récoltes ont été mauvaises. Jean-Baptiste croit mordicus que ces semences ne peuvent apporter aucun fruit sur le sol haïtien.

une solution efficace au problème de la famine devenue une préoccupation planétaire. Les OGM sont défendus sur cette base et présentés comme une technologie novatrice qui permet de répondre aux besoins de ce monde en pleine mutation démographique. En Haïti comme dans plusieurs autres pays de la planète, les associations paysannes choisissent de faire obstacle à ce projet qui, à leurs yeux, vise bien plus les profits commerciaux que le bien-être humain. Ces associations ont un argumentaire connu.

Les OGM (organismes génétiquement modifiés) sont couramment définis comme des organismes vivants dont le patrimoine génétique a été modifié par l'homme. Ainsi, se basant entre autres sur des arguments éthiques et moraux, les voix paysannes disent non au brevetage sur les vivants dans l'agriculture. Les détracteurs des OGM font aussi valoir que ces semences constituent une spirale de dépendance qui, au final, anéantira les semences naturelles.

Chavannes Jean-Baptiste explique que les plantes issues de semences artificielles risquent de stériliser les plantes naturelles se trouvant dans les parages, quand le vent ou les oiseaux transporteront leurs éléments hy-

brides ou transgéniques (pollinisation). Ce croisement sera néfaste pour les plantations traditionnelles, souligne M. Jean-Baptiste qui parle même d'une disparition progressive des plantes naturelles. Le chef du MPP insiste sur la valeur culturelle des semences naturelles, qu'il considère d'ailleurs comme « un patrimoine commun de

trale. Jean-Baptiste croit que les OGM portent atteinte à la vie et à la santé des consommateurs et agit négativement sur des problèmes mondiaux, tel le réchauffement climatique. A son avis, l'agriculture organique reste la seule alternative viable.

OGM, une alternative contre la faim ?

L'un des avantages souvent évoqués par les défenseurs des OGM, c'est qu'ils permettent de répondre rapidement aux besoins alimentaires à grande échelle. La lutte contre la faim dans le monde n'a pourtant pas progressé depuis que ces méthodes modernes sont utilisées dans l'agriculture. Au contraire, Chavannes Jean-Baptiste note qu'une réduction de 50% du nombre de personnes exposées à la faim dans le monde, faisait partie des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). « Pourtant d'ici là, ce nombre est passé de 140 millions à 1.2 milliard de personnes frappées par la faim à travers la planète », avance M. Jean-Baptiste pour expliquer que l'agriculture industrielle n'a apporté aucune solution efficace à ce fléau mondial.

Haïti dispose de moyens suffisants pour nourrir ses fils et filles sans recourir à des procédés chimiques peu appropriés à la nature de ses sols. Chavannes Jean-Baptiste fait remarquer qu'il existe aujourd'hui, en Haïti, 300 000 hectares de terres irrigables et que seulement 30% de ces terres sont irriguées. Il croit qu'on pourrait même porter à 500 000 hectares la surface prête à recevoir des infrastructures d'irrigation en Haïti.

« Ce dont le pays a besoin aujourd'hui, c'est d'une vraie politique de développement agricole basée sur une réforme agraire réelle », soutient Chavannes Jean-Baptiste qui croit que la paysannerie haïtienne suffit pour nourrir le pays, si l'agriculture devient effectivement une priorité gouvernementale. Le leader paysan déplore que jusqu'ici seulement 4% du Budget national soit alloué au secteur agricole. Aussi ne prévoit-il aucune relève agricole pour « ce pays essentiellement agricole ». Il dénonce par ailleurs les responsables du ministère de l'Agriculture qu'il considère comme « des bureaucrates » qui, au lieu de gagner les champs pour être plus proches des paysans, utilisent la majeure partie de leur budget pour faire fonctionner leur bureau à Port-au-Prince. 🇸

■ Sport / Production

Bonne graine à cultiver



par Patrice Dumont

Depuis Joe Gaetjens, ancien joueur de l'Étoile haïtienne, premier joueur haïtien à avoir été professionnel en France, et accessoirement buteur pour les USA contre l'Angleterre en Coupe du monde 1950, les Haïtiens rêvent de voir leurs vedettes briller en Europe. Difficile...

Produire pour satisfaire ses besoins. Ceux-ci étant culturellement illimités, produire pour échanger : denrées tropicales pour les uns, tempérées pour les autres. Des services aussi. En sport l'Europe importe des footballeurs d'Afrique, d'Amérique du Sud, quelques Japonais, des Américains depuis une dizaine d'années, des Trinidiens, Jamaïcains aussi, quelques Centre-américains. Elle exporte ses entraîneurs vers l'Afrique, beaucoup, et partout à travers le monde, sauf en Amérique du Sud, essentiellement exportatrice.

La République dominicaine, c'est connu, première exportatrice mondiale de baseball players. L'Afrique des hauts plateaux, Kenya, Éthiopie, Tanzanie, productrice en série des meilleurs coureurs de fond du monde. La Jamaïque, non plus seulement Bob, ses tresses et le reggae, mais aussi des gazelles, mâles et femelles, dont Usain Bolt est le fleuron envié du monde entier. On ne produit pas, on meurt. Et nous alors ?

Un certain « Grigri »

« Revaloriser la production nationale », le mot écho de Préval première version. Tout juste velléitaire en sport. Que voit-on dans le rétroviseur ? Joe Gaetjens au Racing Club de Paris années 1940, Claudel Legros à Angoulême années 1960, Wilner Nazaire à Valenciennes 1972-1976, Emmanuel Sanon Berschoot d'Anvers 1974-1978, Arsène Auguste Pelao Tampa Bay Rowdies 1975-80, Frantz Mathieu Chicago Stings et Manic de Montréal 1980-1985 et quelques cinq douzaines de contrats dans des ligues mineures et des carrières en pointillé en 2e division d'un Francillon par exemple, seulement 1 an et demi à Munich 1860 à l'automne de 1974, Jean-Joseph et Eddy Antoine à Chicago, Chardin Délices, Philippe Vorbe, Tom Pouce, Claude Barthélemy au temps

où le soccer des States balbutiait son professionnalisme. Ou Sébastien Vorbe à Los Angeles et Patrick Tardieu à New England Revolution, deux piges sans lendemain, tout juste quelques mois en 1999...

Qui aujourd'hui ? Jean-Jacques Pierre Peñarol de Montevideo et Nantes de 2004 à nos jours, Jean Sony Alcénat Lexoes du Portugal depuis

on n'a toujours pas sorti un tennisman ou un boxeur de niveau mondial - attention ! ne pensez pas à Agénor ou Berto, auxquels nous n'avons rien appris - au cours des années 1980 et 1990, le marathonnier Dieudonné Lamothe, pour avoir gagné beaucoup de courses dans la Caraïbe, a beaucoup servi à rehausser l'image d'Haïti dans la région.

ainsi professionnel en Europe. L'initiative d'un ami au fait des activités des clubs professionnels. La chance n'est donc pas à exclure de la production nationale de sportifs pour l'exportation. Mais au Mexique ou en Uruguay, aux USA ou au Cameroun, de véritables structures professionnelles, indépendantes et/ou en partenariat avec des clubs, à côté des compétitions fédérales de jeunes, s'attachent à découvrir les talents et les préparer à l'exportation.

Se tissent alors de vastes réseaux d'hommes d'affaires,

de fer autour du transfert de Jean Sony Alcénat à Lexoes au Portugal. Les droits et devoirs entre ces différentes parties ne sont donc pas transparents. Rien de tel pour bousiller toute entreprise visant à exporter les talents.

Dans toute la Caraïbe et même en Amérique Centrale, on reconnaît au jeune joueur haïtien une facilité technique qu'on ne retrouve pas dans le jeu de leurs adversaires de la région. Cependant, ce qu'on peut avoir accumulé durant ses dix premières années de vie, grâce à un milieu culturel



L'Haïtien Jean-Jacques Pierre de Nantes.

2 ans, Peterson Joseph Braga Portugal 2011, Jeff Louis au Mans 2e Division française, voilà pour l'essentiel, les exportés significatifs du football haïtien, c'est-à-dire des joueurs formés en Haïti, sous contrat dans une ligue professionnelle de haut niveau en Europe, Amérique du Sud ou Amérique du Nord durant au moins deux saisons en 1e division.

Maigre bilan pour le sport numéro 1 d'un pays passionné de foot, voire pour les autres disciplines, tout juste embryonnaires, si l'on tient compte du nombre de pratiquants, de la disponibilité des infrastructures et de leur qualité, la quantité et le niveau des entraîneurs !

En Basket, on citera l'unique Yvon Joseph alias Grigri, de son Cap-Haïtien natal au Raiders de Port-au-Prince jusqu'à Georgia Tech et New Jersey Nets. Son séjour en NBA n'a duré que deux ans, mais ils valent davantage que les succès Des Mario Elie, Olden Polynice, Samuel D'Alembert, fils d'Haïtiens mais qui n'ont pas appris à jouer au pays.

Des sports individuels, si

Et ce n'est pas à négliger.

Talent, chance, structure

Un sportif qui s'exporte, c'est un talent, une santé d'acier, de la discipline et un mental personnel équilibré tout porté vers le succès. Au plus haut niveau, un footballeur professionnel ne peut souffrir à un club. Un agent, une société de placement ou, ce qui est rare, un ami protecteur au fait des activités des clubs professionnels, sont indispensables pour établir le contact. Sinon, une bonne performance en Sélection nationale, un recruteur présent incognito ou un entraîneur impressionné par la performance d'un joueur, et voilà l'opportunité. Exemple : Coupe de l'Indépendance au Brésil en 1972, Wilner Nazaire est parmi les 7 joueurs haïtiens sélectionnés par Tassy entraîneur de la Sélection de la Concafc ; la France inflige un 5-0 aux Concafc, mais Nazaire sort un match bœuf qui éblouit Georges Boulogne, le sélectionneur français, qui, de retour en France, recommande à Destrumelle, entraîneur de Valenciennes, le défenseur haïtien qui devint

anciens footballeurs, entraîneurs, agences de placement. Ronaldo, le phénomène brésilien, a été découvert et mis sur le marché européen, donc mondial, par l'ancien grand attaquant des années 60 et 70 Jairzinho. De l'obscur club Sao Critovao, le meilleur buteur de tous les temps en Coupe du monde est passé au Corinthians, a transité au PSV, puis s'est élevé sur le toit du monde comme chacun sait. Rehausser l'image du pays, ce n'est pas antinomique de la production nationale.

Question de transparence

Le président de la FHF, Dr Yves Jean-Bart, le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Evans Lescouflair, paraissent vouloir entrer dans cette dynamique à titre individuel, mais en s'appuyant sur les structures institutionnelles qu'ils contrôlent. Il y a eu des vagues quand, en 2008, un Italien amena en Italie James Saint Cyr, joueur formé en grande partie par l'Opération 2006. Le Ministère réclama ses droits sur ledit joueur qui le désavoua publiquement. Entre l'Aigle Noir et le président de la FHF, ce fut un bras

qui fait la part belle au football, doit être travaillé à tous les points de vue. Or les conditions de formation des jeunes footballeurs et leur émancipation à travers des compétitions de qualité font cruellement défaut au pays. Et l'un des facteurs de succès d'un essai en Europe est la disponibilité de fonds importants qui permettent à l'agent de voyager d'une ville européenne à une autre en compagnie de son poulain. Durant ces dix dernières années, plus d'une vingtaine de jeunes joueurs ont tenté leurs chances en Argentine et en Europe sous les ailes d'agents professionnels ou amateurs. Jeff Louis au Mans, 2e Division de France, Jean Sony Alcénat, 2e Division du Portugal après une année en 1e, Peterson Joseph, Braga 1e Division du Portugal, ont arraché un contrat. C'est mieux que rien, mais nous sommes loin de ce que font les Trinidiens, Jamaïcains, Camerounais ou Ivoiriens. Pourtant la graine est de qualité, elle ne demande qu'à être cultivée selon les règles de l'art. 🇸🇰

■ Environnement et Production nationale

Faire du reboisement l'un des socles de la production nationale

L'environnement haïtien se dégrade toujours à un rythme inquiétant. L'efficacité des rares interventions du gouvernement et de certaines associations écologiques n'est pas très évidente, tant le problème est devenu complexe. Pourtant, résoudre les nombreux soucis qui tenaillent la Nation, renvoie per fas et nefas à la problématique environnementale. D'où la nécessité de reconsidérer les approches des différents problèmes liés à l'environnement, comme la déforestation, le déboisement. D'autre part, comment reboiser pour, en même temps, contribuer à revigorer la production nationale ?



Vers un réel encadrement des agriculteurs

par Jackson Joseph

Dans son second livre intitulé « Voies d'amélioration des systèmes de production agricole en montagne », publié en Allemagne, à l'édition universitaire européenne en 2011, l'ingénieur-agronome Absalon Pierre montre que, généralement, les actes des agriculteurs sont néfastes pour l'environnement. D'abord, la nécessité d'avoir un plus grand espace cultivable entraîne un processus de déboisement systématique, ensuite l'utilisation d'engrais chimiques est nocive pour la faune et la flore. La démarche de l'ingénieur-agronome, spécialiste en gestion des ressources animales et végétales en milieu rural, consiste à montrer comment améliorer les systèmes de production en zone montagneuse tout en protégeant l'environnement, mais aussi comment diversifier la production agricole. Pour Absalon Pierre, concilier l'environnement et l'agriculture est possible, rendre l'agriculteur responsable face à l'environnement est aussi possible si les principaux concernés sont d'accord pour fournir aux agriculteurs l'encadrement nécessaire, les moyens de productions appropriés et des arbres fruitiers d'espèces variées pouvant servir et les intérêts des planteurs et ceux de l'environnement.

Pour une promotion de l'agriculture vivrière

« Frères des hommes », une association écologique mondiale, estime que la sécurité alimentaire peut être possible grâce à une promotion de l'agriculture vivrière qui puisse assurer aux paysans un revenu et une autonomie. Dans le cas d'Haïti caractérisé par une couverture végétale de 60% en 1930, couverture chutée à moins de 2% en 2011, l'association écologique croit qu'il y a urgence. Pour limiter le déboisement, Frères des hommes propose la formation des paysans à la production et à la plantation d'arbres fruitiers. Dans cet objectif, les responsables de l'association ont organisé, durant près de trois ans, des séminaires de forma-



Une vue de la forêt des pins. (photo JJ Augustin).

tion technique à l'adresse des agriculteurs de Hinche, Maïssade et Thomonde et ont permis à ces agriculteurs de diversifier leurs productions par des dons de semences. Les familles ont été en même temps sensibilisées à la sécurité alimentaire et la préservation de l'environnement.

Former les jeunes pour renforcer la production nationale

« Jeunes d'Haïti, en protégeant l'environnement, vous soutenez la production nationale », ceci est l'appel du comité technique d'appui à la jeunesse (Cotaj) qui, depuis 2008, a lancé une campagne de mobilisation visant l'implication des jeunes dans un processus de conciliation entre environnement et production nationale. Cette association, consciente de la dégradation systématique de notre environnement et de la nécessité de lier le reboisement à la production nationale, pense qu'il faut sensibiliser et intéresser la jeunesse haïtienne à la problématique de l'environnement.

Le 20 avril dernier, le ministre de l'Agriculture, Joanas Gué, a signé un protocole d'accord avec la directrice de l'USAID, le docteur Carleen Dei, et le chef du projet « Winner » en Haïti, Jean Robert Estimé. Ce protocole d'accord vise à rendre plus productifs plus de 10 000 paysans en leur attribuant des services de labourage mécanisé et des semences, d'engrais certi-

fiés, adaptés aux zones d'utilisation. Ce projet est financé à hauteur de 126 millions de dollars. « WINNER » est un projet de cinq ans visant à réhabiliter les infrastructures rurales, à renforcer la productivité et la capacité agricole tout en supportant la bonne gouvernance des ressources naturelles. Cependant, on se demande, perplexe, quelles sont les mesures d'accompagnement qui visent la protection de l'environnement dans ce processus d'augmentation de la productivité.

Quels sont les arbres qu'il faut planter ?

Les spécialistes de l'environnement croient aujourd'hui que tout effort d'augmentation de la production agricole devrait envisager aussi la protection de l'environnement. C'est l'avis de l'agronome Jean André Victor qui déplore que les campagnes de reboisement ne tiennent pas compte généralement des espèces d'arbres qu'il convient de planter dans tel ou tel espace donné. De nos jours, selon l'ingénieur-agronome Absalon Pierre, pour qu'une campagne de reboisement réussisse son objectif, elle doit tenir compte d'un choix spécifique de pépinières adaptées aux besoins agricoles en même temps qu'elles servent à reboiser et protéger les terres arables. De telle sorte que ces efforts viennent en même temps à la rescousse de la production nationale.

Comment choisir les espaces cultivables ?

Pierre Richard Cajuste, auteur du texte « La production agricole et problématique environnementale en Haïti », écrit que l'une des causes les plus importantes du déboisement en Haïti, à part les besoins énergétiques, est l'agriculture. « Certaines cultures, comme le café favorisant jadis une certaine couverture boisée, ont très peu d'intérêt aujourd'hui pour les paysans à cause de la forte compétition internationale et du manque d'encadrement. » Aussi Pierre Richard Cajuste pense-t-il que les décideurs devraient mettre en œuvre des politiques publiques

et poser des actions pour sensibiliser la population, particulièrement la paysannerie, à l'importance des relations « production, environnement et développement », avec l'émphase sur le développement intégré à partir d'actes concrets et durables suivant des objectifs clairs et précis.

Quelle politique adopter ?

Dans cette perspective de conciliation entre reboisement et production nationale, il est urgent que les autorités mettent en place des politiques anticipatives et préventives qui puissent permettre de planifier des actions visant à résoudre, de manière définitive, les problèmes liés à la production agricole et à l'environnement. Pierre Richard Cajuste soulève quelques questions relatives à ces préoccupations :

- Pourquoi le phénomène de déboisement ne peut-il être freiné ?
- Pourquoi tous ces échecs dans les campagnes de reboisement ?
- Pourquoi les paysans sont-ils toujours de plus en plus pauvres ?
- Quelle est la responsabilité de certaines pratiques de l'agriculture en montagne dans la dégradation de l'environnement ?
- Pourquoi des endroits du pays, qui étaient considérés jadis comme des greniers, sont pour le moment délaissés, abandonnés par les cultivateurs qui, souvent, partent en ville, en quête d'un mieux-être... ?

jajph@yahoo.ca

L'élevage, un mal...

(suite de la page 22)

sur la formation de jeunes éleveurs entrepreneurs tant en matière d'élevage qu'en matière de gestion financière. Ce programme vise une assistance financière au démarrage par la fourniture de poules hybrides prêtes à pondre. Pour le moment, aucun chiffre n'a été avancé en ce qui a trait au nombre de jeunes éleveurs et entrepreneurs au niveau national qui ont été touchés. Par ailleurs, le ministère entend assister les éleveurs en leur construisant des poulaillers et en leur achetant de l'aliment concentré pour la période précédant la ponte. Le minist-

ère compte intervenir dans la production intensive et dans la production traditionnelle.

Le nombre de pondeuses destinées à la production intensive est évalué, sur tout le territoire national, entre 200 000 et 300 000. Ce nombre ne peut même pas répondre à la demande pour les œufs de tables, demande qui ne cesse de croître de jour en jour. Aujourd'hui, le pays a besoin de plus de trente mille œufs par mois tandis qu'il ne produit que sept mille.

Jose Flécher
flecherjosew@yahoo.fr



SPÉCIAL FIN D'ANNÉE !



Great Wall

Le futur aujourd'hui !




us\$13,900

FLORID

1.5 v.v.t. Technology
ABS
Dual Airbag



us\$15,900

HAVAL M2

1.5 v.v.t. Technology
Option 4x4 ou Traction
ABS
Dual Airbag



us\$25,900

WINGLE 5 4X4

2.5 Turbo Diesel
4x4
ABS
Dual Airbag



us\$21,900

HAVAL H3 4X4

2.0 L
ABS
Dual Airbag



us\$27,900

HAVAL H5/HOVer 4X4

2.5 tdi
4x4
ABS
Dual Airbag

*Offre valable jusqu'à épuisement de stock.

AUTO PLAZA

Votre partenaire automobile !

+509 2816 1001 • +509 2816 1002 • +509 2816 1003

20, Boulevard Toussaint Louverture, Route de l'aéroport Port-au-Prince, Haïti
www.Autoplazahaiti.com • info@autoplazahaiti.com

■ Industrie du Cinéma

De la production cinématographique haïtienne

Vu le borbier dans lequel le cinéma haïtien se retrouve aujourd'hui, toutes les conclusions hâtives qu'on reprochait à la critique des années 2000 - 2005 semblent avoir gain de cause. Tellement l'ampleur des dégâts est aujourd'hui et déjà depuis quelques jours considérable. Et pourtant, la remarque a déjà été faite, depuis bien des années avec, et surtout, la vague du cinéma haïtien de la diaspora, qui n'est jamais arrivée - en dépit de la meilleure compréhension des opérateurs du marché international - à permettre au film haïtien de gravir les échelons.

La quantité de films abjects, honteux établis sur le marché, et en majorité en provenance des « producteurs » et « réalisateurs » de la diaspora haïtienne - si l'on peut prendre le risque de les appeler ainsi - peut s'avérer être le signe précurseur d'une chute libre du cinéma haïtien. On ne peut guère faire aucune considération par rapport à l'actualité cinématographique mondiale.

Pendant longtemps, les problèmes de compétence des uns et des autres, partagés au préalable entre acteurs et réalisateurs, sont passés à un stade plus haut, donc plus complexe de la réalité du cinéma. Que représenter ? La question a tardé à venir. Mais les jeunes réalisateurs haïtiens étaient loin de là. Dans les petits espaces où ils se regroupent, à New York, Miami, Montréal, avec quelques rares exceptions chez des jeunes installés depuis environ une vingtaine d'années dans les Antilles françaises et néerlandaises, la production de films dits haïtiens, parce que joués uniquement par des Haïtiens, ne cesse d'embrouiller le ciel du cinéma local.

Du récit au personnage

Qui suivre ? Si l'on part des modèles proposés par Greimas ou Bremond, notre analyse doit porter sur des aspects qui peuvent non seulement tenir compte du récit en tant que tel, mais aussi d'autres angles techniques qui servent de base à toute démarche de création d'une œuvre dans laquelle tout est organisé pour l'œil. Cette malencontreuse aventure du récit joue aux réalisateurs le tour d'être à la fois indispensable au travail et insuffisante à la production d'une œuvre de qualité. Comment arriver à fournir, rien que



Des cinéphiles à l'entrée de l'ancienne salle de cinéma haïtienne Impérial. (Photo d'archives).

par des images, des informations jugées au départ essentielles à la compréhension de l'œuvre dans sa totalité ? La majeure partie des films étudiés souffre du manque de relations entre les images, seule véritable démarche du réalisateur qui, dans son univers d'éléments concourants, peut aider à découvrir le sens profond de l'histoire.

Il est rare qu'un personnage dans ces pseudo-films arrive complètement à son niveau standard. Tant le travail réalisé avec les acteurs n'est pas opérant. Les personnages n'arrivent pas à être conduits à l'action pour laquelle ils étaient destinés. Les films n'arrivent même pas à démonter le marasme du texte pour offrir libre cours à l'action. Ces personnages, qui pourraient être soit tranchés, soit taillés d'une pièce ou nuancés, dépendamment des finalités, constituent et resteront encore longtemps la faiblesse majeure du cinéma haïtien. On n'est pas venu simplement interpréter, on incarne. Ce qui rend plus malaisé le labeur du personnage par rapport à celui de l'acteur. Et c'est encore ici le péché des jeunes réalisateurs haïtiens : l'apparence extérieure (physique, habillement, objets familiers) qui va trahir la vie intérieure toujours trop difficile à décoder.

Du temps à la narration

Même si, à bien des égards, ce cinéma est toujours apprécié tout en tenant compte des difficultés budgétaires et/ou techniques de l'industrie, le manque de professionnalisme influe négativement sur la qualité du travail que l'on pourrait réaliser avec les moyens du bord, avec le bon sens. Même les actions représentées sur la durée ne sont pas exemptes de la négligence des uns et des autres.

Quelquefois, au regard des excès, on peine à se demander comment est rendu le déroulement du temps dans ces scènes, voire des idées sur la construction même du film.

Comment m'imprégner d'une histoire fidèlement si les premières trente minutes du film ne m'exposent pas la situation initiale, ne m'exhibent pas les personnages ni ne me gratifient d'un certain nombre d'informations susceptibles de porter mon attention vers la fin de l'histoire ? Les jeux s'entremêlent inutilement. Pas d'agencement entre les scènes importantes, les grands moments. Ouf ! Une situation qui tend vers une fin de séance ni ouverte ni fermée, mais exténuante.

Entre scènes d'amour et pornographie

Combien de fois n'a-t-on pas l'impression que c'est de la pornographie en regardant

une séquence où deux jeunes font l'amour au lit ? Ces films sont pour la plupart produits par cette frange de la diaspora haïtienne établie en majorité sur les côtes de la Floride. Interviennent par là des éléments clés pour la réalisation : les plans, les angles et le son, la dominance des couleurs, l'éclairage... Les usages intéressants faits avec la caméra sont déjà une bonne garantie d'un meilleur film, quand les problèmes budgétaires ou techniques se posent.

La plupart de ces films, sortis entre 2000 et 2010, témoignent d'un vide contagieux dans toute l'industrie. Les réalisateurs ne prennent pas le temps nécessaire à la finalisation de l'œuvre. Les films sont quelquefois écrits, tournés et montés dans l'espace d'un week-end. Les fonds sonores utilisés couvrent la voie des acteurs. Le film est bourré d'effets surabondants, inutilement montrés, des musiques on ne peut plus choisies à la volée, de bruits associés grotesquement à des personnages ou à des situations.

Les acteurs ne sont pas dirigés. La part du silence qui devrait apporter un plus à la sublimité de l'action est engloutie par des « chansonnettes » retrouvées ça et là, sur son disque dur, pendant le montage.

Le cinéma haïtien a-t-il encore une chance ?

Aujourd'hui, nous n'avons aucune raison de nous inquiéter vraiment. A voir la descente en qualité et la montée en quantité, pendant ces

dix années, on aurait déjà pu soupçonner un avenir incertain pour le film haïtien. D'ailleurs, les jeunes, qui grossissent les trottoirs en quête d'un de ces produits trouvés généralement à bon marché et vendus sans tenir compte des droits d'auteur, étaient les premiers à bouder les salles de cinéma.

Les opérateurs sont vite intervenus pour parler de la vente clandestine et abusive des films sur les trottoirs, mais ce n'est pas une démarche claire ni fondamentale. Ils n'ont pas mis l'accent sur la qualité des films ni sur l'attente des consommateurs.

Les professionnels à maintes reprises en Haïti pour des formations ont toujours conseillé la réalisation de courts-métrages à faible budget. Et pourtant, les jeunes réalisateurs haïtiens ont cependant préféré les longs-métrages aux courts. Sans tenir compte des matériels technologiques qu'ils n'arrivent pas à se procurer lors de la réalisation.

A vrai dire, on préférerait un bien meilleur débat que celui porté sur le budget ou sur la technologie de pointe. Parce qu'il est toujours possible de produire un cinéma de qualité sans en abuser. Mais il reste fondamental l'effort vers une professionnalisation du système. Après, les problèmes de rentabilité seront pris en compte. Mais abstenons-nous ici d'en parler. Le thème de la qualité est récurrent. 📧

Jean Emmanuel Jacquet
ebaklabdy@yahoo.fr

AVIS

L'Association Nationale des Distributeurs de Produits Pétroliers (ANADIPP) avise le public qu'au cours de l'Assemblée Générale tenue comme annoncée le samedi 16 avril 2011 un nouveau Conseil de Direction a été élu. Il est composé des personnalités suivantes:

Alain Max Romain: Président, Harry Clesca: 1er Vice Président, Mildred Noisy: 2ème Vice Président
José Dalencour: Secrétaire Général, Pascal Elie: Secrétaire Général adjoint
Jef Romain: Trésorier, Céline Chauvel: Trésorier adjoint
Réginald Masucci: Conseiller, Bertrand Buteau: Conseiller, Robert Canez: Conseiller
Maurice Lafortune: Conseiller/Président d'Honneur
Randolph Rameau: Conseiller/Président sortant

Le Nouveau Conseil de Direction a été installé tout de suite après le dépouillement du scrutin.

José Dalencour
Secrétaire Général

■ Septième art

Liminaire autour d'un film initiatique

Six icônes, révélés à notre sensibilité par le cinéaste Arnold Antonin, donnent à voir une image rassurante de l'autre Haïti. *L'Haïti des promesses*. Comment en rendre compte sans verser dans l'anecdotique ?

J e suis sorti bouleversé de la projection de ce film, le dernier-né du prolifique réalisateur.

« Six Femmes d'exception ». Six femmes nous sont montrées dans leur intimité, dans leur vérité, dans leur débordement passionné.

A mon retour de l'étranger, bientôt 25 années - oh, que le temps passe vite ! - j'ai eu la chance de coudoyer et de voir à l'ouvrage à l'École nationale des Arts, (ENARTS) haut lieu de création, d'invention et d'interventions artistiques, non seulement Arnold Antonin, lui-même, le réalisateur de ce merveilleux film, mais encore, quatre des protagonistes : Micheline Laudun Denis, Vivianne Gauthier Emerante De Pradines et Paulette Pujol Oriol. Ce n'était pas qu'une curieuse coïncidence. En ces temps d'euphories joyeuses, chacun, dans sa sphère d'activités, transmettait, à une jeunesse en voie d'initiation, les subtilités et les artifices des arts. Ce film non seulement m'a réconcilié avec un passé idyllique, mais en plus, il m'a insufflé un regain de confiance en l'avenir et une autre image de mon île tourmentée.

Après mon passage à l'Enarts, j'ai eu très peu de chance de rencontrer Vivianne Gauthier, Emerante De Pradines, et Micheline Laudun Denis.

Les deux personnalités qui n'œuvraient pas à l'Enarts, Madeleine Desrosiers Tizo et Odette Roy Fombrun, connue pour sa combativité et son engagement, me sont moins familières. Leur présence dans le film n'a pas peu contribué à assoir leur légende.

Paulette Pujol Oriol par contre, à la faveur de longues séances de travail en son sanctuaire de la rue Duncombe, toujours chaleureuse et jamais en panne d'esprit, m'avait fait l'honneur de me ranger parmi ses amis.



Paulette Pujol Oriol



Vivianne Gauthier



Odette Roy Fombrun

La galerie des figures

Madeleine Desrosiers Tizo de Jacmel, personnalité originale et colorée, pleine d'humour, c'est par le film que je l'ai découverte. Les saillies de son discours, non conformiste, sont autant de leçons de vivre qui laissent entrevoir un trait de caractère bien singulier et une vitalité étonnante. Je rêve de rencontrer cette espèce de femme volcan un jour, juste pour observer, en aparté, cette force de la nature qui passe le plus clair de son temps, comme un Socrate à rebours, à accoucher des cris.

D'un naturel désarmant, Micheline Laudun Denis a, en toute liberté mais sans ostentation, exprimé ses goûts ; et, au gré de ses souvenirs, elle s'est laissée aller à parler de son mari de sa famille avec pudeur tout en nous offrant un concert ; elle en a même profité pour égratigner au passage une certaine mode sans se départir de sa bonhomie.

Vivianne Gauthier, débordante de vie, génie de la chorégraphie, toujours précédée de son sourire, prêche d'exemple. Elle enfle son costume et donne le ton ; c'est par cette voie symbolique qu'elle indique le chemin du futur.

Emerante De Pradines, féline, léchée et sobre, déballe sa philosophie du temps qui passe en faisant sans sourcilier des projets d'avenir au bénéfice des orphelins et de la culture

Comment ne pas évoquer ma bonne amie, partie pour l'au-delà, la veille de la grande première du film ? Paulette, diserte, volubile, généreuse, jubilatoire, parle de tout avec naturel. Après nous avoir relaté le séisme tel qu'elle l'a vécu, la voilà repartie en fugue ; elle reprend sans transition son rôle d'éducatrice et sa posture de dramaturge auprès des enfants tout en chantant, dansant comme pour dissimuler les choses graves qu'elle dévoile sur l'art de vivre.

L'envers du décor

Tout cela pour dire que, en dépit des apparences, le film d'Antonin est loin d'être linéaire, ni rectiligne malgré une recherche de symétrie dans un souci pédagogique selon la vision du metteur en scène ; ces sibylles, égratignent et exposent sans en avoir l'air par des mises en perspectives bien calibrées, certains travers de notre société dans ce qu'elle charrie de nuisances en matière de politique, d'éducation et de langue. Le film a choisi la vie, la diversité avec ses surprises, ses regrets, ses vains rêves sa grogne selon l'humeur du temps. Ici chaque femme est à la fois bien réelle, telle qu'en elle-même et en même temps aérienne, voire irréelle. Et c'est par ce trait que le film retrouve son rythme et son unité d'intérêt. Le film brasse sans bouleverser ; et ici

la conception de l'amour qui s'y dégage, déborde largement l'égoïsme à deux sans atrophier « le moi ».

En répondant à l'invitation d'Antonin, je me proposais tout bonnement et en toute quiétude d'assister à un film de divertissement me ramenant aux charmes des souvenirs de jadis, j'ai, tout compte fait, reçu à travers cette production, outre le plaisir espéré, un message : revisiter une histoire mal perçue qui fonctionne en demi teinte. Dans notre tiers d'île, la réalité est un voile plutôt bigarré, tissé de questionnements et bouleversant de mystères. Derrière cet écran, un pays cherche sa voie.

Ces six femmes ne sont pas de même condition certes, mais la mise en bouquet de ces figures éponymes a été judicieuse. Ces citoyennes ne font pas le même métier mais Arnold Antonin a pu retrouver, chacune d'elles dans la plénitude de sa solitude, six tempéraments dévorés par la passion du don de soi par ce qu'elles ont reçu de la nature par-dessus tout, comme un cadeau précieux, leur incontestable talent.

Par des chemins de traverses, les six se rencontrent et quelque part, se confondent ; ce sont des accoucheuses célestes, des femmes-pélicans qui n'en finissent pas d'offrir leurs entrailles en pâtures à des rejetons au péril de leur vie jusqu'à la consommation. Histoire de se convaincre que l'héritage devra passer en d'autres mains pour que le pays ne meure.

Les leçons

Ce film attachant n'a pas fait que me révéler six femmes

de grande qualité. J'ai découvert six manières de pratiquer la vertu, six manières d'apercevoir et de suivre sans fil d'Ariane, la trajectoire du dépassement de soi. Six manières de faire l'apprentissage de la liberté et d'en répandre les semences.

Six femmes d'exception. Six femmes triées sur le volet nous proposent un regard prospectif qui est, en dernière appréciation, une leçon de vérité, traduite dans un langage de la forme, une sémiotique de la rhétorique, une grammaire intense et pressante d'un pays à construire à partir de valeurs encore solides exposées à tous les dangers et hantées par le naufrage.

La part de l'art

Œuvre de représentation au bord de la rêverie, tant par l'angle de vue, les couleurs, le mouvement que par le choix du propos, loin d'être un documentaire, « Six femmes d'exception » fraie la voie à un modèle de cinéma de la distanciation ; le dosage savant d'un lyrisme de la réalité dont Antonin se fait le champion. Le documentaire-fiction.

Le spectateur, s'il sait regarder avec les yeux du cœur en sortira médusé ; car le réalisateur-concepteur anime un cadre à dimensions étagées ; il construit un dispositif dynamique autour de ses icônes où objets en un espace clos de l'environnement, le jeu des couleurs et des formes en liberté, les discours assumés, produisent de manière immanente des effets de sens polysémiques et polymorphes. C'est bien là, l'expression d'une dialectique didactique au cœur d'une rhétorique visuelle.

En définitive, c'est une véritable proposition de savoir faire artistique que nous propose le cinéaste via un discours pluri code.

Arnold Antonin a réussi un superbe pari à travers cette réalisation qui est à la fois un hommage à chacune de ces femmes, un hommage à la femme haïtienne et par-dessus tout, un hommage à cet empire des signes qu'est Haïti portée à bout de bras par l'autre moitié du monde.

Haïti, belle comme une incandescence !

Claude Clément Pierre
Pétion-Ville, le 30 mars 2011.



L'artisanat, atout majeur dans la production nationale

Contrairement aux autres activités artistiques, le secteur artisanal a rapporté beaucoup plus de devises à Haïti durant ces dix dernières années. « Il est recommandé à l'État haïtien d'accorder une meilleure attention à ce secteur », ont plaidé les artisans.



par Hudler
Joseph

Le pays détient un atout majeur résidant dans sa richesse culturelle. La culture haïtienne trouve son expression dans divers domaines de la création artistique, en l'occurrence : la musique, la sculpture, la peinture et la littérature. Quant à l'artisanat haïtien, la donne semble beaucoup plus impressionnante. On consomme avec avidité la production artisanale haïtienne sur le marché international. Les artisans présentent leurs produits sous des formes différentes: céramique, sculpture sur bois, perles et paillettes, papier mâché, couture et broderie, fer découpé, corne et os, poterie, bois travaillé, pierre taillée, vannerie, orfèvrerie, fer forgé...

Toutes les variétés de ces produits sont canalisées vers les États-Unis qui représentent le marché le plus important pour le secteur artisanal haïtien. On a évalué à 80 % les objets d'artisanat exportés aux États-Unis. « Les producteurs haïtiens écoulent leurs produits sur le marché américain à travers cinq voies différentes que nous pouvons énumérer par ordre d'importance décroissante en termes de volume : les gros importateurs-détaillants intégrés, les importateurs-distributeur, les organisations de commerce équitable, les petits détaillants indépendants et la vente directe aux consommateurs », lit-on sur un média en ligne.

Le secteur artisanal a contribué à résorber le chômage. Une enquête, menée par une organisation non gouvernementale durant l'année 2006, a fait état de six ateliers fonctionnant dans le secteur. Chaque atelier aurait employé entre 100 et 400 artisans. Les ventes des produits artisanaux atteignaient alors 500 000 à 2 millions de dollars l'an.

Cinq ans après, le secteur artisanal piétine. Certains artisans interrogés à l'occasion de la fête du travail n'ont pas caché leur nostalgie du bon vieux temps. Ulrick Pierre, qui vend des produits artisanaux aux environs de la place Saint-Pierre à Pétiyon-Ville, suggère une grande mobilisation dans le secteur afin de forcer les futurs dirigeants du pays à appliquer une véritable politique culturelle durant le prochain quinquennat. Kesner Saint-Valière, qui étale ses produits tout près d'un « Guest house » à Delmas 19, affirme militer dans le secteur artisanal depuis 30 ans. « J'ai connu de bons moments! C'est avec l'artisanat que j'ai réussi à faire l'éducation de mes enfants. Durant les années 80 cela marchait à mer-


veille pour nous », a fait savoir Kesner, précisant que « la situation s'est vraiment détériorée sous le gouvernement de René Préal ».

Une autre personne dans le secteur voulant garder l'anonymat plaide en faveur d'un travail en profondeur dans le but de réorganiser l'artisanat haïtien de sorte qu'il devienne beaucoup plus rentable. « Je suis sûr que le

secteur de l'artisanat peut rapporter beaucoup de devises au pays. Le développement du secteur peut favoriser la réduction de la délinquance juvénile dans le pays », a-t-elle jugé.

Une corporation d'artistes à l'heure actuelle constituerait un outil social nécessaire pour provoquer de véritables actions culturelles. Elle pourrait contribuer à

lutter également contre le saupoudrage budgétaire qui alimente un ministère de Culture improductif, par conséquent inutile. Le prochain quinquennat devra être l'occasion d'inaugurer une nouvelle approche de politique culturelle. Une diplomatie dynamique, au service d'un véritable développement culturel national, doit pouvoir se substituer à l'insou-

ciance et au laisser-faire. Encourager les peuples qui ont en partage la langue créole à consommer les œuvres artistiques et artisanales haïtiennes, ce devra être l'une des grandes priorités du gouvernement de la République afin d'inciter les artisans à produire davantage. 

josephudler@yahoo.fr



Avis d'Appel d'Offres International



La République d'Haïti
Project d'Urgence et de Gestion des Risques et des Désastres
No de Projet : P090159
Don IDA - H1430-HA
Equipements des Centres d'Opération d'Urgence
DPC/PUGRD/EQUIP/AOI No. 004

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru le 7 septembre 2005 sur le site web du « Development Business ».
2. Le Gouvernement de la République d'Haïti a reçu un don de l'Association International pour le Développement pour le financement du Projet d'Urgence en Gestion des Risques et des Désastres et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché d'acquisition des équipements pour un réseau de communication et des équipements électriques, DPC/PUGRD/EQUIP/AOI No. 004.
3. La Direction de la Protection Civile sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir au moins quatre vingt dix pour cent (90%) des articles du lot pertinent, à la totalité de la quantité indiquée pour chaque article. Les soumissionnaires peuvent fournir une offre pour un ou plusieurs lots. Les lots sont les suivants :
 - Lot A : Equipements d'Energie Electrique
 - Lot B : Equipements de Bureau
 - Lot C : Matériels de Bureau

De plus, le lot comprend la fourniture des services d'installation et de service après vente.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres International (AOI) tel que définit dans les Directives : passation des marchés financés par les Dons de la BIRD et les Crédits de l'IDA (mai 2004, mises à jour en octobre 2006 et mai 2010), et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.
5. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Bureau de Gestion de Projets de la Direction de la Protection Civile et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessous entre 9h00 et 15h00 du lundi au vendredi.
6. Comme exigences principales en matière de qualifications : le soumissionnaire doit être un fournisseur attitré de ces équipements ; avoir la capacité et la pratique d'installation des équipements et de fournir le service après vente.
7. Les soumissionnaires pourront retirer le dossier d'Appel d'offres complet en langue français à partir de la publication de cet Avis, soit par une demande écrite, où en se présentant en personne à l'adresse mentionnée ci-dessous. Le document d'Appel d'offres pourra aussi être envoyé par service du courrier sur demande écrite du soumissionnaire. Le Ministère n'endossera pas la responsabilité pour les dossiers perdus ou livrés tardivement.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le jeudi 02 juin 2011 date à 13h00 (1h00 pm). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les soumissions remises en retard ne seront pas acceptées. Les soumissions seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture à l'adresse mentionnée ci-dessous le jeudi 02 juin 2011 à 13h05 (1h05 pm). Les soumissions doivent comprendre une garantie d'offre pour un montant équivalent à un (1) pourcent du montant de l'offre.

Dr. Yolène V. Surena
Coordonnatrice de Projet / Direction de la Protection Civile
Bureau de Monétisation
12, Boulevard Harry Truman, Ancien Local Casino International, Port-au-Prince, HAÏTI
Téléphone : (509) 25190074
Email : bgp.dpc@gmail.com, yvsurena@gmail.com



Post-payé Smart! Le meilleur, tout simplement

Pour seulement 1,600 Gdes / mois, choisissez Smart :

- 660 minutes locales*
- 70 minutes internationales
- 150 SMS locaux
- Service BlackBerry
- Prix réduits sur les téléphones

Post-payé Smart, un produit de Voilà !

*Incluant 330 minutes Voilà-Voilà, soir et dimanche.

Termes et conditions applicables.

Pour plus d'informations contactez le service à la clientèle en composant le *111 ou 3400-1111 ou par email: customer-care@voila.ht



AVIS DE DIVORCE

Je, soussigné, Alexandre Bayard, propriétaire demeurant et domicilié à Pétion-ville, identifié au No : 003-636-436-8, fais savoir au public et commerçant en particulier, à partir d'aujourd'hui, je ne suis plus responsable des actes et actions de mon épouse, Madame Alexandre Bayard née Ilanie Durose pour voies de fait et acte d'abandon.
Fait à Port-au-Prince, le 20 Avril 2011
M. Alexandre Bayard

AVIS DE DIVORCE

Il appert d'un jugement de défaut rendu par le tribunal de première Instance de Port-au-Prince en date du vingt-quatre septembre deux mille dix consacrant la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre le sieur Dorcilien Dorvilien et son épouse née Dina François. L'officier de l'Etat civil de la section Est de Port-au-Prince a été requis de transcrire aux fins de droit dans les registres à ce destinés le dispositif dudit jugement.
Cet avis est fait à toutes fins utiles que de droit.
Port-au-Prince le 20 Décembre 2010.
Me. J.G Dieudonné.

AVIS DE DIVORCE

Il appert d'un jugement de défaut rendu par le Tribunal de première Instance de Port-au-Prince en date du vingt-quatre septembre deux mille dix consacrant la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre le sieur Defanel Registre et son épouse née Wilsa Marc. L'officier de l'Etat civil de la section Est de Port-au-Prince a été requis de transcrire aux fins de droit dans les registres à ce destinés le dispositif dudit jugement.
Cet avis est fait à toutes fins utiles que de droit.
Port-au-Prince le 22 Décembre 2010.
Me. J.G Dieudonné.

AVIS DE DIVORCE

Il appert d'un jugement de défaut rendu par le tribunal de première Instance de Port-au-Prince en date du vingt-quatre septembre deux mille dix consacrant la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre le sieur Yonel Louissant et son épouse née Monia Millien. L'officier de l'Etat civil de la section Est de Port-au-Prince a été requis de transcrire aux fins de droit dans les registres à ce destinés le dispositif dudit jugement.
Cet avis est fait à toutes fins utiles

que de droit.

Port-au-Prince le 23 Décembre 2010.

Me. J.G Dieudonné.

AVIS DE DIVORCE

Il est appert d'un jugement de défaut rendu par le tribunal de première Instance de Port-au-Prince en date du vingt-quatre septembre deux mille dix consacrant la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre le sieur Ralph Glaudin et son épouse née Djemilie Heroldine Emilus. L'officier de l'Etat civil de la section Est de Port-au-Prince a été requis de transcrire aux fins de droit dans les registres à ce destinés le dispositif dudit jugement.
Cet avis est fait à toutes fins utiles que de droit.
Port-au-Prince le 27 Décembre 2010.

Port-au-Prince le 27 Décembre 2010.
Me. J.G Dieudonné.

AVIS DE DIVORCE

Il appert d'un jugement de défaut rendu par le tribunal de première Instance de Port-au-Prince en date du vingt-quatre septembre deux mille dix consacrant la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre le sieur Dieunel Elie et son épouse née Marie Gerta Magny. L'officier de l'Etat civil de la section Est de Port-au-Prince a été requis de transcrire aux fins de droit dans les registres à ce destinés le dispositif dudit jugement.
Cet avis est fait à toutes fins utiles que de droit.
Port-au-Prince le 27 Décembre 2010.

Port-au-Prince le 27 Décembre 2010.
Me. J.G Dieudonné

AVIS DE DIVORCE

Il est appert d'un jugement de défaut rendu par le tribunal de première Instance de Port-au-Prince en date du vingt-quatre septembre deux mille dix consacrant la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre le sieur Jean Jude Julmice et son épouse née Marie Hymène Jean Louis. L'officier de l'Etat civil de la section Est de Port-au-Prince a été requis de transcrire aux fins de droit dans les registres à ce destinés le dispositif dudit jugement.
Cet avis est fait à toutes fins utiles que de droit.
Port-au-Prince le 22 Décembre 2010.

Port-au-Prince le 22 Décembre 2010.
Me. J.G Dieudonné.

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, le Tribunal après examen et sur les conclusions du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à la susdite audience, pour le profit du défaut, déclare fondée la dite action, admet en conséquence le divorce du sieur Jocelyn JEROME d'avec

son épouse Evenyde Laguerre pour injures graves et publiques, prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux Ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la section Sud Est de Port-au-Prince, de transcrire dans ses registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers s'il y echet, commet l'huissier Délince Maceno de ce siège pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par nous Chavannes Etienne, juge en audience Civile ordinaire et publique du vendredi quinze Avril deux mille onze, en présence de Me. Saint-Anneau Norze, Substitut du Commissaire du Gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du greffier Robens Charles.
Me. Jean Renaud Romélus Avocat.

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, Le Tribunal après examen et sur les conclusions du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre le défendeur à la susdite audience, pour le profit du défaut, déclare la dite action, admet en conséquence le divorce de la dame Rose-Guerda Jean d'avec son époux Jacques Pierrot Cherduville pour injures graves et publiques, prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux, Ordonne à l'officier de l'Etat civil de la section Sud Est de Port-au-Prince de transcrire dans ses registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y echet, Commet l'huissier Délince Maceno de ce siège pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Chavannes Etienne, juge en audience Civile, ordinaire et publique du vendredi quinze Avril deux mille onze, en présence de Me. Saint-Anneau Norze, Substitut du commissaire du gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du greffier Robens Charles.
Me. Jean Renaud Romélus Avocat.

AVIS DE DIVORCE

Il est porté à la connaissance de public en particulier et en général que par jugement de défaut rendu par le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, en date du vingt février deux mille onze consacrant la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre la dame née Marie Guerda Pierre Louis et son époux Joseph Edy Zidor. L'officier de l'Etat Civil de la section Nord de Port-au-Prince a été commis à l'effet de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du dit jugement.
Port-au-Prince le 13 avril 2011
Mes. Salnave Exantus et Jean Jacques Jacquet, Avocat.

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, Le Tribunal après examen sur les conclusions du Ministère Public, Maintient le défaut octroyé contre le défendeur a l'audience précitée pour le profit déclare fondée l'action de la demanderesse comme étant juste et fondée, admet en conséquence le divorce de la dame Denise Janvier d'avec son époux Jean Edouard Pierre Louis pour cause incompatibilité de caractère ; prononce en conséquence la dissolution des liens matrimoniaux ayant existés entre les dits époux ; ordonne a l'officier de l'Etat Civil de la commune de carrefour de transcrire sur les registres a ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant a la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y echet, compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par nous, Raymond Jean Michel, juge en audience civile ordinaire et publique en date du dix Mars deux Mille cinq en présence de Me. Ronald Jean, Substitut du commissaire du Gouvernement de ce ressort avec l'assistance du greffier André Dougé
Il est ordonné a tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement a exécution ; aux officiers du ministère public près les tribunaux Civils d'y tenir la main ; a tous commandants et autres officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis. En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdite.
Ainsi signé : Raymond Jean Michel et André Dougé.
Pour expédition conforme collationné.
Joseph René Misère. Avocat.

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, le tribunal après examen, le ministère public entendu, au vœu de la loi ; maintient le défaut octroyé à l'audience précitée pour le profit, accueille l'action de la dame Alix Lescailles née Lovemy Gabriel contre son époux Alix Lescailles, prononce en conséquence la dissolution des liens matrimoniaux ayant existe entre les dits époux ; les renvoie devant l'officier de l'Etat civil de la Section Est de Port-au-Prince, pour la transcription du dispositif de jugement dont un extrait publié dans l'un des quotidiens s'éditant à Port-au-Prince sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y echet. Commet l'huissier Jean Marc Augustin de ce siège pour la signification de ce jugement, Compense les dépens vu la qualité des Parties.

Ainsi jugé et prononcé par nous Jean Hermon Constant juge en audience civile, ordinaire et publique du vendredi deux Mars deux mille onze en présence

de Me. Jean Claude Dabrezil, substitut du commissaire du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance du Greffier Frédéric Gédéon.
Il est ordonné.....

En foi de quoi.....
Ainsi signés : Jean Hermon Constant et Frédéric Gédéon.
Pour le Cabinet Désir & Associés.
Me. Jean-François Lévy.

AVIS DE DIVORCE

Le Tribunal de première instance de Port-au-Prince compétemment réunis au palais de justice de cette ville a rendu en audience civile et publique et en ses attributions civiles le jugement suivant :

Entre le sieur Wisler Olivier, propriétaire, demeurant et domicilié à Port-au-Prince identifié au No : 003-397-520-1, ayant pour avocat constitué avec élection de domicile en son cabinet sis à Delmas 36 route de Delmas No : 294 à l'étage Maitre Wilfred D. Robinson identifié, patenté et imposé sous les numéros. 003-282-770-6,472616et 466531, demandeur en divorce, d'une part ; Et la dame Wisler Olivier née Marie Sabine Jean Charles, demeurant et domiciliée à Port-au-Prince, défenderesse d'autre part :

Par ces motifs, le tribunal après examen, le Ministère public entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action .Admet en conséquence le divorce du sieur Wisler olivier d'avec son épouse née Marie Sabine Jean Charles pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux. Ordonne à l'officier de l'Etat civil de la section Sud de Port-au-Prince de transcrire dans les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêt envers les tiers s'il y echet .commet l'huissier canal Gabriel de ce siège pour la signification de ce jugement ; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Marie Joceline Cazimir, juge en audience civile ordinaire et publique du Mardi quinze novembre deux mille neuf, en présence de Me. Carolle P. Aimable, substitut du commissaire du gouvernement de ce ressort avec l'assistance du sieur Atassi Cadet, greffier du siège.
Il est ordonné.....etc.

En foi de quoi.....etc
Ainsi signé : Marie Joceline Cazimir.
Pour copie conforme.
Wilfred D. Robinson. Avocat.

AVIS DE DIVORCE

Jugement de défaut rendu par le tribunal de première Instance de Port-au-Prince entre la dame née Judith Brutus et le sieur Jean Alande Blanco.

Par ces motifs, le Tribunal, après examen le ministère public entendu, au vœu de la loi, maintient le défaut octroyé à l'audience précitée, pour le profit, accueille l'action de la dame née Judith Brutus contre son époux le sieur Jean Alande Blanco ; prononce en conséquence la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre lesdits époux ; les renvoie par devant l'officier de l'Etat civil de la section Sud de Port-au-Prince pour la transcription du dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages-intérêts envers les tiers s'il y echet. Commet l'huissier Dor Hyppolite de ce siège pour la signification du présent jugement. Compense les dépens, vu la qualité des parties. Ainsi jugé et prononcé par nous, Marie Joceline Cazimir, juge en audience civile ordinaire et publique du mardi deux décembre deux mille huit en présence de Me. Carolle Perrin Aimable, substitut du commissaire du gouvernement de ce ressort, avec l'assistance du sieur Jean Atassi Cadet, greffier du siège. Il est ordonné etc.

En foi de quoi etc.

Jean Pierre Desir. Avocat.

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, le tribunal, après examen sur les conclusions du Ministère public maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée pour le profit déclare fondée la dite action. Admet en conséquence le divorce de Yves Leriche d'avec son épouse née Velouse Chavanne pour injure graves et publiques. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre les dits époux. Ordonne à l'officier de l'Etat civil de la section Nord de Port-au-Prince, de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement à exécution et dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages et intérêts envers les tiers s'il y echet commet l'huissier Vilneret Gabriel de ce tribunal pour la signification de ce jugement compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par nous Me. Venude Guirand juge en audience civile et publique du quinze juillet deux mille cinq

en présence de Me. Carolle Perrin Aimable, Substitut du commissaire du gouvernement de ce ressort avec l'assistance du greffier Me. André Dougé.

Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement en exécution aux officiers du Ministère public d'y tenir la main a tous commandants et autres officiers de la force public d'y tenir main forte lorsqu'il en seront légalement requis.

En foi de quoi, la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.

Me. Venude Guirand et André Dougé.

AVIS DE DIVORCE

Par Jugement en date du 16 Mars 2011, le Tribunal de première Instance de Port-au-Prince a admis et prononcé le divorce des époux Joseph Yveler Lafleur, la femme née Marie Denise Charles, le dispositif du dit Jugement est ainsi conçu.

Par ces motifs, le Tribunal, après examen et sur les conclusions conformes du Ministère Public, maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à la susdite audience, pour le profit du défaut, déclare fondée ladite action ; admet en conséquence le divorce de la dame Joseph Yveler Lafleur, née Marie Denise Charles d'avec son époux le sieur Joseph Yveler Lafleur, pour injures graves et publiques aux tort de l'époux ; prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat Civil de la section Est de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages- intérêts envers les tiers s'il y echet ; commet l'huissier Jean Marc Augustini de ce tribunal pour la signification de ce jugement ; Compense les dépens. Port-au-Prince le 25 Avril 2011. Me. Idonel P.Aubry. Avocat.

AVIS DE DIVORCE

Par ces motifs, le tribunal après examen sur les conclusions du Ministère public, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée déclare fondée la dite action ; admet le divorce de Monsieur Pierre René Malivert avec son épouse née Immacula Salomon pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse ; prononce en conséquence la dissolution des liens matrimoniaux ayant existés entre les dits époux ; ordonne à l'officier de l'Etat civil de la

Section Est de Port-au-Prince de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y echet ; commet l'huissier Vilneret Gabriel de ce tribunal pour la signification de ce jugement, compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par nous Maguy Florestal juge en audience civile et publique en date du vingt sept septembre deux mille cinq, An 202e de l'Indépendance, en présence de Me .Patrick Domond, Substitut du commissaire du gouvernement de ce ressort avec l'assistance du greffier Fritz Victorin.

Il est ordonné.etc.

En foi de quoi.etc.

Pour expédition conforme collationné.

Me. Bernard Ernst Avocat

AVIS DE DIVORCE

Il est porté à la connaissance du public en particulier et en général que le Tribunal de première Instance de Port-au-Prince, a rendu en date du vingt-cinq février deux mille onze le jugement par défaut consacrant la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre le sieur Claude Alce et son épouse Lude Lamardier. L'officier de l'Etat civil de la Section Sud de Port-au-Prince a été commis à l'effet de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du dit jugement. Port-au-Prince le. 2011.

Me .Sterling Franklin, Avocat.

AVIS DE DIVORCE

Il est porté à la connaissance du public en particulier et en général que le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, a rendu en date du vingt-quatre février deux mille onze le jugement par défaut consacrant la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre la dame née Cécile Paulette Dominique et son époux Jean Momfiston. L'officier de l'Etat civil de la section Est de Port-au-Prince a été commis à l'effet de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du dit jugement. Port-au-Prince le 2011.

Me. Sterling Franklin, Avocat.

AVIS JUDICIAIRE

Le Tribunal, de première Instance de Port-au-Prince a rendu le vingt-deux février deux mille onze, entre le sieur Joseph Gerçon Juste identifiée au Nif : 003-491-614-6 avec élection de domicile au cabinet de son avocat

Me. Jean Alfred Azor sis au No 24 de l'Ave Martin L. King et le sieur Louis Bermhanne représentant de la 7 Eleven Good Car Auto Dealer, sous la présidence du juge Alténor Barthelemy assisté du greffier Célène Saint Jean, un jugement dont le dispositif est ainsi libelle ;

Par ces motifs, le Tribunal après examen le ministère public entendu maintient le défaut requis et octroyé à l'audience précitée ; accueille favorablement l'action du requérant parce que régulière en la forme et juste au fond ; condamne le sieur Louis Bermhann à restituer au requérant. La somme de treize mille neuf cent dollars américains (us \$ 13.900.00) ou son équivalent en gourdes au taux du jour, laquelle représente le prix du véhicule et le montant versé pour le virement du volant ; la somme de deux mille sept cent quatre-vingt dollars américains (us\$ 2,780.00) ou son équivalent en gourdes à titre d'honoraires d'avocat calculés à 20% du principal ; celle de cinq cent mille (500,000.00) gourdes à titre de dommages-intérêts au profit du requérant le condamne également aux frais et dépens de l'instance ; accorde l'exécution provisoire sans caution sur le chef de remboursement (restitution) nonobstant opposition, appel ou pourvoi en cassation ; commet l'huissier Gérard Tifa pour la signification du présent jugement.

Il est ordonné etc.....

En foi de quoi etc.

Pour extrait conforme collationnée.

Jean Alfred Azor. Avocat.

AVIS JUDICIAIRE

Au nom de la République Par ces motifs, le tribunal jugeant au vœu de la loi et après en avoir délibéré, ordonne que les requérants Jean Pierre Eugène et Marie Jacqueline Eugène soient réintégrés dans leur portion de terre sise à Laferonnay, condamne les sieurs Frantz Pierre, Erick et St Fort Pierre solidairement à douze mille gourdes (12.000 gdes.) de dommages et intérêts, commet l'huissier Walter Jean François pour la signification du jugement. Ainsi jugé et prononcé par nous, Me. Ronald Milfort avec l'assistance de la greffière Marie Michelle Paul en l'audience Publique et civile du Jeudi quatre (04) juin deux mille neuf (2009).Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent jugement à exécution, aux officiers du ministère public près les tribunaux civils d'y tenir la main à tous commandants et autres officiers de la force

publique d'y tenir la main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement est signée du juge et du greffier susdits.

Pour expédition conforme Collationnée.

Me. Maxi Rockefeller Avocat. Le 25 Avril 2011.

AVIS JUDICIAIRE

DISPOSITIF DU JUGEMENT

Jugement par défaut rendu par le Tribunal Civil de Port-au-Prince en ses attributions civiles en date du mardi vingt-cinq novembre deux mille trois, en faveur du sieur Jean Wils Joseph contre le sieur Pierre Joseph :

Par ces motifs ; le Tribunal statuant publiquement après en avoir délibéré au vœu de la loi, le ministère public entendu, maintient le défaut octroyé à l'audience publique du trois Juin deux mille trois contre Pierre Joseph et son avocat constitué, reconnaît la validité de la vente de la propriété fonds et bâtisses située a Robert section rurale de boucassin, faite le vingt avril deux mille un, par Pierre Joseph au profit de Jean Wils Joseph. Autorise le notaire pierre Philippe, dépositaire de la déclaration de vente de la dite propriété de parfaire cette vente au profit de Jean Wils Joseph ce, après réception de la balance due soit la somme de cinquante mille gourdes, dit qu'il n'y a pas lieu de condamner Pierre Joseph à payer des dommages-intérêts. Condamne Pierre Joseph aux frais et dépens de l'Instance ; commet l'huissier Paul Saint Jean de ce Tribunal pour la signification du présent jugement.

Ainsi jugé et prononcé par nous, Jude Baptiste juge en audience publique du mardi vingt novembre deux mille trois, en présence de Me. Peggy Mondesir, substitut commissaire du gouvernement avec l'assistance du greffier chavanne Audate.

Il est ordonné à tous huissiers le présent jugement.

Pour expédition conforme collationnée.

Me. Garnier Saget. Avocat.

AVIS JUDICIAIRE

La cour d'appel de Port-au-Prince Troisième Section a rendu un arrêt en faveur Maxin Solon contre Oxius Solon et Roosevelt Juste aux dispositifs suivants :

Par ces motifs, La cour, le Ministère public entendu, après en avoir délibéré selon les prescrits de la loi, en la chambre du conseil reçoit l'appel des sieurs Oxius Solon, Roosevelt juste ci-dessus identifiés et

qualifiés contre le jugement du dix huit octobre mille neuf cent quatre vingt dix neuf rendu par le Tribunal de Première Instance de Mirebalais. Dit qu'il a été bien jugé et mal appelé maintient le défaut accordé à l'audience du vingt neuf Janvier deux mille neuf. Confirme le dit jugement dans toute sa forme et teneur pour sortir son plein et entier effet, condamne les appelants aux frais et dépens de la procédure ; commet l'huissier Jean Ernst Latorture pour la signification du présent arrêt.

Ainsi Jugé et prononcé par nous : Lise Pierre Pierre Juge de la troisième Section de la cour d'Appel de Port-au-Prince, Jean Joseph Lebrun, Edy Darang, Juges en présence du commissaire du Gouvernement Me. Patrick Fils avec l'assistance du Greffier Mario Milorne ce mardi dix huit Août deux mille neuf.

Il est ordonné à tous huissiers sur ce requis de mettre le présent arrêt à exécution à tous officiers du ministère public près les tribunaux civils d'y tenir main forte à tous autres commandants ou officiers de la force publique d'y prêter la main forte lorsqu'il en seront légalement requis.

Me. Jean Michel Augustin.

AVIS JUDICIAIRE

Jugement par défaut

Le tribunal de première Instance de Port-au-Prince a rendu, le 25 février 2011, entre 1) le sieur Yvon Saint-Louis, demandeur et 2) la dame Micheline Jean Pierre Dorvil, défenderesse défaillante, le jugement de défaut dont le dispositif se lit comme suit.

« par ces motifs, le Tribunal, après en avoir délibéré au vœu de la loi, sur les conclusions conformes du ministère public, Maintient le défaut requis et octroyé à l'audience du vendredi vingt-et-un janvier deux mille onze contre la défenderesse qui n'a pas comparu ni personne pour elle ; Et pour le profit, accueille l'action du sieur Yvon Saint-Louis pour être juste et fondée ; Condamne la dame Micheline Jean Pierre Dorvil à payer, sans terme ni délai et par toutes les voies de droit au sieur Yvon Saint-Louis la somme de Quatorze Mille dollars américains, loyers de juin 2009 à avril 2010 et toutes autres échus ou à échoir, dit et déclare résilié le bail liant les parties ; ordonne en conséquence, le déguerpissement de la dame Micheline Jean Pierre Dorvil, avec sur ce chef exécution provisoire sans caution de la présente décision nonobstant appel pourvoi en cassation, ce, conformément aux prescrits de l'article 13 de la loi du 14 septembre 1947 sur les loyers

dit que l'assigné a causé des préjudices au requérant ; la condamne à quarante Mille Gourdes de dommages-intérêts au profit du bailleur ; la condamne également aux frais et dépens de l'instance ; commet l'huissier Romial Grand-Pierre de ce siège pour la signification du jugement. »

Le présent avis est publié conformément à la loi et sous les avantages de droit.

Port-au-Prince le 21 Avril 2011.

Jean Vandal, avocat.

AVIS JUDICIAIRE

AVIS IMPORTANT

Le soussigné met en garde toute personne qui serait approchée par Me. Durand Jeanty pour la location d'une maison sise a Musseau, Impasse Alexis, No 10, laquelle maison est la propriété exclusive et incommutable des époux Yvon Saint-Louis, l'épouse née Marie Florence Benoit, suivant acte au rapport du Notaire Clermont Dossous en date du 10 Aout 2005, auquel Me. Durand Jeanty a participé comme mandataire du soussigné, à seules fins de signer ledit acte d'acquisition .En conséquence, le mandataire n'a jamais été autorisé à louer la maison sus-indiquée, à en percevoir les loyers, encore moins à réclamer des loyers d'actuels occupants illégaux.

Tous les occupants seront sans délai déguerpis et leurs effets mis sur le carreau avec les conséquences de droit.

Port-au-Prince, le 21 Avril 2011.

Me. Yvon Saint-Louis.

AVIS JUDICIAIRE

Madame Maryse chancy, identifiée au Nif : 002-008-259-7, porteuse de la carte d'identification nationale au No : 01- 01-99-1954-10-00188 ayant pour avocats constitués Mes. Sibylle Théard MeVs, Champagne Cadichon et Jn. Larrio Pierre, avocats au barreau de Port-au-Prince, dûment identifiés, patentés et imposés, pour l'exercice en cours, informe le public en général, les notaires de la République en particulier, et tous nouveaux acquéreurs que par exploit d'huissier en date du 21 Avril 2011, elle a formé opposition entre les mains de tous les notaires de la République notamment ceux des juridictions de Port-au-Prince, de l'Archaie et de ses environs, à ce qu'ils passent des transactions, délivrent des titres de propriétés, ayant trait à sa propriété située sur l'habitation Grand-Godet, sise à la huitième section communale de Montrouis de l'Archaie , accusant une

superficie de Trente et un Ares quarante et un centiares de terre, bornée au Nord par la route Nationale # 1, à l'Est par qui de droit, au Sud par le rivage de la mer et qui de droit, et à l'ouest par le reste du terrain ; appert acte de vente passé en l'étude du notaire Joseph Casséus, de l'Archaie, laquelle propriété elle l'occupe de manière paisible, publique, animo ,domini. Continue, ininterrompue et non-équivoque depuis le mois de juin de l'année 2000.

Que faute par lesdits notaires et nouveaux acquéreurs d'avoir à l'égard dudit exploit tels égards que de droit, ils seront personnellement tenus pour responsable de tous les préjudices qui en découleront.

Théard & associés.

Sibylle Theard Mevs. Avocate.

AVIS JUDICIAIRE

Au Tribunal de la cour suprême de New-York, le 15 Avril 1996. Présent : Honor Ostran :

Leconte Janvier, demandeur, Contre Claire Gérard, défenderesse,

a) Cette action en justice m'a été soumise pour considération en cours . b) La partie défenderesse est invitée à comparaître personnellement au Tribunal. c) Le demandeur a présenté une citation justificative. d) La défenderesse n'a pas comparu ou répondu, est pris à défaut et une période règlementaire de comparution ou de réponse a été écartée par la déclaration de la défenderesse. e) Le tribunal exige la preuve écrite de la partie civile. Maintenant, sur le rapport du Dr Mac Truong, Esq. Avocat du demandeur, il est ordonné et arrêté que : 1- Le demandeur aura l'arrêt que le mariage des parties a été dissout sur l'évidence trouvée dans les livres des faits et conclusions des lois, en conformité avec la loi des relations familiales ou domestiques, section 170, Subdivision 2.

2- Il n'y a aucune volonté déterminative sur la garde de l'enfant, comme celle des enfants mineurs issus du mariage nommés : Marjorie Janvier, née le 13 Mars 1978 Valery L. Janvier née le 30 Août 1986, et Kerby Janvier né le 20 Mars 1988 résident en dehors de la juridiction de l'Etat de New-York, et comme il n'y a aucune requête dans les assignations ou dans la plainte justificative. 3- Eu égard à la loi du Child support Standard, Leconte janvier demandeur, paiera à Claire Gérard, défenderesse quand au support des enfants mineurs issus du mariage, la somme de trois cent quatre vingt douze

dollars (\$ 392.00) par mois, le montant présumptif conforme à la loi de Child Support Standard, DRL Section 240 (IB) et FCK section 413 (1). Disant que le support commencera à partir de la date du divorce et continuera jusqu'à ce que les enfants mineurs issus du mariage atteignent l'âge de 21 ans ou si tôt mariés ou deviennent émancipés. L'émancipation ici signifie n'importe événement laquelle rendra chacun des enfants économiquement indépendante de la garde des parties. 4- La femme peut reprendre l'utilisation de son premier nom lequel est Claire Gérard.

Me. Haturin Augustin, Avocat.

AVIS JUDICIAIRE

Avis de Formation de la société en nom collectif Dénommée « W- Solutions »

Il est formé, à Port-au-Prince, entre le sieur Dominique Cédric Brandt, propriétaire demeurant et domicilié en la commune de Delmas, 2 route des Nîmes , aéroport, identifiés au No : 004-126-263-3 pour le présent exercice et le sieur Luc Arthur Castera, propriétaire demeurant et domicilié en la commune de Pétiön-ville, Juvénat 7, identifié au No : 004-021-721-8, pour le présent exercice, une société en nom collectif qui sera régie par les présents statuts et les lois en vigueur. Le nom de cette société est « W- SOLUTIONS » dont le siège et le principal établissement sont en la commune de Delmas 2, route des Nîmes, aéroport. La société est enregistrée au Ministère du Commerce le 19 Avril 2011 au No : B-064 registre IX, folio 239.

La raison sociale est Brandt-Castera & Co et la durée de la société est fixée à dix(10) ans. Elle a pour objet principal le service d'internet et de technologie, de télécommunication, de gestion et d'administration pour tous tiers, de construction, d'infrastructure, d'architecture, de supervision, d'observation, de contrôle, de comptabilité. Elle pourra, à cet effet, faire, en général toutes opérations commerciales, financières, bancaires, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La société pourra, en outre, s'adonner à l'acquisition, l'exploitation, la vente, la location d'immeubles, à l'achat , la vente, l'importation, l'exportation de tous produits, articles, matériels équipements et accessoires en rapport avec son objet principal.

Le capital social est de vingt Cinq Mille gourdes divisé en deux (2) parts réparties comme suit : Douze mille cinq cents gourdes (Gdes 12.500.00) pour Monsieur Dominique Cédric Brandt et Douze Mille cinq cents gourdes (Gdes 12.500.00) pour Monsieur Luc Arthur Castera.

Port-au-Prince le 20 Avril 2011.

Jean-Patrick Vandal Avocat.

AVIS JUDICIAIRE

Par les présentes, il est porté à la connaissance du public en général, des notaires, arpenteurs, Usuriers, des entreprises publiques, privées, commerciales et Industrielles qu'il leurestformellementinterdit de passer ou d'entreprendre toutes transactions de ventes, d'hypothèques, prêts, contrat de location, de bail à ferme et de tous autres contrats quelque soit leur nature avec, pour et au nom le nommé Pierre Anilus qui a soustrait les titres de toutes les propriétés de son père : Pierre Mitolas Anilus qui est encore vivant et sain s'esprit.

En conséquence, Pierre Mitolas Anilus décline toute responsabilité relative aux titres papiers, reçus actes, contrats et autres rédigés sous la base des titres de propriété dont il est propriétaire. Cet Avis est rendu à toutes les fins utiles. Dont acte. Fait à Port-au-Prince, le 14 Avril 2011.

Pour Pierre Mitolas Anilus.

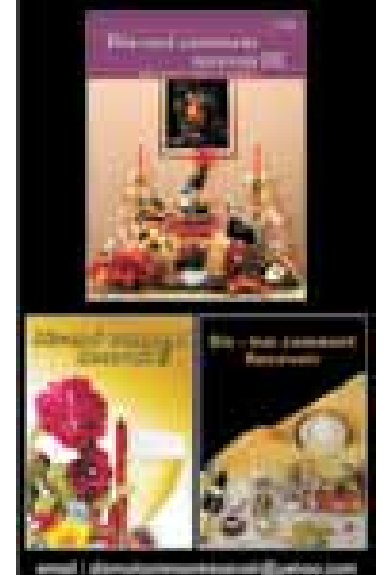
Me : Canova Jean Baptiste, Av.

PERTE DE PLAQUE

La direction Administrative de la AUTO PLAZA avise a tous ceux que la question concerne que les plaques Nos : ZA-17556, ZA-17557 enregistrées au Nom de JOVENEL Moïse ont été égarées dans les locaux de la Auto Plaza à Delmas au cours du mois de janvier 2010 .

Marie Ange Dupont.

EN LIBRAIRIE





Act fast, save up to 60% with new Voilà NGO plans

- ✓ **Unlimited** calls within your NGO
- ✓ **Unlimited** BlackBerry service
- ✓ **More** local minutes
- ✓ **Free** nights and weekend minutes
- ✓ **Free** international minutes
- ✓ **Free** text messages

Visit us or email us TODAY at NGO@voila.ht for more information.

The most reliable network.

Terms and conditions apply.





Bon anniversaire
SOGEBANK

Tous les jours l'histoire de
notre famille s'enrichit,
la Sogebank nous accompagne
dans cette belle aventure.



SOGEBANK

www.sogebank.com ☎ 7270-5000 / 7025-5000 / 7015-5000

Toujou bò kote w !

■ Dossier sport

L'État doit favoriser la production des talents sportifs

Après 1986 beaucoup de talents haïtiens ont émergé tant sur le plan local que sur les scènes internationale. En témoignent quelques résultats intéressants obtenus tant au niveau des Jeux que des championnats régionaux, continentaux et mondiaux. Quel rôle a joué l'État dans l'éclosion de ces talents ?



Eddy Pierre Daniel, président de la Fédération haïtienne de boxe amateur montrant à un jeune boxeur du club de Cité Soleil les principes à respecter lors d'un combat. (photo : Yann Lévy).



par Gérard Bordes

S'il y a une idée simple qui peut contribuer à développer le talent sportif, ce devrait être le recrutement des talents sportifs dans des écoles de sport, privées ou publiques, pourvues d'entraîneurs et moniteurs qualifiés. Le football est le sport roi du pays. En 1973, grâce à des talents sportifs, issus des championnats scolaires et fédéraux de 4e (moins de 15 ans) et 3e (moins de 17 ans) catégories, le pays gagna le droit de participer à la Coupe du monde 1974. Six ans après, sous la houlette de René Vertus, Haïti remporta la première édition de la Caraïbe des Nations, ancêtre de la Digicel Cup. On a dû attendre cependant 28 ans, soit l'année 2007, pour être sur le toit de la Caraïbe. Six joueurs de cette sélection avaient été formés à l'École des talents sportifs fondée par le président René Préval en 1996. Celui-ci avait déclaré que « cette victoire est le fruit du travail de l'École nationale des talents sportifs ». Cette école avait été vandalisée dans la nuit du 29 février 2004 lors des événements qui ont suivi le départ de Jean-Bertrand Aristide du pouvoir.

L'école a été rouverte en octobre 2009. Du coup, un programme baptisé « Opération 2018 », sports-études, a été lancé avec plus de quatre-vingt-cinq jeunes des deux sexes. Le ministre Évangéline Lescouffler

avait déclaré à cette occasion « 2008-2018, dix ans de préparation pour une nouvelle génération de champions ». En outre, depuis le mois de janvier 2011, plus de 22 jeunes footballeurs de l'ENTS suivent un programme sport-études au Brésil.

Répondant à une question concernant la continuité de ce travail par la nouvelle équipe de Martelly, Ernst Laraque, président de la Fédération haïtienne de judo, reconnaît que c'est « de loin le meilleur héritage que laisse l'équipe sortante parce que c'est un travail à continuer et à renforcer ». Mais Alain Jean Pierre, président de la Fédération haïtienne d'athlétisme amateur et secrétaire général du COH olympique haïtien (COH), n'approuve pas cette idée. Il prévoit un échec parce que les fédérations ne sont pas supportées. « L'État ne s'est jamais penché sur une politique sportive permettant aux jeunes talents d'explorer et d'exposer leurs talents. Quelques rares cas ont émergé, mais ont vite atteint la limite par faute de moyens. Le gouvernement sortant (l'État étant toujours le même) a mis sur pied « une autre opération » qui sera vouée à l'échec. Les fédérations ne sont pas supportées et le gouvernement essaie de se substituer aux fédérations, ce qui va obligatoirement vers un échec.

Le président de l'athlétisme prône pour un accompagnement de nos talents sportifs par l'État parce qu'ils ne sont pas trop loin de pouvoir rivaliser avec les meilleurs de la

région caraïbe. Depuis Jean-Claude Duvalier, ni l'un ni l'autre des gouvernements qui se sont succédé n'ont construit d'installation digne de ce nom ; les athlètes sont abandonnés à eux-mêmes. »

Concernant l'émergence des talents sportifs malgré l'absence d'infrastructures, M. Laraque se veut être optimiste tout en admettant qu'il demeure vrai que l'éclosion et le développement de ces talents restent tributaires des ressources mobilisables, notamment les infrastructures qui constituent le cadre naturel de leur développement.

Il a ajouté pour dire qu'Haïti peut utiliser ses talents afin de combler sa carence d'image à l'extérieur. « Avec une stratégie bien élaborée, Haïti peut comme Cuba, le Brésil ou la République Dominicaine utiliser ses talents sportifs pour combler son déficit d'image en capitalisant sur un plan de développement national du tourisme et de compétitivité. »

M. Ernst Laraque suggère que nos talents sportifs aient des bourses sport-études de haut niveau afin de se préparer dans de bonnes conditions. « L'État doit s'assurer que les talents sportifs représentent le pays valablement en leur garantissant un cadre où ils peuvent se préparer dans de bonnes conditions et réaliser aussi leur plan de vie (estudiantine ou professionnelle) », a-t-il conclu. 🇸

bordeshaiti2002@yahoo.fr

■ Ligue des Champions

Neuer 9 - M. United 2



par Patrice Dumont

Ce n'est qu'à la 67e minute que Ryan Giggs a fini par vaincre l'immense talent de Neuer, le portier de Schalke 04. Grâce à une passe aussi intelligente que subtile et perforante de Wayne Rooney, le vétéran gallois s'était retrouvé face au héros du jour qui ne put cette fois éviter que le ballon ne lui passât sous le corps (1-0). Ce but illustre le laxisme défensif des Allemands tout au long de la rencontre. Le jeune Matip (19 ans), promis à un bel avenir cependant, privilégia sur l'action d'avoir l'œil sur Chicharito un peu excité alors que celui qui allait marquer rusait au cœur de la défense. Une minute après, c'est Chicharito qui se fit passeur décisif pour Rooney, les Anglais se donnant à cœur-joie dans la savane allemande. Neuer tenta bien de contrer la

minutes d'un siège en règle. Le terrain parut trop grand pour les Baumjohan, Papadopoulos, Jurado, Edu et Farfan, les deux derniers devant aider les trois premiers à densifier la zone intermédiaire. Théorique seulement. Schalke était grêle à mourir. Et les Anglais passaient à tous les coups. Et Neuer rendait pitoyable tout ce beau monde répondant aux noms de Ji Sun Park (2e), Rooney (3e et 6e), Chicharito (7e, 13e, 21e, 25e), Giggs (27e, 45e, 47e). Valencia débordait facilement Sarpei, Giggs avait retrouvé ses ailes de 20 ans. Neuer était trop grand, trop serein, trop précis, trop hardi, peut-être aussi trop chanceux.

N'empêche, ce qui devait arriver arriva, on l'a vu, aux 67e et 68e minutes. Les Mancuniens se baladaient. Rony étrennait ses habits de joueur offensif complet, passant avec un égal bonheur du rôle de joueur de pointe affûté à celui de meneur de jeu clairvoyant. Tous les une-deux réussissaient, même



Le gardien de but de Schalke 04 Manuel Neuer (d) rattrape le ballon lors de la rencontre face à M. United.

frappe rasante à bout portant, mais c'était irrémédiable (2-0).

Schalke n'était pas qu'une ombre. Edu avait bien appuyé une frappe du gauche dont s'est délecté Van Der Sar peu avant l'ouverture du score. À la 81e minute, Escudero prit aussi sa chance des 25 mètres, et le longiligne Néerlandais fit regretter tout le peuple de Manchester United qu'il doive couronner sa carrière à la fin de la saison. Et puis, plus rien de la part – quand même ! – de l'une des quatre meilleures équipes de la compétition de clubs la plus relevée au monde.

Disons la vraie vérité : Manchester a gagné 2-0 contre Schalke ; Neuer a gagné 9-2 contre les 10 joueurs de champ de Manchester. Oui, à lui seul, le jeune géant allemand tint sa garnison en vie durant 66

celui de la 35e minute où les Anglais, sur une touche, sortirent vainqueurs à 2 contre 4.

Et Raul, recordman des buteurs (71 buts) dans cette compétition ? Son exquus petit pont à la 1e minute aux dépens de Carrick n'eût que des suites malheureuses : mauvaises passes à la pelle, isolé dans ses tentatives de pressing plus pathétiques que courageuses, incapable de rasséréner ses jeunes partenaires. Difficile dans ces conditions de ne pas pronostiquer pour le 28 mai prochain une finale hispano-anglaise, Manchester United donc contre l'un ou l'autre des ennemis héréditaires, Madrid et Barcelone, autour desquels aujourd'hui converge toute l'angoisse-plaisir d'une moitié de l'humanité. 🇸

patricedumont2@hotmail.com

■ Championnat national Digicel

C'est parti !

Enfin, le sport roi sera en activité. Quatorze équipes vont se mesurer pour décrocher le titre de champion de la série ouverture et fermeture du championnat national Digicel.



Cha Beauvais du Victory lors de son but qui avait permis à son équipe de remporter la série clôture de la saison 2010 contre le Baltimore au parc Levelt.

Le coup d'envoi du championnat national de football sera donné ce dimanche 1er mai. Le match phare de la première journée mettra aux prises le Victory sportif club, champion de la série clôture, face au Tempête de Saint-Marc, champion de la série ouverture de la saison écoulée. Cependant, notons que durant la saison écoulée, les Victoristes n'avaient jamais pu battre les Tempétistes. Pour cette nouvelle saison, les champions de la série clôture espèrent prendre leur revanche.

« Cette année, nous allons faire de notre mieux pour battre le Tempête. Même si nous avons remporté la série clôture, nous n'avons jamais digéré notre défaite face aux Tempétistes », a déclaré Ricardo Charles, meilleur buteur du Victory.

Pour le Tempétiste, Markendy Duverger, meilleur joueur de la saison écoulée, le Tempête va rééditer son exploit de la saison 2010 en gagnant les deux rendez-vous qu'ils auront à disputer face au Victory. « Notre équipe est le champion des champions et nous avons pour devoir de bien démarrer le championnat en remportant notre première victoire. D'ailleurs, un bon résultat face au Victory sera très important pour le groupe car, le 8 mai prochain nous devons rencontrer en match retour de la Ligue des champions de la Concacaf, le club trinitadien Caledonia – en match

aller les Saint-Marcois avaient battu les Trinidadiens de Caledonia (1-0) grâce à Charles Hérol Junior.

À part la Digicel, sponsor officiel du championnat national, le Tempête de Saint-Marc a paraphé un contrat d'un an avec la compagnie Tropic S.A. « Nous avons signé un contrat d'un an avec le Tempête FC pour une valeur de douze mille dollars américains en raison de mille dollars par mois. Pour la participation de l'équipe saint-marcoise au match aller de la Ligue des Champions de la Concacaf, nous avons payer deux billets pour les journalistes qui accompagnaient la délégation. Je peux vous assurer que nous autres du Tropic S.A nous allons apporter au club d'autres soutiens en vue de l'aider à remporter un autre trophée du championnat national et peut-être même le titre de la Ligue des champions des clubs », a informé Kleyt Eugène Palmyr du service marketing de Tropic S.A.

À Gressier, le Cavalry de Léogâne qui ne s'est doté d'aucun nouveau joueur, jouera contre l'Amérique des Cayes, la révélation de la saison 2010. Les Cayens, seront-ils en mesure de réaliser le même exploit de la saison écoulée ? La réponse sera connue à la fin de la saison 2010-2011.

L'Aigle noir, champion du Super 8, débutera la nouvelle saison avec un classique en jouant contre le Racing club haïtien. Cette rencontre fera-t-elle revivre aux nostalgiques

du ballon rond, les bons moments des années 70 et 80 ? Une autre question en attente.

Au parc Vincent, le Racing football club aura pour visiteur le Valentina de Léogâne, l'un des promus. Tandis que le Triomphe de Liancourt, l'autre promu, se mesurera avec l'Association sportive de Saint-Louis du Nord (ASSL). Au parc Levelt, le Baltimore de Saint-Marc devra défier l'Association sportive capoise. Au parc Saint-Louis, l'Association sportive de Mirebalais recevra l'Association sportive carrefouraise d'Angelot Dieujuste.

En vue de donner un cachet spécial à cette nouvelle saison, des animations seront offertes au public avec des shows de danse des Digicheerleaders. « Nous aurons aussi des jeux qui permettront aux spectateurs de gagner des cadeaux attrayants et de nombreuses surprises seront réservées au grand public qui fera le déplacement lors de nos matches », a déclaré Markens Armony de la Digicel.

D'après le protocole du championnat national, les quatre équipes en ballotage dans le classement général du championnat, seront rétrogradées en division inférieure et deux équipes en D2 seront habilitées à évoluer en division supérieure lors de la saison 2011-2012. À noter que le coup d'envoi pour la deuxième division sera donné le 15 mai prochain. 📧

Gérald Bordes
bordeshaiti2002@yahoo.fr

■ Omnisport

Le camp de HSF, une réussite !



par Gérald Bordes

La Fondation haïtienne du sport (HSF) a organisé du 19 au 22 avril dernier, en partenariat avec le Ministère de la jeunesse, aux Sports et à l'action civique (MJSAC) puis Haïti aujourd'hui et demain (HADEM), le camp d'avril 2011. « Renforcement de l'esprit humain-Travaillons ensemble pour un meilleur futur », a été le thème retenu pour ce Camp.

D'après les données fournies par Turnier Espérance, 38 enfants répartis en 2 groupes de 6 à 12 et de 13 à 18 ans, ont bénéficié de cours d'initiation à l'anglais et à l'espagnol, de leadership et de communication. Des ateliers de travail ont aussi été réalisés sur la politique, la santé, l'éducation, la famille,

de karaté, d'aïkido, de football, des professionnels en santé, en éducation physique, ont pu tirer profit du séminaire sur l'anatomie et la physiologie de l'athlète et des rudiments en médecine sportive et traumatologie savamment présenté par les docteurs Milorad Stricevic, professeur à Long Island University, expert en karaté et Joe Delcasse, expert en Taichi et Kung Fu.

Les séminaires ont pris fin le 21 avril avec la remise de certificats aux différents participants. Mais le camp a été clôturé le vendredi 22 par la remise des enfants aux accompagnateurs et la distribution de certains matériels aux dirigeants de Léogâne, de Carrefour, de Fémina de Limonade et d'Anam du Cap-Haïtien.

Le staff de la fédération nationale des arts martiaux et disciplines affinitaires (Fnamhda), remercie la HSF



Le grand maître japonais Seiji Kanemouwa lors du séminaire.

la conjoncture. Les enfants se sont en même amusés à des jeux individuels, de groupe, à des exercices physiques comme le karaté et le judo.

« Au cours de ce camp, 25 ceintures noires de taekwondo ont suivi des cours de l'instructeur-arbitre international, Fresnel Ostin, sous la supervision de Léo Carthright, président de l'Association haïtienne de taekwondo. 59 adeptes du kyokushinkai ont bénéficié de l'expérience et de l'art du professeur japonais Seiji Kanamura qui a profité de cet espace d'enseignement pour relever et signaler aux pratiquants haïtiens leurs faiblesses techniques et physiques tout en les encourageant à pratiquer le noble art avec la rigueur et les normes requises », selon Romel Jean-Pierre du judo club FEMINA de Limonade.

D'autre part, 62 dirigeants sportifs, instructeurs de judo,

pour le séminaire kyokushonakai, organisé par le grand maître Seiji Kanemouwa et le séminaire des shihan Mario Arthur et Aschkar. « D'une manière spéciale, nos remerciements vont directement au du ministre des Sports Évens Lescouflair qui n'a jamais cessé de supporter le sport haïtien », a déclaré le shihan Lionel R. Abellard, président du grand conseil de la Fnamhda.

Le camp a été une réussite en dépit de quelques faiblesses organisationnelles, selon l'avis de Romel Jean-Pierre de Fémina. Enfin, HSF devrait renforcer ses relations avec les différentes structures décisionnelles du sport : MJSAC, COH, les Fédérations par exemple, pour pouvoir s'impliquer dans un véritable plan national de promotion et de développement du sport. 📧

bordeshaiti2002@yahoo.fr

PIYAY! PIYAY! PIYAY!



Coral 180

Flash

Radio FM

200 GDES
(TCA incluse)



Carte SIM
100 GDES
(TCA incluse)



Bénéficiez de cette offre exceptionnelle sur le Coral 180 ou activez une nouvelle SIM et recevez 50 Gdes GRATIS!

Visitez vite le magasin Digicel le plus proche. | www.digicelhaiti.com



Digicel

De loin, le Meilleur Réseau.